

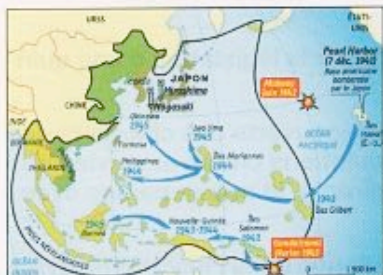
**2020**  
**75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**  
**DE LA VICTOIRE**  
**SUR LES**  
**FASCISMES**

# LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

**FRANCE D'ABORD**  
FONDÉ DANS LA CLANDESTINITÉ EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris  
N° 1354-1355-1356-Juillet-Août-Septembre 2020

## SEPTEMBRE 1945 : LA 2<sup>e</sup> GUERRE MONDIALE PREND FIN



Les étapes de la reconquête des territoires du Pacifique et d'Asie du sud-est envahis par le Japon



La Bataille d'Okinawa



Typhon atomique sur Nagasaki



Hiroshima après l'explosion de la première bombe atomique



Le général Leclerc cosigne sur le cuirassé américain Missouri la reddition japonaise

Après la capitulation allemande, actée par sa signature les 7 et 8 mai 1945 à Reims et Berlin, et les derniers affrontements militaires, à Slivice (11-12 mai) en Tchécoslovaquie avec des éléments de la 2<sup>e</sup> division SS, et de Poljana (14-15 mai) en Slovénie qui opposent 30000 soldats de la Wehrmacht et supplétifs croates, serbes, slovènes et monténégrins à la 11<sup>e</sup> Brigade d'assaut dalmate de l'Armée populaire yougoslave (titiste), la Guerre est terminée en Europe.

Le 5 juin 1945, par une déclaration commune à Berlin, les Alliés - États-Unis, URSS, Grande-Bretagne et France - annoncent la division en quatre zones d'occupation de l'Allemagne, et de Berlin en quatre secteurs, répartis entre les quatre puissances. Le 9 juillet suivant, à Londres, il est décidé de procéder de même pour l'Autriche et sa capitale Vienne.

Du 17 juillet au 2 août 1945, au château de Cecilienhof, près de Potsdam, se tint la dernière des conférences interalliées, avec la participation pour les États-Unis d'Harry Truman, qui a succédé à Franklin D. Roosevelt, décédé, pour l'URSS de Joseph Staline et pour la Grande-Bretagne de Winston Churchill qui, battu aux élections, sera remplacé le 26 juillet par Clément Attlee.

Lors de cette conférence, à laquelle la

France ne participe pas, sont redessinées les frontières de l'Europe centrale, orientale et balkanique, notamment de la Pologne, dont le territoire s'accroît du sud de la Prusse-Orientale, de Dantzig (Gdansk), de la Poméranie et de la Silésie, mais qui cède à l'URSS la Biélorussie occidentale et l'Ukraine occidentale, occupées par l'Armée rouge en septembre 1939, la frontière germano-allemande étant fixée sur les fleuves Oder et Neisse. L'Anschluss de l'Autriche de 1938 est annulé, de même que l'annexion des Sudètes par l'Allemagne, de la Transylvanie par la Hongrie, les enclaves italiennes de la côte dalmate deviennent yougoslaves...

La «Déclaration de Potsdam», que cosignent le 26 juillet Harry Truman et Clément Attlee, et à laquelle s'associe pour la République de Chine Tchang-Kai-Tchek - l'URSS n'étant pas à cette date en guerre avec le Japon, Staline ne la signa pas, lance aussi un ultimatum au Japon, exigeant l'occupation de sites stratégiques du territoire japonais, ramené aux 4 îles principales, le désarmement de l'armée japonaise, la reddition sans conditions... Le refus japonais va conduire à l'emploi d'une arme massivement meurtrière...

(voir pages 9 à 11)

### LANACR RAVIVE LA FLAMME



Malgré la pandémie de Covid-19 et les mesures restrictives - notamment en nombre autorisé de participants - imposées de ce fait pour l'organisation des cérémonies, l'ANACR, comme chaque 23 août, a ravivé la Flamme sur la tombe du Soldat inconnu, Place de l'Etoile-Charles-de-Gaulle, en présence de M. Jean Rol-Tanguy, Président du Comité Parisien de la Libération, et avec la participation de membres des comités ANACR de Paris, des Hauts-de-Seine, des Yvelines, de Seine-Saint-Denis, de l'Essonne, de l'Aisne, de l'Eure, de l'Oise, de Libé-PTT...

La délégation de la Direction Nationale de l'ANACR était conduite par Anne-Marie Montaudon, vice-présidente, représentant Pierre Martin, Président, et comprenait Robert Foreau-Fenier, vice-président, Jacques Varin, secrétaire général, Christiane Tardif, membre du Bureau National.

## SOUTENIR L'ACTION DE L'ANACR

Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance (A.N.A.C.R.)



BON de SOUTIEN  
- 2020 -

Conservez ce bon. Il peut vous faire attribuer un des nombreux cadeaux dont la répartition aura lieu par tirage au sort. La liste en sera publiée dans le numéro du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 du «Journal de la Résistance - France d'Abord»

**Donner à l'ANACR**  
**les moyens de vivre**  
**et de lutter**  
**pour les idéaux**  
**de la Résistance !**

Chaque année, l'effort financier fait par les adhérents et par les Amis de l'ANACR, en souscrivant les bons de soutien 2020, en les diffusant autour d'eux, est une aide précieuse irremplaçable pour notre Association, pour lui conserver les moyens financiers de son combat pour la mémoire et les valeurs de la Résistance, pour lutter contre les résurgences du fascisme. Les talons des bons de soutien pourront être, accompagnés de leur règlement, renvoyés au siège national jusqu'au 27 février 2021.

### DANS NOTRE SOMMAIRE :

- P. 2 : Communiqués de l'ANACR
- P. 3 : Editorial
- P. 4-5 : Deux combattantes de la Résistance
- P. 6 à 8 : 10 juillet 1940 : l'Assassinat de la République
- P. 9 à 11 : La capitulation du Japon
- P. 12 à 17 : Le Dossier : Les premières femmes parlementaires
- P. 18 à 21 : La Résistance ukrainienne
- P. 22 : Nos deuils
- P. 23 : Avis de recherche
- P. 24 : Les Livres

# COMMUNIQUÉS DE L'ANACR

## CONTRE L'ODIEUSE PROFANATION

Le négationnisme des crimes du nazisme, perpétrés dans toute l'Europe occupée, et du génocide monstrueux associé à son nom, qui firent des millions de victimes délibérément assassinées, n'est pas une opinion : c'est un délit.

Un délit puni depuis 1990 par la Loi dans notre pays, comme il l'est explicitement par la législation d'une quinzaine de pays européens.

C'est aussi un crime contre la vérité historique, dramatiquement attestée par la découverte des charniers des massacres perpétrés par les nazis et leurs complices, tant au sein même des populations civiles asservies que dans les camps de concentration, par des centaines de milliers de témoignages directs, et même par les aveux de milliers de tortionnaires y ayant pris part.

Ce délit contre la Loi, commis de manière récidivée par le triste personnage mentionné dans l'inscription ayant ce 21 août 2020 souillé le monument à la mémoire des 642 victimes – femmes, hommes, vieillards et enfants – massacrés le 10 juin 1944 à Oradour-sur-Glane par une unité SS de la Division *Das Reich*, a été sanctionné à plusieurs reprises par la Justice.

Ce crime contre la vérité historique, dont la réalité reste inscrite jusqu'à aujourd'hui dans les ruines du village martyr et dans la mémoire de Robert Hébras, seul survivant du massacre présent parmi nous et auquel nous tenons à réaffirmer notre soutien et dire notre affectueuse estime, est particulièrement odieux par son contenu et par le lieu choisi par son – ou ses – lâche(s) auteur(s) pour le commettre.

L'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance, sa direction, tous ses adhérents, partagent l'émotion et l'indignation de toutes celles et ceux qui condamnent la profanation commise à Oradour-sur-Glane et exigent que tout soit mis en œuvre pour en identifier le – ou les – auteur(s) afin qu'il(s) soi(en)t déféré(s) devant la Justice.

Paris, le 22 août 2020

Le Bureau National de l'ANACR

## LUTTER CONTRE LE TERRORISME

Le terrorisme – c'est-à-dire la volonté de terroriser pour imposer, par une violence extrême allant jusqu'au meurtre, à des personnes, à une société, à une nation ou (et) au monde un projet politique, une idéologie, laïque ou religieuse, ce dont l'Histoire ancienne ou récente offre hélas de multiples exemples – a frappé à nouveau dans notre pays ; à deux reprises ces derniers jours, en s'attaquant à des journalistes devant l'ancien siège parisien de *Charlie Hebdo*, en assassinant de manière particulièrement barbare un enseignant d'histoire-géographie d'un collège de Conflans-Sainte-Honorine.

La condamnation de tels actes ne peut qu'être totale, et l'ANACR, porteuse des valeurs démocratiques et humanistes de la Résistance, s'y associe pleinement, en exprimant ses sentiments de profond respect à la mémoire de Samuel Paty, et sa compassion solidaire envers son épouse, son fils, sa famille, ses collègues enseignants.

La lutte contre le terrorisme – en l'occurrence à référence islamique – doit être menée avec constance, sans faiblesse, en prenant à cette fin les mesures s'avérant nécessaires, mais au nom et dans le respect de valeurs morales humanistes et démocratiques les encadrant ; valeurs humanistes et démocratiques par là-même supérieures à celles des criminels terroristes qui en sont la négation, lesquelles doivent être combattues sans concessions, sur le plan des idées et de leur traduction politique et organisationnelle.

La nécessaire recherche – en premier lieu pour prévenir leur récurrence – des circonstances ayant conduit un jeune de 18 ans à devenir un assassin ne peut fournir la moindre excuse à son acte, ou à une tentative de le relativiser.

Elle ne saurait aussi conduire à généraliser son comportement atroce à toute une appartenance religieuse, à toute une appartenance ou origine nationale, aux communautés immigrées et réfugiées fuyant le racisme, la guerre et les dictatures répressives ; immigrés et réfugiés que la France s'honore d'accueillir au grand dam des racistes, des xénophobes, des intégristes, terroristes ou non, et des dictateurs.

Paris le 17 octobre 2020

Le Bureau National de l'ANACR

## CRIMES CONTRE LA PAIX, DE GUERRE, CONTRE L'HUMANITE

L'année 2020 aura été une grande année mémorielle, dont les commémorations et célébrations auront été «en présentiel», pour reprendre une expression qui a fait florès ces derniers temps, hypothéquées par les limitations du nombre de participants, les restrictions de déplacements et les mesures de confinement découlant de la lutte contre la diffusion du Covid 19. Car elle fut, malgré cela, l'année des 80<sup>es</sup> anniversaires.

Celui du déclenchement le 10 mai 1940 de l'offensive à l'Ouest de la Wehrmacht nazie qui déferla sur la France, celui de l'armistice du 22 juin, prélude à l'assassinat de la République par Pétain le 10 juillet, que suivirent immédiatement les premières mesures répressives de la démocratie et d'exclusion, tel le honteux «statut des Juifs». Mais aussi l'année des 80<sup>es</sup> anniversaires de l'appel du 18 juin du général de Gaulle à poursuivre la lutte contre l'ennemi, des appels qui, sur le sol national, furent lancés par le général Cochet, Edmond Michelet, Charles Tillon, le Parti communiste clandestin..., de la manifestation à l'Etoile des étudiants le 11 novembre, de la naissance de plusieurs mouvements clandestins de Résistance...

L'Année 2020 fut aussi celle du 75<sup>e</sup> anniversaire de la capitulation signée à Reims le 7 mai puis à Berlin le 8 mai 1945 par les principaux chefs militaires nazis, prélude à la disparition du 3<sup>e</sup> Reich et actant la Victoire sur le nazisme ; et, en septembre, de la victoire sur le militarisme-fascisme japonais. Elle a aussi été, au début de l'année, le 75<sup>e</sup> anniversaire, douloureux, de la libération d'Auschwitz et des autres camps de la mort. Elle aura aussi été celle du 75<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de l'O.N.U., porteuse d'espoirs de paix ; qui furent hélas souvent déçus depuis.

Elle est aussi celle du 75<sup>e</sup> anniversaire d'un événement qui débuta le 20 novembre 1945, et qui se prolongera l'année suivante jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1946 : le procès de Nuremberg, où furent jugés 24 hauts responsables civils et militaires du régime nazi, dont Goering, Hess, Ribbentrop, Keitel, Doenitz... Ce qui permit de mettre en évidence pour le monde entier la nature du régime nazi, l'ampleur monstrueuse de ses crimes, la responsabilité des inculpés présents. Et aussi des absents, dont Hitler, Himmler et Goebbels, qui choisirent le suicide pour échapper à la Justice des hommes.

Mais, le Procès de Nuremberg aura une autre dimension que celle du verdict qui sera rendu à l'égard des prévenus, dimension qui est décelable dès l'ouverture du Procès de par les chefs d'accusation, dont le libellé traduit des avancées – du moins au niveau des principes – du droit international, avec les notions de «crime contre la paix», «crime de guerre» et surtout, notion nouvelle de «crime contre l'Humanité».

Les crimes contre la paix, associés à la notion de complot, sont «la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre de violation des traités, assurances ou accords internationaux, ou la participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes qui précèdent». Notion nouvelle : la Guerre – avec déclaration préalable, jusque-là considérée comme la prérogative d'un Etat souverain, pourra désormais être considérée comme un crime en droit international.

La notion de «crimes de guerre» a émergé à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup>, le tribunal de Nuremberg va y associer les violations des lois et coutumes de guerre, dont l'assassinat et les mauvais traitements des populations civiles ou des prisonniers militaires, la déportation des populations civiles, l'exécution d'otages, le pillage de biens, la dévastation et la destruction de villes ou villages sans motifs, etc.

La notion de «crimes contre l'Humanité» est – par l'ampleur des crimes qu'elle recouvre – de fait nouvelle : «l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre toutes les populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux (...), qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés...».

Ces trois notions de «crime contre la paix», «crime de guerre» et «crime contre l'Humanité» sont, en cette fin de l'année 1945, liées aux drames que l'humanité vient de connaître et qui ont fait plusieurs dizaines de millions de morts victimes des opérations de guerre, de massacres délibérés, de génocides. Mais hélas, d'évidence, elles ne recouvrent pas que les faits d'un passé révolu, appartenant à l'Histoire car, depuis la fin des années quarante et jusqu'à nos jours bien des Etats s'en sont rendus – et s'en rendent – coupables. Cela doit inciter dans chaque pays du monde – y compris le nôtre – à être vigilant.

Pierre Martin, Président de l'ANACR

#### LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

La pandémie de coronavirus Covid-19 qui a frappé la France comme d'autres pays, et s'y est étendue depuis mars dernier, a été la cause de souffrances de vie, elle a hélas causé le décès de nombre de personnes, parmi lesquels des adhérents, des dirigeants de comités locaux et départementaux de l'ANACR, des membres de leurs familles.

À toutes et tous, la direction nationale de l'ANACR, celle du *Journal de la Résistance*, comprenant et partageant leur peine, expriment leur profonde sympathie en ces moments douloureux.

Et demandent à toutes et tous de se protéger face à ce danger, pour eux et pour les autres.

Cette pandémie est aussi la cause d'un allongement de notre périodicité, que nous nous efforçons de réduire.

## GINETTE MAROIS, «DITKA»

Fille d'un maréchal-ferrant, qui céda d'un accident du travail, et d'une future débitante de boissons qui mourut de maladie, Ginette Marois, née le 19 juillet 1920 à Mensignac (Dordogne), orpheline à 7 ans, fut – avec son frère Yves (né en 1923) – recueillie à Taussat, quartier de Lanton, sur le Bassin d'Archachon (Gironde), par Rachel Palussière, une tante sœur de lait de leur mère.

Après l'école primaire à Taussats, prise en charge par les religieuses de Saint-Joseph à Bordeaux, elle se présentera avec succès au Concours des Bourses ; ce qui lui permettra d'entrer à l'École Primaire Supérieure de Jeunes Filles de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Là, de 1939 à 1941, elle y obtiendra les trois parties du Brevet Supérieur.

Ce diplôme lui permettra, parallèlement à des études supérieures entamées à la Faculté des Lettres de Bordeaux, d'avoir accès à un poste d'institutrice remplaçante en Gironde, où elle enseignera, de janvier 1943 au 6 juin 1944, dans les écoles du Porge, de Bordeaux et de Mongauzy.

À la faculté, elle entrera en contact avec un groupe d'étudiants Résistants, l'«Alliance de la Jeunesse française»<sup>1</sup>, qu'elle intégrera sous le pseudonyme de «Simone». Sa carte d'étudiante, donnant droit à un laissez-passer, lui permettra de franchir la ligne de démarcation dans le secteur de Castillon-la-Bataille et de passer ainsi du courrier entre la zone occupée et la zone Sud.

Après le démantèlement en juillet 1941 de l'«Alliance de la Jeunesse» par l'équipe policière de l'inspecteur Poinot, Ginette Marois gagne la zone Sud non occupée. Là, étant rattachée à l'Inspection académique du Lot-et-Garonne, elle obtient un poste d'institutrice à Mongauzy.

En zone Sud, toujours sous le pseudonyme de «Simone», Ginette Marois poursuit ses activités de Résistante en entrant en liaison avec l'«Union des étudiants et lycéens communistes de France» (UELCF), groupe des «Bataillons de la Jeunesse», avec le futur docteur Meyroune<sup>2</sup> et bien d'autres.

Elle organisa une filière d'évasion vers l'Espagne à travers le Gers, apporta aussi son aide au groupe «Grandpierre» du maquis FTP de Lorette.

Suite au démantèlement des «Bataillons de la Jeunesse», elle rejoignit en

juin 1944 les FTPF, devenant – prenant le pseudonyme de «Ditka»<sup>3</sup> – agent de liaison des groupes «Anic», puis «Demorny», aux côtés de son frère, à la 6<sup>e</sup> brigade et, enfin, au 108<sup>e</sup> régiment F.T.P., participant à toutes les missions à tous les combats, toujours volontaire quels que soient les dangers encourus.

Le 15 août, au cours de la bataille de Sainte-Foy-la-Grande, elle réussit à se glisser au milieu d'un convoi ennemi stoppé entre le Fleix et Sainte-Foy, ramenant sous le feu des rescapés du convoi, les papiers des officiers allemands tués, dont la serviette du commandant de la place de Bergerac, ainsi que leurs armes. Elle échappe ensuite à une colonne de secours allemande en traversant la Dordogne à la nage, et réussit à prévenir de son arrivée le chef du détachement maquisard engagé au nord de la Dordogne. Ce fait lui vaudra une citation.

Avec son unité, elle participera à la libération de Sainte-Foy, de Castillon-la-Bataille, dont elle négociera la reddition de la garnison ennemie, de Bergerac, de Périgueux, où elle fut le 26 août 1944 la seule femme à prononcer une allocution au nom des femmes de la Résistance, à Bordeaux où, le 6 septembre 1944, elle est à la tête d'un défilé de six mille maquisards.

## ENGAGÉE DANS L'ARMÉE

Fin août 1944, Ginette Marois s'engage volontairement dans l'armée sous une double condition : tout d'abord la prise en compte de son refus du grade de lieutenant qu'on lui propose, et ensuite l'acceptation de sa demande à servir à côté de son frère Yves, devenu le lieutenant «Cyrano» ; elle sera ainsi soldat de 1<sup>re</sup> classe au 6<sup>e</sup> bataillon du 108<sup>e</sup> R.I. qui a regroupé différentes unités, dont la Brigade Demorny.

Puis elle participera aux opérations de la poche de La Rochelle, s'illustrant aux combats de Surgères, Forges, Aigrefeuille, du Gué d'Alleret, traversant les lignes allemandes pour porter un message aux Résistants de La Rochelle.

C'est, début octobre, au retour d'une mission réussie de contact avec la Résistance rochelaise que «Ditka», ayant traversé deux fois les lignes allemandes et rendu compte de sa mission, fut victime le 15 octobre d'un accident de voiture. Gravement blessée, elle succombera dans la nuit du 15 au 16 octobre 1944 à l'hôpital de Niort. Le décès, déclaré à Surgères, fut transcrit à Niort (Deux-Sèvres), le 16 octobre 1944, avec la mention «mort pour la France».

Un hommage, avec attribution de la Croix de Guerre et citation à l'ordre de la Brigade, décernée par le colonel Chêne, commandant les «Forces Fran-



çaises de l'Aunis», pour son exploit du mois d'août précédent, lui fut rendu par les autorités militaires lors de ses funérailles à Niort le 18 octobre 1944. Son nom fut donné à une artère de Taussat-les-Bains (commune de Lanton, Gironde), qui fut inaugurée le 18 novembre 1945 par M. Dutertre, délégué du Comité de la Libération.

Le nom de Ginette Marois fut aussi attribué à une artère de Sainte-Foy-la-Grande, accompagné de la citation : «Mademoiselle Marois Ginette, alias Diktat, s'est dépensée sans compter pour le compte de la 216<sup>e</sup> compagnie au cours de la bataille de Sainte-Foy-la-Grande le 15 août 1944, a ramassé des armes et fouillé des officiers tués au milieu d'un convoi ennemi, stoppé entre le Fleix et Sainte-Foy-la-Grande, malgré la présence de quelques rescapés qui se cachaient dans les camions.

«Quelques heures plus tard, elle a traversé la Dordogne à la nage à 200 mètres d'une automitrailleuse qui précédait la colonne pour ramasser les morts, à réussi à prévenir le chef du détachement «Cyrano» engagé au Nord de la Dordogne et qui venait de détruire au FM les derniers survivants».

Récemment, le 7 septembre 2019, le nom de Ginette Marois a été donné à un groupe scolaire de Mongauzy, lors d'une cérémonie à laquelle prirent part, en présence de membres de la famille de Ginette Marois, dont Alain Marois, vice-président du Conseil départemental de Gironde, le sous-préfet de Langon, M. Eric Suzanne, député, de plusieurs conseillers départementaux et régionaux, Mme Clara Delas, maire de Mongauzy, de plusieurs maires et élus du Réolais, Jean-Paul Bedoin, secrétaire général-adjoint de l'ANACR et président de son comité de Dordogne, Pierre Bazouin, Président du Comité ANACR du Réolais, qui fut proche de Ginette Marois, et de représentants de l'ANACR du Lot-et-Garonne.

<sup>1</sup> Formé en juin 1940 par quatre étudiants bordelais, le groupe de Résistance de l'«Alliance de la Jeunesse française» fut rejoint à partir d'août par André Bergez, et se rattacherait par la suite à la «Confrérie Notre-Dame», un des premiers réseaux de renseignement du B.C.R.A. Il sera rejoint en avril 1941 par Jean-Jacques Auriac, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux. Le groupe fut infiltré par une dénonciatrice, et le professeur Auriac fut arrêté, le 18 juillet 1941 par une action conjointe de la Sûreté nationale pétainiste du commissaire Poinot ; pour ne pas parler, il se suicida le 19 juillet en avalant une capsule de cyanure.

Arrêté le 19 décembre 1941, André Bergez fut, avec dix autres Résistants, déporté NN au camp de concentration de Hinzer ; il fut condamné à mort avec 9 d'entre eux le 28 mai 1943, et exécuté à Cologne le 31 août suivant.

<sup>2</sup> Claude Meyroune, dirigeant à Bordeaux de l'UELCF et du Front National Etudiant, arrêté le 6 janvier 1942, sera déporté. Il reviendra des camps et est décédé le 4 décembre 2007.

<sup>3</sup> Nom d'une héroïne bulgare de 1920, tiré du livre de Charles Plisnier, «Faux Passeports», prix Goncourt de 1937.

## HÉLÈNE NEBOUT, «CHEF LUC»

Hélène Lucie Nebout naquit en 1917 à Saint-Même-les-Carières, petite commune située sur la rive gauche de la Charente, à une quinzaine de kilomètres à l'est de Cognac.

Sa mère était institutrice à Saint-Même, son père, lui aussi enseignant, étant alors mobilisé ; il reviendra de la guerre en ayant été gazé deux fois, et reprendra sa carrière aux côtés de son épouse dans l'Education nationale, à Millac, Naintré, Antoigné, Loudun, devenant directeur d'école. Hélène et ses deux frères fréquentèrent les collèges de Châtellerauld et Poitiers.

Interne à l'École primaire supérieure de Jeunes filles de Poitiers, elle est reçue au Brevet supérieur, ce qui lui ouvre les portes de l'enseignement : le 1<sup>er</sup> octobre 1939, elle est nommée institutrice à Chasseneuil-sur-Bonnieure, petite cité charentaise aux portes de la Charente limousine, non loin de Mansle, lieu de retraite anticipée de son père, à la santé éprouvée par les conséquences de ses gazages durant la Grande Guerre.

Mais en cette fin 1939, la vie des Français va être bouleversée par l'entrée en guerre début septembre de la France – et de l'Angleterre – avec l'Allemagne. La mobilisation envoie de nombreux hommes vers les frontières du Nord et de l'Est, tandis qu'arrivent à Chasseneuil et aux alentours plus de 2 000 réfugiés mosellans de Sarreguemines et de ses environs, dans l'accueil desquels Hélène Nebout va s'investir.

En mai-juin 1940, la «Drôle de Guerre» cesse d'être «drôle», le front s'étant le 10 mai activé par l'offensive allemande à l'Ouest, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et, à travers la forêt des Ardennes, en France.

Les Pays-Bas conquis, la Belgique envahie, le front français enfoncé à Sedan, le corps expéditionnaire anglais rembarqué en ayant échappé de justesse à la capture à Dunkerque, les plaines du nord de la France conquises, Paris déclarée ville ouverte, plusieurs millions de civils mais aussi de militaires en retraite ont, devant l'avance de la Wehrmacht, fui vers le sud et le sud-ouest de la France. En juin, des éléments de l'armée française en repli vers le sud traversent la Charente... Hélène Nebout va contribuer à leur apporter l'aide nécessaire à la mesure des moyens disponibles.

Le 17 juin, président du Conseil des ministres depuis la veille, Pétain déclare : «il faut cesser le combat» et fait entamer la négociation d'un armistice qui sera conclu à Rethondes le 22 juin suivant. Le vainqueur, le Reich, impose sa loi : le nord de la Loire et la façade atlantique de la France sont occupés militairement par la Wehrmacht nazie. Une ligne de démarcation, véritable frontière intérieure de fait contrôlée administrativement et militairement par les Allemands, sépare la Zone occupée d'une Zone sud, abusivement appelée «libre» car étant sous la férule du régime pétainiste.

Cette ligne de démarcation traverse du nord au sud vingt communes du département de la Charente, de Pleuville au canton de Villebois-Lavalette. Mansle, ville de retraite des parents d'Hélène Nebout, est située en zone occupée, dans l'Ouest du département, tandis que Chasseneuil-sur-Bonnieure, où elle vivait et enseignait, était dans sa partie non occupée.

Hélène Nebout, qui avait entendu à la B.B.C. l'Appel du 18 juin lancé depuis Londres par le général de Gaulle, continua – ayant obtenu un laissez-passer (*ausweis*) – à rendre visite à ses parents à Mansle, où une unité de la Wehrmacht contrôlait le pont sur la Charente.

Fin 1941, parlant anglais, elle est contactée par une habitante de Taponnat, à quelques kilomètres de Chasseneuil, abritant chez elle deux officiers anglais en mission et à la recherche d'une personne sûre possédant un *ausweis* pour faire passer des messages en zone occupée ; ce qu'elle fera à trois reprises, avant de perdre le contact avec ce réseau anglais, les officiers étant repartis.

Début 1943, un jeune cousin âgé de 20 ans, emprisonné à Limoges pour avoir voulu échapper au S.T.O. en prenant la direction de l'Espagne afin de rejoindre les F.F.L., Hélène Chaudet organisa son extraction avec le concours du pasteur Albert Chaudier<sup>1</sup>, avec lequel elle avait été mise en relation par le pasteur Clément, de Chasseneuil, et le responsable limougeaud de «Libération-Sud», Jean Gagnant<sup>2</sup> ; il devint réfractaire.

### LE MAQUIS BIR HAKEIM

Prenant le pseudonyme de «Chef Luc» (de son second prénom Lucie), elle va, début 1943, avec André Chabanne (alias «Chef Blanqui»), un instituteur fait prisonnier le 17 juin 1940, évadé le 1<sup>er</sup> novembre 1942 puis de retour en Charente en décembre suivant, et avec Guy Pascaud (alias «Chef You»)<sup>3</sup>, lui aussi enseignant, être à l'origine de l'implantation en mars 1943 aux Jaulières d'un maquis recueillant des réfractaires au STO, qui prendra le 5 février 1944 le nom de «Bir Hakeim», baptisé ainsi par le délégué militaire régional Claude Bonnier alias *Hypohénuse*<sup>4</sup>. À partir d'octobre 1943, et de son affiliation à l'Armée Secrète (A.S.), le maquis avait reçu des armes et des subsides, passant de 100 à 500 hommes pour, à la libération de la Charente et avec ses différentes sections, finir par regrouper 1 800 combattants. Le 22 mars 1944,

<sup>1</sup> Il sera élu le 22 août 1944 Président du Comité départemental de Libération de Haute-Vienne et le restera jusqu'au 26 juin 1947.

<sup>2</sup> Arrêté, déporté le 20 août 1944 au camp de concentration de Dachau, il y décédera le 19 décembre suivant.

<sup>3</sup> Arrêté fin mars 1944, il sera déporté, reviendra de déportation et deviendra sénateur-maire de Chasseneuil.

<sup>4</sup> Arrêté par les Allemands, incarcéré au Fort du Hâ à Bordeaux, il réussit à utiliser une ampoule de cyanure dissimulée sur lui, se suicidant ainsi le 9 février 1944 pour ne pas parler. Il sera fait Compagnon de la Libération à titre posthume le 28 mai 1945.



Hélène Nebout, en uniforme de lieutenant d'aviation des Forces Aériennes Françaises de l'Intérieur (F.A.F.I.)

Hélène Nebout réussit à échapper à une opération montée contre le maquis et ses environs par les nazis.

Entendant à la B.B.C. le 6 juin le message «les sanglots longs des violons de l'automne», elle quitta son refuge clandestin près de Chasseneuil pour rejoindre le maquis, dont elle commandera la 2<sup>e</sup> compagnie, et qui recevra dans la nuit du 15 au 16 juin le renfort d'une mission *Jedburgh*.

Après la libération d'Angoulême le 31 août, Hélène Nebout est mutée dans les «Forces Aériennes Françaises de l'Intérieur» (F.A.F.I.). Elle est présente le 18 septembre 1944 à l'aérodrome de Cognac pour y accueillir le général de Gaulle, qui la félicitera.

Le maquis Bir Hakeim continuera le combat sur les fronts de Royan et de La Rochelle ; Hélène Nebout participera à la libération de l'Île d'Oléron et recevra la Médaille de la Résistance.

En 1947, elle reprendra son métier d'institutrice, et deviendra directrice d'école, associant à son travail de pédagogue la transmission de la mémoire des combats de la Résistance.

Elle décéda le 10 novembre 2014, âgée de 97 ans. Incinérée à La Rochelle le 17 novembre, ses cendres seront déposées le 19, à l'issue d'une cérémonie, dans la crypte du Mémorial de la Résistance de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1992, Hélène Nebout avait été promue Officier en 2005. Elle était aussi Officier de l'Ordre National du Mérite, Médaillée de la Résistance, Officier des Palmes académiques, Croix du Combattant volontaire 1939-1945, Croix du Combattant et titulaire d'autres distinctions.

<sup>5</sup> Elle passera par la suite les concours des cadres de l'Armée de l'Air, finissant major de sa promotion.

## 10 JUILLET 1940 : L'ASSASSINAT DE LA REPUBLIQUE...

Depuis le 3 septembre 1939, remplissant, avec à ses côtés la Grande-Bretagne, ses obligations d'alliée à l'égard de la Pologne agressée depuis le 1<sup>er</sup> septembre par l'Allemagne, la France était en guerre avec le Reich nazi. Après l'écras-

sement de la Pologne le 27 septembre, le Front franco-allemand a connu jusqu'au 10 mai 1940 une période de basse activité militaire, une «Drôle de guerre». L'été 1940 qui va suivre sera meurtrier pour la France et la République...

Le 10 mai 1940, la Wehrmacht passe à l'offensive à l'Ouest, envahissant les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique et, à travers le massif forestier belge des Ardennes, attaque la France.

La supériorité militaire allemande, tactique et en matériel, va surclasser les forces alliées : les Pays-Bas vont capituler le 16 mai, la Belgique, malgré l'appui que lui ont apporté, dès les premières heures de l'offensive allemande, des forces françaises et britanniques, fera de même le 28 mai. Le 13 mai, après avoir traversé les Ardennes, les Allemands ont enfoncé le front français à Sedan.

La situation militaire s'est rapidement dégradée : le 20 mai, Amiens est occupée, Boulogne-sur-Mer le 22 mai, près de 220 000 soldats britanniques et de 120 000 français et belges se trouvent encerclés dans une vaste poche se resserrant autour de Dunkerque, qui va devenir du 26 mai au 2 juin le port de leur évacuation vers l'Angleterre proche.

Le 9 juin, les Allemands atteignent la Seine à Rouen. Le 10 juin, le gouvernement français, présidé par Paul Reynaud, qui a fait entrer en son sein, comme sous-secrétaire d'Etat à la Guerre et à la Défense nationale le général Charles de Gaulle, va quitter Paris, déclaré ville ouverte et qui sera occupé le 14 juin, pour Tours. Weygand, généralissime français, a signé le 12 juin l'ordre de retraite générale et, le 15 juin, le gouvernement s'est installé à Bordeaux.

Depuis plusieurs jours s'affrontent en son sein les partisans – Paul Reynaud, Georges Mandel, Edouard Daladier, César Campinchi, Louis Marin, De Gaulle... – de la poursuite de la Guerre, sous la direction du Gouvernement, depuis l'Afrique du Nord où seraient repliés le Président de la République, le Gouvernement, les Chambres parlementaires, les forces aériennes, la marine, et le maximum de troupes terrestres ayant échappé à la capture, et les partisans d'une capitulation (Pétain, Chautemps, Ybarnégary, Robert Schuman, Frossard, Bouthillier, Rivière, Février... et, en dehors du gouvernement, Weygand).

Le 16 juin, Paul Reynaud, sans être mis en minorité par les partisans de la cessation du combat, mais soumis à leur pression conjuguée à celle du haut état-major, démissionne de la Présidence du Conseil et est remplacé par Pétain. Celui-ci, après avoir, par un message radiodiffusé, appelé à «cesser le combat», sollicite dès le 17 juin la négociation d'un armistice avec les Allemands ; ce que ceux-ci vont accepter dans la nuit du 19 au 20 juin.

De Gaulle, qui avait été chargé par Paul Reynaud des contacts avec l'allié britannique, et avec lequel un projet de... fusion

des deux pays était envisagé, est en mission à Londres ce 17 juin. Ayant espéré vainement que Reynaud ou Mandel se mette à la tête de la Résistance au courant défaitiste, il va, le discours de Pétain connu, lancer à la BBC le 18 juin, avec l'aval de Churchill, son célèbre «Appel» à poursuivre le combat et, pour ce faire, aux militaires, marins, ingénieurs de l'armement à venir se joindre à lui en Angleterre.

Pendant ce temps, les combats continuent en France, avec la progression des troupes allemandes qui prennent Cherbourg et Brest le 19 juin, et le 20 juin atteignent Nantes, Vichy et Lyon... Ce même 20 juin, les Italiens, qui ont déclaré la Guerre à la France le 10 juin, passent à l'offensive sur le front alpin.



De Gaulle à Londres

### L'ARMISTICE DE RETHONDES

Les négociations d'armistice vont s'entamer le 21 juin 1940, en Forêt de Compiègne, dans la clairière de Rethondes, appelée aussi, depuis qu'y avait été signé le 11 novembre 1918 l'Armistice arrêtant les combats de la Première Guerre mondiale sur le front franco-allemand, la «Clairière de l'Armistice».

Le général d'armée Huntziger, chef des forces terrestres françaises, l'ambassadeur de France Léon Noël, le général Bergeret, chef d'état-major de l'Armée de l'Air et le vice-amiral Le Luc, chef d'état-major de la Marine, forment la délégation française aux négociations. Ils sont introduits à 15 h 30 dans le wagon, sorti du musée l'abritant, stationnant au milieu de la clairière ; celui-là même où, le 11 novembre 1918, l'Allemagne avait reconnu et signé sa défaite<sup>1</sup>.

Les y attendent Adolf Hitler, Rudolf Hess, second du Führer, le colonel-général Keitel, chef du Haut-commandement de la Wehrmacht (OKW), Hermann Goering, chef de la Luftwaffe, l'amiral Raeder, chef de la Kriegsmarine, le général von Brauchitsch, chef de la Heer (armée de terre), Von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères, et l'interprète Paul Schmidt. Le général Jodl les rejoindra.

Huntziger avait reçu de Pétain et du général Weygand, nouveau ministre de la Défense, depuis le 16 juin, pour «instructions formelles» de «rompre immédiatement la négociation si l'Allemagne exigeait la remise totale ou partielle de la flotte, l'occupation de la métropole, et celle d'une partie quelconque de l'empire colonial».

Parallèlement, le ministère des Affaires

étrangères, représenté par Léon Noël dans la délégation française, ont dressé une «Liste succincte des concessions qui ne pourraient être faites sans porter atteinte à l'honneur» : la livraison de l'aviation, la sauvegarde des institutions de la France et l'intégrité du territoire précisant que cela concernait en premier lieu l'Alsace-Lorraine et la Corse (revendiquée par l'Italie).

Ayant pris connaissance des conditions d'armistice édictées par les Allemands, Huntziger en rendit compte à Weygand, le 21 juin à 20h, au cours d'un long entretien téléphonique, écouté – et enregistré – par les Allemands.

La délégation française considéra que les conditions imposées à la France par l'Allemagne, bien que «dures», étaient cependant acceptables : «En effet, le territoire ne serait pas occupé dans sa totalité puisqu'une ligne de démarcation définirait la délimitation de la zone sous contrôle allemand [...]. La flotte serait simplement désarmée et la question de l'Empire ne fut pas l'objet de ces négociations», pas plus que l'Alsace-Lorraine et la Corse.



Le général Huntziger va signer le texte que lui tend Keitel.

Les pourparlers, qui se déroulèrent toute la journée du 22, furent entrecoupés de contacts téléphoniques entre Huntziger et Weygand. La délégation française n'obtiendra que deux modifications mineures sur l'article 5. Les Allemands refuseront toute autre concession, en dépit des protestations françaises, en particulier sur l'article 19, dont le libellé, contradictoire au droit d'asile, prévoit que «le gouvernement français est tenu de livrer sur demande tous les ressortissants allemands désignés par le Gouvernement du Reich qui se trouvent en France, de même que dans les possessions françaises, les colonies, les territoires sous protectorat et sous mandat» ; ce qui concernait les antifascistes allemands et autrichiens réfugiés en France...

Confronté à un ultimatum de Keitel, chef de la délégation allemande, Huntziger va recevoir, depuis Bordeaux, l'ordre de signer l'armistice : ce qui sera – Hitler étant reparti – concrétisé le 22 juin, à 18h36, par la signature de Keitel et d'Huntziger.

<sup>1</sup> Après la signature et le départ des délégations, sur ordre d'Hitler, le site mémoriel de l'armistice de 1918 sera rasé : les monuments – notamment celui des Als-

ciens-Lorrains – seront démontés et transférés en Allemagne, ainsi que le «Wagon de l'armistice», qui sera détruit à Berlin par un bombardement allié en 1945. Le

musée ayant abrité le Wagon est dynamité, les avenues défoncées et labourées, les plantations coupées... ! Seule la statue du maréchal Foch sera épargnée.

«Dures», les conditions d'armistice le sont : les 1,5 million prisonniers de guerre le resteront jusqu'à la conclusion d'un hypothétique traité de paix, les 3/5<sup>es</sup> du territoire français (au nord de la Loire et la façade atlantique sont occupés et le Reich y jouit (art. 3) des «droits de la puissance occupante» et les services administratifs français auront à «se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières de manière correcte», la France doit pourvoir à l'entretien de l'armée d'occupation (leur montant journalier s'élèvera, en moyenne, à 400 millions de francs), dans la zone non occupée, l'Armée française est limitée à 100 000 hommes, «la flotte de guerre française sera démobilisée et désarmée», et ses bâtiments devront «rejoindre leur port d'attache du temps de paix», tels... Cherbourg, Brest et Lorient, qui se trouvent en zone occupée ! Cette clause ne sera pas pour rien dans la décision britannique de neutraliser du 3 au 6 juillet 1940 la flotte française stationnée à Mers-el-Kébir, en Algérie.

### COMLOT CONTRE LA RÉPUBLIQUE

Dès le lendemain de la signature de l'Armistice, un remaniement limité fait entrer le 23 juin Pierre Laval et le 27 juin Adrien Marquet<sup>2</sup> au Gouvernement, lequel va devoir quitter le 29 juin Bordeaux, placé en zone occupée, pour Clermont-Ferrand puis Vichy, où il s'installe à partir du 1<sup>er</sup> juillet et où les Assemblées – Chambre et Sénat – vont être convoquées le 2 juillet.

Pierre Laval, élu député socialiste dès 1914, maire d'Aubervilliers en 1923, avait rompu avec la gauche en 1926, il avait été sénateur, ministre pour la première fois en avril en 1925, Président du Conseil le 27 janvier 1931 – avec une majorité de centre-droit et de droite – jusqu'en février 1932, et à nouveau du 7 juin 1935 au 24 janvier 1936, avec des ministres de droite, centristes et radicaux-socialistes.

C'est donc un politicien expérimenté – et retors – qui entre au gouvernement Pétain – Albert Lebrun est toujours Président de la République – et dans lequel, il va jouer, dans les trois semaines qui vont suivre, un rôle décisif dans l'assaut qui va être mené contre les institutions républicaines.

Son objectif va être formulé explicitement par la note que remet – après l'avoir faite lire et approuver par Pétain – le 28 juin au ministre des Affaires étrangères, Paul Baudouin, le ministre de la Défense, le général Weygand, dans laquelle il condamne le régime républicain, qualifié de «*compromissions maçonniques, capitalistes*», la lutte des classes (de fait le Front populaire), la baisse de la natalité, les naturalisations d'étrangers et réclame un «*programme nouveau*» et des «*hommes nouveaux*», afin de mettre en pratique «*un idéal résumé aux quelques mots : Dieu, Patrie, Famille, Travail*» ; la formule «*Travail, Famille, Patrie*» avait été avant-guerre celle des «*Croix de Feu*» puis de leur successeur, le «*Parti Social Français*».

Le 4 juillet, en conseil des ministres, Laval lit un projet de loi à présenter devant l'Assemblée nationale – rassemblant la Chambre des députés et le Sénat – rédigé avec Raphaël Alibert, directeur de cabinet de Pétain et sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil depuis le 16 juin : «*L'Assemblée Nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République sous la signature et l'autorité du Maréchal Pétain, Président du Conseil, à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, la nouvelle constitution de l'État Français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par les assemblées qu'elle aura créées*».

Lors de cette réunion du 4 juillet, Laval déclare qu'il faut «*aligner notre régime politique sur celui du vainqueur*», et va réciter le 7 juillet devant les députés qui ont pu rejoindre à cette date Vichy, en précisant sa pensée : «*Puisque la démocratie parlementaire a voulu engager le combat contre le nazisme et le fascisme et qu'elle a perdu ce combat, elle doit disparaître. Un régime nouveau, audacieux, autoritaire, social, national, doit lui être substitué (...). Nous n'avons pas d'autre chemin à suivre que celui d'une collaboration loyale avec l'Allemagne et l'Italie*».

Le vote, sur une version amendée du Projet de loi présenté par Laval en Conseil des ministres le 4 juillet, va avoir lieu le 10 juillet, non sans difficultés malgré son résultat final massif.

Le premier problème aura été – dans une France encore mobilisée, désorganisée par l'exode de mai-juin, dont nombre de voies de communication ont été détruites, qui a dû laisser aux mains de l'ennemi 1,5 millions de prisonniers, et qui est coupée en deux par une ligne de démarcation qui s'installe entre une zone occupée et une zone non-occupée – de rassembler députés et sénateurs dans la ville thermale.

Tout d'abord, avant la défaite de juin, au début de l'année, en janvier, 60 des 74 députés communistes élus en 1936 et un des deux sénateurs communistes (Cachin) avaient été déchus pour avoir refusé de condamner le Pacte germano-soviétique, 11 députés sont décédés avant le 10 juillet 1940, tel Léon Lagrange, l'ancien sous-secrétaire d'État aux sports du Front populaire, tué le 9 juin par un éclat d'obus, 15 députés sont prisonniers de guerre, 4 (dont Pierre Cot et Henri de Kéris) sont réfugiés à Londres. Pour des raisons diverses, 11 députés se sont excusés de ne pouvoir assister à la séance prévue. Paul Reynaud, grièvement blessé dans un accident de la route le 28 juin, ne peut être présent le 10 juillet à Vichy.

Et il y a ces 26 députés et 1 sénateur, ayant quitté, le 21 juin, avec l'aval du Président de la République, depuis le Verdon, la France pour le Maroc à bord du Paquebot *Massilia*, dans la perspective de continuer la lutte à partir de l'Afrique du Nord. Ils sont délibérément bloqués, sur ordre de Pétain, à Casablanca, où ils sont arrivés le 23 juin, empêchés de rentrer en France<sup>3</sup> ; parmi eux des «*poids lourds*» de la politique, tels l'ancien Président du Conseil

Edouard Daladier, les anciens ministres César Campinchi, Yvon Delbos, Georges Mandel, Pierre Mendès-France, Jean Zay.

Dans les trois à quatre jours qui précèdent le vote qui doit intervenir dans l'après-midi du 10 juillet, des rumeurs de coup d'état militaire à l'initiative de Weygand, d'arrestations de députés de gauche, vont être savamment distillées alors que les abords des allées du Parc sont arpentés par des soldats en armes, que des menaces sont proférées contre Léon Blum, Marx Dormoy.

Le 9 juillet, conformément à la Constitution de 1875 ayant établi la III<sup>e</sup> République, avant de siéger le lendemain ensemble en Assemblée nationale, la Chambre des députés et le Sénat se rassemblent séparément pour dire si elles estiment nécessaire une révision de la Constitution. Seuls trois députés – le socialiste Biondi, les radicaux Margaine et Roche) – et un sénateur (le marquis de Chambrun, non inscrit) votent contre le principe de la révision constitutionnelle. Le socialiste Jules Moch – qui sera le lendemain parmi les «*80*» – a donné à ce faible chiffre l'explication suivante : «*J'étais persuadé que les rares opposants qui se manifesteront seraient aussitôt arrêtés*».



Le grand théâtre de Vichy où se tint la séance historique.

Avant que s'ouvre la séance lors de laquelle les Parlementaires auront à s'exprimer sur le Projet de loi Laval concernant la révision constitutionnelle, le sénateur Paul-Boncour, ancien Président du Conseil et membre de la Gauche démocratique, va élaborer un texte que signeront 36 autres sénateurs proposant, tout en concédant l'octroi de pleins pouvoirs à Pétain, la suspension des Lois constitutionnelles jusqu'à la Paix et les subordonnant à l'«*acceptation de la nation*».

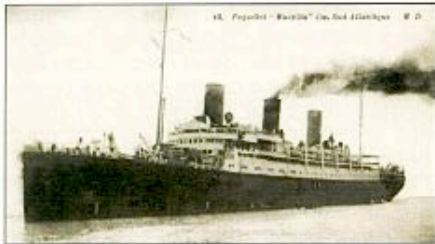
Le député radical des Hautes-Pyrénées Gaston Manent va prendre l'initiative de l'élaboration d'un autre texte, que vont signer vingt-sept députés (17 radicaux, 8 socialistes, 2 gauche) qui demandent à Vincent Badie, député de l'Hérault, de le présenter à leurs collègues lors de la réunion de l'Assemblée Nationale le 10 juillet ; un texte qui, lui aussi, concède l'octroi de tous les pouvoirs à Pétain, mais qui affirme leur refus de «*voter un projet qui non seulement donnerait à certains de leurs collègues un pouvoir dictatorial mais aboutirait inéluctablement à la disparition du régime républicain*».

Le mercredi 10 juillet, députés et sénateurs prennent place sous la présidence de Jules Jeanneney, président du Sénat, dans le Grand théâtre du Casino de Vichy. Les «*vingt-sept*» distribuent leur motion, et Vin-

<sup>1</sup> Adrien Marquet : maire de Bordeaux, il deviendra un collaborateur des Allemands.

<sup>2</sup> A leur retour... après le vote du 10 juillet, une campagne de dénigrement organisée par les dirigeants pétainistes les accusera de fuite, de désertion...

## TRISTE ANNIVERSAIRE...



Le *Massilia*, sur lequel s'embarquèrent des parlementaires voulant continuer le combat depuis l'Afrique du Nord.

cent Badie, au 1<sup>er</sup> rang, se prépare à prendre la parole.

Le projet de loi constitutionnelle est présenté par Laval, qui l'a modifié sur un point important, pour faciliter le ralliement de parlementaires réticents : il précise que la nouvelle constitution sera « ratifiée par la nation », et non plus par des assemblées nouvelles. Ce qui ne se fera... jamais.

Vincent Badie est le neuvième de dix orateurs inscrits. Lorsque le président Jeanney donne la parole au premier, Margaine, de nombreuses voix réclament... la clôture, laquelle est aussitôt votée à main levée.

Alors que Vincent Badie commença au milieu de cris hostiles à gravir les marches menant à la tribune pour prendre la parole, il fut saisi par le député « gauche indépendante » Fernand Bouisson – ancien Président de la Chambre (1927 à 1936) et éphémère Président du Conseil en 1935 – et les huissiers, qui le pousseront sans ménagement au bas de l'escalier. Le *Journal officiel* ne rendra pas compte de cet incident... Selon Paul Boulet, Jules Moch et Antoine Pinay, Vincent Badie, bousculé, cria : « Vive la République quand même ».

846 parlementaires (544 députés et 302 sénateurs) sont présents à Vichy, appelés à participer à ce qui sera la dernière séance des chambres de la Troisième République, (sur un total de 907 élus en 1936). 669 vont participer au vote : 569 votent en faveur des pleins pouvoirs accordés à Pétain<sup>1</sup>, 80 s'y opposent et 20 s'abstiennent. 116 députés ne prendront pas part au vote, sans indication de leur motivation.

Les «80», parmi lesquels on retrouve Vincent Auriol, Vincent Badie, Léon Blum, Pierre de Chamberlain, Auguste Champetier de Ribes, Marx Dormoy, Emile Fouchard, Paul Giacobbi, Félix Gouin, Gaston Manent, Jules Moch, Maurice Montel, Leonel de Moustier, Marius Moutet, Joseph Paul-Boncour, Paul Ramadier, François Tanguy-Prigent, sont 35 socialistes, 13 radicaux-socialistes, 15 Gauche démocratiques, 7 Gauche indépendante, 3 Union populaire française (ex-communistes), 2 démocrates populaires (démocrates-chrétiens), 2 divers droite, 3 non-inscrits.

Parmi les opposants au nouveau régime qui s'annonce, il faut joindre, outre la grande majorité des parlementaires communistes déchus de leur mandats et pour nombre d'entre eux emprisonnés, ainsi que, là aussi en grande majorité, les parlementaires embarqués sur le *Massilia* et séquestrés à Casablanca le temps du vote du 10 juillet.

Les «80» qui y prirent part en votant

<sup>1</sup> Certains des députés qui votèrent les pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet rejoignirent ultérieurement la Résistance, tel Joseph Laniel, qui participa à la 1<sup>re</sup> réunion du CNR.

«non» furent placés sous surveillance : à son retour à Montpellier, Vincent Badie se verra assigner à résidence et interdire toute activité politique, Jean Rous, député socialiste des Pyrénées-Orientales, menacé, frappé, devra quitter son département pour l'Ariège voisine, Marx Dormoy sera assassiné à Montélimar en juillet 1941, comme le seront plus tard Jean Zay et Georges Mandel, qui furent sur le *Massilia*. Plus de la moitié des «80» rejoindront de manière active la Résistance : à Libération, Combat, Franc-tireur ou, comme Vincent Badie, Odin et Zunino, au *Front National*, quatre d'entre eux rejoignirent Londres (Astier, Auriol, Gouin et Moch), vingt-deux connurent la prison, dix furent déportés, cinq moururent en déportation (Jordery, Malroux, Moustier, Rambaud, Thivrier). Aucun ne se ralliera à la Révolution nationale.

Jean Odin, sénateur de la Gauche démocratique de Gironde, s'attachera à maintenir les liens entre les «80», ainsi qu'avec ceux du *Massilia*. Il sera le rédacteur en décembre 1943 d'un *Appel des quatre-vingts au Comité de la France libre*, dans lequel ils «assurent le général de Gaulle, le Conseil national de la Résistance et l'Assemblée [consultative] de leur entière confiance. [Et qu']ils les reconnaissent comme les seules légitimes de la République française en guerre».

Et certainement pas le régime qui s'est installé au lendemain du vote du 10 juillet 1940 à Vichy.

### LE COUP D'ÉTAT...

«Article unique. — L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la famille et de la patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées.

La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État»

- Fait à Vichy, le 10 juillet 1940 Par le Président de la République,

ALBERT LEBRUN

Le maréchal de France,

président du conseil,

PH. PÉTAÏN



Le trio dirigeant de l'«État français» : Pétain, Darlan, Laval.

La Loi constitutionnelle du 10 juillet 1940 ménage les apparences : elle parle du Gouvernement de la République, elle évoque la ratification par la Nation et, pour sa promulgation, se réfère au Président de la République Albert Lebrun.

Mais, dès le lendemain, alors que députés et sénateurs repartent ou sont partis, cette loi du 10 juillet est rendue caduque par l'«Acte constitutionnel n° 1 du 11 juillet 1940 : «Nous, Philippe Pétain, maréchal de France, Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, Déclarons assumer les fonctions de chef de l'État français...»

Par l'Acte constitutionnel n° 2 du 11 juillet 1940 fixant les pouvoirs du chef de l'État français qui précise : «Le chef de l'État français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État, qui ne sont responsables que devant lui. Il exerce le pouvoir législatif, en conseil des ministres : Jusqu'à la formation de nouvelles Assemblées ; Après cette formation, en cas de tension extérieure ou de crise intérieure grave, sur sa seule décision et dans la même forme. Dans les mêmes circonstances, il peut édicter toutes dispositions d'ordre budgétaire et fiscal.»

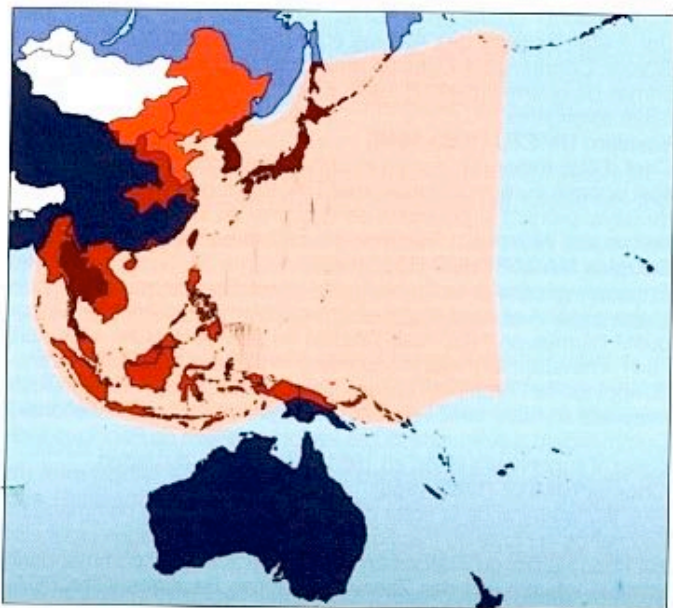
Et par l'Acte constitutionnel n° 3 du 11 juillet 1940 prorogeant et ajournant les chambres : «Nous, maréchal de France, chef de l'État français, décrétons : Article 1. Le Sénat et la Chambre des députés subsisteront jusqu'à ce que soient formées les Assemblées prévues par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940. Article 2. Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés jusqu'à nouvel ordre. Ils ne pourront désormais se réunir que sur convocation du chef de l'État.»

Par ces trois actes constitutionnels, qu'il promulgue vingt-quatre heures après le vote du 10 juillet, Pétain, qui s'auto-désigne «Chef de l'État français» effectue un véritable coup d'État en abolissant la République, dont il force le Président élu à renoncer à ses fonctions, il s'arroge personnellement les pouvoirs exécutif et législatif, ajourne les Chambres, que lui seul pourra convoquer ; ce qu'il ne fera jamais, pas plus que la Nation ne sera sollicitée à un quelconque moment de donner son avis sur un projet constitutionnel...

Le nouveau régime politique dit de l'État français s'aligne ainsi, comme l'avait souhaité Laval à la veille de la réunion des Chambres le 10 juillet, «sur celui du vainqueur».

De cet alignement vont témoigner la «Loi sur l'épuration discrétionnaire et immédiate des agents de l'État, dite Loi sur les relèvements de fonction, promulguée le 17 juillet, le décret du 22 juillet, qui retire la nationalité française aux Juifs immigrés installés en France et naturalisés après 1927, la Loi du 23 juillet qui permet de déchoir de leur nationalité tous les Français ayant quitté la France entre le 20 mai et le 10 juin 1940 sans l'autorisation du gouvernement, ce qui permet d'incriminer... le général de Gaulle, l'acte Constitutionnel n° 5, du 30 juillet, qui institue une Cour suprême de Justice à Riom, le décret du 13 août de dissolution de la franc-maçonnerie, dont les membres sont chassés de la fonction publique, la loi du 3 septembre autorisant les internements sans jugement, la promulgation le 3 octobre 1940 du premier «Statut des Juifs», discriminatoire, leur interdisant l'accès à la fonction publique, à la magistrature, à l'Armée, à des responsabilités dans les médias...

## LA VICTOIRE SUR LE MILITARO-FASCISME JAPONAIS



Expansion maximale du Japon en Chine, Asie du Sud-est et dans le Pacifique en juin 1943.

Le 25 novembre 1936, l'Allemagne nazie et le Japon militariste signaient à Berlin le «Pacte anti-Komintern», auquel se joindra le 6 novembre 1937 l'Italie fasciste. Le 27 novembre 1940, les trois pays concluaient un pacte d'alliance militaire tripartite, concrétisant un «Axe Rome-Berlin-Tokyo». Les trois signataires du «Pacte anti-Komintern» vont, plongeant ainsi le monde dans un second conflit mondial, s'engager dans les années qui vont suivre dans des politiques d'agressions militaires et d'annexions.

L'Allemagne nazie annexera l'Autriche en 1938 et en 1938-1939 les Sudètes et la Bohême tchécoslovaque. Elle attaquera la Pologne en 1939, les pays d'Europe occidentale – dont la France – en 1939-1940, la Yougoslavie et la Grèce début 1941, l'Union Soviétique le 22 juin 1941.

L'Italie, qui a agressé et annexé l'Éthiopie en octobre 1935, attaquera et annexera l'Albanie en avril 1939, attaquera la Grèce le 28 octobre 1940. Elle s'était jointe le 10 juin précédent à l'Allemagne dans son offensive à l'Ouest, attaquant la France sur la frontière alpine, la Grande-Bretagne en Égypte, et, après le 22 juin 1941, elle participera à l'agression contre l'URSS.

Quant au Japon, qui en 1931 avait mené une première guerre contre la Chine ayant conduit à la mise en place sous son contrôle d'un régime fantoche en Mandchourie (Mandchoukouo), il va récidiver en déclenchant une seconde guerre contre la Chine à partir de juin 1937.

En septembre 1940, son attaque contre le Tonkin en Indochine française est le prélude à sa prise de contrôle de fait de toute la colonie – restée théoriquement sous l'autorité du régime pétainiste après l'armistice du 22 juin 1940 – où il installera des bases militaires.

Le 7 décembre 1941, en attaquant la flotte des États-Unis dans sa base de Pearl Harbor, à Hawaï, le Japon déclenche la Guerre du Pacifique, poursuivant son agression en attaquant le protectorat américain des Philippines à partir du 10 décembre 1941, occupant les îles américaines de Wake et Guam, attaquant fin 1941 les colonies britanniques de Hong-Kong, de Malaisie, de Singapour, du Nord de Bornéo, début 1942 les Indes néerlandaises (Indonésie), la Birmanie, l'ouest de l'Inde (printemps 1944). L'offensive nipponne s'étendra dans les îles du Pacifique central, en Nouvelle-Guinée, son aviation mènera des raids sur Ceylan, l'Australie.

L'année 1942 puis le début 1943 connaîtront cependant des tournants stratégiques : l'offensive germano-italienne vers le canal de Suez sera stoppée et les Anglo-américains débarqueront au Maroc et en Algérie le 11 novembre 1942, avant de, en 1943, libérer la Tunisie, conquérir la Sicile puis prendre pied dans le sud italien ; ce qui entraînera la chute de Mussolini puis la sortie

de l'Italie du conflit. Au début de l'année l'offensive de la Wehrmacht sera stoppée par la victoire soviétique à Stalingrad et dans le Caucase.

L'année 1944 sera décisive en Europe, avec les débarquements alliés en Normandie le 6 juin et en Provence le 15 août, qui va mener les Alliés aux portes du Reich, et avec l'offensive soviétique de la seconde moitié de l'année qui va libérer l'essentiel du territoire soviétique et entamer la libération de l'Europe orientale et balkanique.

Et en 1945, la conjonction des deux offensives à l'Ouest et à l'Est contre le Reich dont le territoire est atteint en envahi, conduira Hitler à se suicider le 30 avril dans Berlin assiégé, 8 jours avant la capitulation du Reich signée les 7 et 8 mai à Reims et Berlin.

Le 28 avril précédent, la capitulation des forces allemandes d'Italie avait entraîné la désintégration de la fantoche «République Sociale Italienne», dernier avatar du fascisme. Mussolini, arrêté dans sa fuite vers la Suisse, avait été exécuté par des partisans antifascistes.

La coopération militaire du Japon avec ses alliés de l'Axe avait été tenue : seuls trois sous-marins nippons et deux allemands purent durant la guerre, entre avril 1942 et novembre 1943, effectuer une liaison entre le Reich et l'Empire du Soleil levant. À partir de mai 1945, le Japon va être désormais le seul des trois fondateurs du Pacte anti-Komintern et du Pacte tripartite à poursuivre le combat contre les Alliés, qui vont concentrer leurs forces sur le théâtre d'opérations asiatique et du Pacifique.

### REFLUX JAPONAIS SUR TOUS LES FRONTS

Dans le Pacifique, l'expansion japonaise avait été stoppée à Midway (3-7 juin 1942), à Guadalcanal (février 1943), en Nouvelle-Guinée (fin 1942-début 1943), avant d'être contrainte de refluer face aux offensives aéronavales américaines appuyées par les Britanniques, les Australiens et les Néo-Zélandais dans les îles du Pacifique central, et en Nouvelle-Guinée. Un reflux qui se poursuivra, archipel par archipel, reconquis île par île au prix de dures batailles.

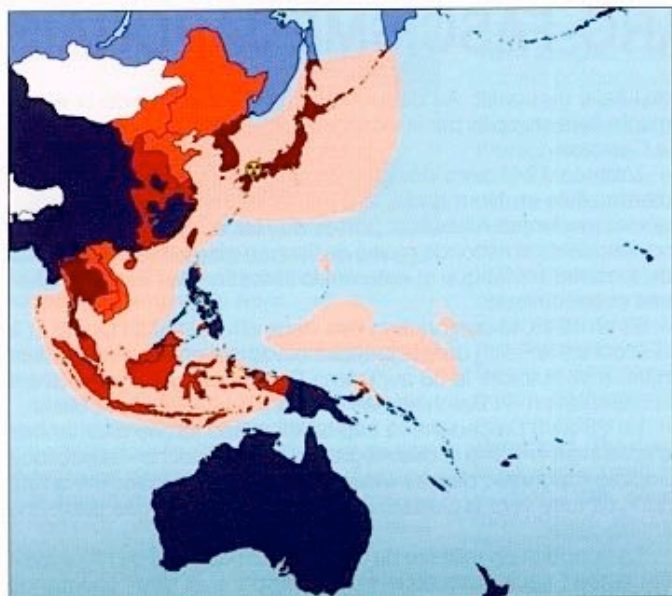
L'année 1944, qui avait vu en Europe le Reich nazi reculer sur tous les fronts, à l'Ouest, à l'Est, dans les Balkans, en Italie, aura été aussi celle d'importants revers pour le Japon en Asie du Sud-est et dans le Pacifique : ainsi l'«Opération U-Go» de pénétration dans l'Est de l'Inde (Manipur et Nagaland) se conclura, après les épuisantes batailles de Kohima (4 avril-22 juin) et Imphal (8 mars-8 juillet), par un repli des troupes japonaises, prélude à la reconquête britannique de la Birmanie.

Dans le Pacifique, les Américains débarquent le 15 juin à Saipan, dans les Mariannes du Nord, ex-colonie allemande passée sous contrôle japonais après la Première Guerre mondiale, et en achèvent la conquête le 9 juillet ; l'île voisine de Tinian étant prise du 24 juillet au 1<sup>er</sup> août. Saipan va être le 24 novembre le point de départ d'un premier raid de bombardement sur Tokyo.

Début 1945, le 9 janvier, 175 000 Américains débarquent aux Philippines sur l'île de Luzon, la principale des îles de l'archipel, où est située la capitale du pays, Manille, qui sera libérée le 3 mars. Sur le continent asiatique, en Birmanie, où les Britanniques reprennent Mandalay le 20 mars, le soulèvement de l'Armée birmane sous la conduite du Parti communiste birman le 27 mars libère la capitale Rangoon au sud du pays ; lequel sera totalement libéré fin juillet.

Alors que se poursuit la libération des Philippines, avec du 10 mars au 15 août 1945 la bataille de Mindanao (2<sup>e</sup> île de l'archipel, près de 100 000 km<sup>2</sup>), les Américains vont conquérir, du 15 février au 26 mars, à 1 000 km au sud du Japon, l'île d'Iwo Jima (22 km<sup>2</sup>) – rendue célèbre par la photo de G.I. plantant le drapeau américain au sommet du mont Suribachi – défendue par 22 000 Japonais. : 6 820 Américains seront tués et 19 189 blessés, seuls 216 des défenseurs japonais survécurent. L'île va devenir une base de départ des chasseurs américains escortant les bombardiers B.29 en mission sur le Japon. Cette conquête va être prolongée par celle, du 1<sup>er</sup> avril au 21 juin, aux portes de l'archipel nippon, d'Okinawa. 100 000 des défenseurs japonais et 100 000 civils seront tués, 11 260 Américains seront tués et 34 000 blessés ;

# FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE...



En carmin, rouge et rose, Les territoires restant sous le contrôle du Japon le 6 août 1945, jour du bombardement atomique sur Hiroshima.

Pour contrer les offensives alliées, le gouvernement et l'état-major japonais vont tenter des manœuvres politiques tardives et mettre en œuvre des tactiques militaires désespérées. Ainsi, ayant mis en place dès 1943 des gouvernements collaborateurs pseudo-«indépendants» en Birmanie et aux Philippines occupées, les Japonais vont, in extremis, faire de même en Indochine, après y avoir, le 9 mars 1945, renversé le pouvoir colonial français, arrêté et exécuté des militaires français (460) s'opposant à eux, tel le général Lemonnier, en suscitant «l'indépendance» de l'Annam et du Cambodge ; ainsi que celle de l'Indonésie... le 24 août.

Sur le plan militaire, alors que l'essentiel de la flotte nippone a été envoyé par le fond, tel le 7 avril 1945 son plus gros navire, le cuirassé *Yamato*, l'état-major impérial va généraliser les attaques-suicides par avion («kamikaze») contre des navires alliés, initiées lors de la bataille de Leyte (2 octobre 1944) et employées lors de celle d'Okinawa (400 attaques) ; elles se compteront par milliers jusqu'à la reddition japonaise.

Cette reddition, par leur déclaration de la Conférence interalliée de Potsdam, les Alliés exigent le 9 juillet qu'elle soit sans condition, implique l'occupation du Japon et sa totale démilitarisation. Ce que rejette l'état-major japonais, pour des raisons d'orgueil national, et dans l'espoir que de nouvelles pertes infligées aux Alliés les contraindront à moins d'exigences.

L'ampleur de ces pertes alliées depuis le début de la reconquête des îles et territoires occupés par le Japon, le comportement suicidaire des militaires japonais refusant de se rendre, les pertes civiles japonaises liées aux bombardements classiques – 100 000 habitants de Tokyo ont été tués par les bombes incendiaires larguées sur la ville le 9 mars – vont, avec la perspective d'une poursuite de la guerre pendant plusieurs mois, conduire les Américains à décider d'utiliser une arme nouvelle, de destruction massive : la bombe atomique. Lancée le 6 août sur Hiroshima elle y fait 95 000 à 165 000 morts, et elle fera le 9 août à Nagasaki 60 000 à 80 000 morts.

Le 8 août, l'URSS déclare la guerre au Japon et va occuper le sud de Sakhaline, les îles Kouriles, la Mandchourie et le nord de la Corée.

Le 15 août, l'Empereur Hirohito annonce la reddition sans condition du Japon et demande l'arrêt des combats : les forces japonaises capitulent en Chine le 21 août (celles de Corée feront de même le 8 septembre, de Singapour le 12 septembre...). Le débarquement des Alliés sur Honshu le 28 août marque le début de l'occupation du Japon.

Et, le 2 septembre, sur le cuirassé américain *USS Missouri*, ancré en baie de Tokyo, les plénipotentiaires japonais signent, au nom de Hirohito, la capitulation de l'Empire Nippon, mettant ainsi fin à la Seconde Guerre mondiale, un conflit qui aura fait de 60 à 80 millions de morts, des millions de blessés, causé d'immenses destructions.

## LES SIGNATAIRES

### Mamru SHIGEMITSU (1887-1957)

Ambassadeur du Japon en Union Soviétique puis au Royaume-Uni, il était ministre des Affaires étrangères du Japon à la fin de la Guerre. Condamné à 7 ans de prison par le tribunal de Tokyo pour crimes de guerre, libéré fin 1950, il redeviendra... ministre des Affaires étrangères.

### Yoshijiro UMEZU (1882-1949)

Chef d'état-major de l'armée impériale japonaise en 1944-1945, il était opposé à une reddition en août 1945 qui aboutirait à l'occupation du pays, prônant la poursuite de la guerre en infligeant de lourdes pertes aux Alliés afin d'obtenir de meilleures conditions de paix.

### Douglas MACARTHUR (1880-1964)

Brigadier-général à la fin de la Première Guerre mondiale, puis major-général et chef d'état-major de l'Armée américaine. Ayant quitté l'Armée en 1937 mais rappelé au service actif en décembre 1941, il résistera à l'invasion japonaise, la tête des forces américano-philippines de l'Archipel, repliées dans la presqu'île de Bataan, qu'il évacuera en mars 1942 vers l'Australie, promettant «Je reviendrai... Commandant suprême de toutes les forces alliées du Pacifique sud-ouest, il supervisera jusqu'en 1951 l'occupation du Japon.

### Chester NIMITZ (1885-1966)

Plus jeune amiral de la flotte des États-Unis, nommé commandant en chef de la Flotte du Pacifique dix jours après l'attaque japonaise sur Pearl Harbor du 7 décembre 1941 et en avril 1942 commandant-en-chef interarmées des Zones de l'Océan Pacifique (CINCPOA). Alors que les Américains ont débarqué sur les principales îles des Philippines, l'amiral Nimitz transfère, fin janvier 1945, son quartier général de Pearl Harbor à Guam, se rapprochant ainsi de ce qui va devenir l'objectif stratégique principal : le territoire du Japon.

### Hsu YUNG-CHANG (1885-1959)

Diplômé de l'Institut militaire de Pékin, Président de la province du Shanxi, chef d'état-major des opérations de l'Armée Nationale Révolutionnaire chinoise. Après-guerre et la victoire des communistes chinois lors de la guerre civile, il suivra Tchang-Kai-Chek à Taiwan.

### Bruce FRASER (1888-1981)

Engagé dans la Royal Navy en 1902, il participe à la bataille des Dardanelles lors de 1<sup>re</sup> Guerre mondiale. Contre-amiral en janvier 1938, vice-amiral en mai 1940, amiral le 7 février 1944, commandant de la flotte britannique du Pacifique en décembre 1944.

### Kuzma Nikolayevich DEREVYANKO (1904-1954)

Ukrainien, lieutenant-général de l'Armée rouge. Après-guerre, il sera le représentant soviétique au Quartier général de MacArthur durant son proconsulat au Japon occupé par les Américains.

### Thomas Albert BLAMEY (1884-1951)

Major général australien depuis 1931, lieutenant général depuis 1939, il dirigea les forces australiennes engagées en Nouvelle-Guinée-Papouasie. En avril 1944, après avoir transité par les États-Unis, il assistera à Londres à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth. Après la reddition japonaise, il recevra la capitulation des forces nipponnes du Pacifique sud-ouest.

### Lawrence Moore COSGRAVE (1890-1971)

Officier d'artillerie canadien sur le front français en 1916, il a reçu la Croix de guerre française. Attaché militaire canadien en Australie durant la Seconde Guerre mondiale.

### Philippe LECLERC de HAUTECLOQUE (1902-1947)

De Gaulle, qu'il rejoint le 25 juillet 1940 à Londres, lui donne mission de rallier l'Afrique équatoriale à la France libre. Commandant militaire du Tchad, il y forme une colonne militaire qui se joindra à l'offensive alliée en Libye, participera à la libération de la Tunisie et sera la matrice de la 2<sup>e</sup> DB qui, débarquée en France en 1944, libérera Strasbourg. Général de brigade depuis août 1941, Leclerc rejoint le 22 août 1945 les Forces expéditionnaires françaises d'Extrême-Orient (FEFEO), positionnées à Kandy (Ceylan) et qui ne gagneront que début octobre l'Indochine, où il n'arrivera qu'au lendemain de la cérémonie du *Missouri*.

### Conrad Emil Lambert HELFRICH (1886-1962)

Vice-amiral le 10 mai 1940, commandant des Forces navales des Indes orientales néerlandaises, il s'oppose à l'attaque japonaise, mais doit être évacué sur Ceylan. Nommé lieutenant-amiral le 25 août 1945 de la Marine royale néerlandaise.

### Léonard Monk ISITT (1891-1976)

Devient le 19 juillet 1943 le premier néo-zélandais chef d'état-major de la Royal New-Zealand Air Force, avec le rang d'Air vice-marshall. Il a représenté durant la guerre la Nouvelle-Zélande dans les conférences interalliées de Londres, Washington et Ottawa.

## ACTES DE CAPITULATION DU JAPON

*Agissant par ordre et au nom de l'Empereur, du Gouvernement japonais et du Quartier général impérial japonais, nous déclarons, par ces présentes, accepter les conditions posées dans la déclaration qui a été publiée par les Chefs des Gouvernements des États-Unis, de la Chine et de la Grande-Bretagne, le 26 juillet 1945, à Potsdam et à laquelle a adhéré, par la suite, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, lesquelles quatre Puissances sont ci-après désignées sous le nom de «Puissances Alliées».*

*Nous proclamons par ces présentes la reddition inconditionnelle aux Puissances Alliées du Quartier général impérial japonais, de toutes les forces armées japonaises et de toutes les forces armées sous contrôle japonais, partout où elles se trouvent.*

*Nous ordonnons par ces présentes à toutes les forces japonaises, partout où elles se trouvent, ainsi qu'au peuple japonais, de cesser immédiatement les hostilités, de préserver et de sauver de tous dommages tous les navires, avions et biens, militaires et civils, et de se conformer à toutes les exigences qui pourront être imposées par le Commandement Suprême des Puissances Alliées; ou par des organismes du Gouvernement japonais d'après ses ordres.*

*Nous ordonnons par ces présentes au Quartier général impérial japonais de donner immédiatement aux Commandements de toutes les forces japonaises et de toutes les forces sous contrôle japonais, partout où elles se trouvent, l'ordre de se rendre sans condition, avec toutes les forces placées sous leur commandement.*

*Nous ordonnons par ces présentes à tous les fonctionnaires civils et à tous les officiers de l'Armée et de la Flotte d'obéir et de faire porter effet à toutes les proclamations, à tous les ordres et à toutes les instructions que le Commandement Suprême des Puissances Alliées jugera propres à assurer l'exécution effective des conditions de cette reddition, et qui seront publiés par lui ou sous son autorité, et nous leur ordonnons de rester à leur poste et de continuer à assurer leur service comme non-combattants, à moins d'en être spécialement relevés par lui ou par son ordre.*

*Nous nous engageons par ces présentes, au nom de l'Empereur, du Gouvernement japonais et de ceux qui lui succéderont, à exécuter de bonne foi les clauses de la Déclaration de Potsdam et à donner tous les ordres et prendre toutes les mesures qui pourront être exigées par le Commandant Suprême des Puissances Alliées ou par tout autre représentant qualifié des Puissances Alliées pour en assurer l'exécution.*

*Nous ordonnons par ces présentes au Gouvernement japonais et au Quartier général impérial japonais de libérer immédiatement tous les prisonniers de guerre et internés civils alliés qui se trouvent actuellement sous contrôle japonais et de veiller à leur protection, à leur entretien et subsistance ainsi qu'à leur transport immédiat aux lieux qui seront fixés.*

*Dans la direction de l'État, l'autorité de l'Empereur et du Gouvernement japonais sera subordonnée à celle du Commandant Suprême des Puissances Alliées, qui prendra toutes les mesures qu'il estimera propres à assurer l'exécution des conditions de la reddition.*

*SIGNÉ dans la Baie de Tokyo, Japon, à 0904 le deuxième jour de septembre 1945.*

*Mamoru Shigemitsu*

*Par ordre et au nom de l'Empereur du Japon et du Gouvernement japonais*

*Yoshijiro Umezu*

*Par ordre et au nom du Quartier général impérial japonais*

*Accepté dans la Baie de Tokyo, Japon, à 0908 le deuxième jour de septembre 1945 pour les États-Unis, la République de Chine, le Royaume-Uni et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et dans l'intérêt des autres Nations Unies en guerre avec le Japon.*

*Douglas MacArthur*

*Commandant Suprême des Puissances Alliées*

*Chester Nimitz*

*Représentant des États-Unis*

*Hsu Yung-Chang*

*Représentant de la République de Chine*

*Bruce Fraser*

*Représentant du Royaume-Uni*

*Derevyanko*

*Représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques*

*T. A. Blamey*

*Représentant de l'Australie*

*Moore Cosgrave*

*Représentant du Canada*

*Philippe Leclerc*

*Représentant du Gouvernement provisoire de la République française*

*C.E.L. Helfrich*

*Représentant du Royaume des Pays-Bas*

*Leonard M. Isitt*

*Représentant de la Nouvelle-Zélande*

## 33 FEMMES ÉLUES À L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Quand, après le succès du Front populaire aux élections d'avril 1936, Léon Blum forme en juin suivant son gouvernement, celui-ci comprend – pour la première fois dans l'histoire politique nationale – des femmes, toutes trois sous-secrétaires d'Etat : Cécile Brunschvicg à l'Education nationale, Irène Joliot-Curie, à la Recherche scientifique, Suzanne Lacore à la Santé publique et la Protection de l'enfance. Trois femmes... qui n'ont pas pu voter en avril, car les Françaises n'ont alors pas le droit de vote !

Il leur faudra attendre le 29 avril...1945 pour exercer ce droit, à l'occasion des élections municipales, et le 21 octobre suivant pour participer à l'élection des député(e)s à l'Assemblée constituante.

En effet, le 24 mars 1944, l'**Assemblée consultative provisoire** (ACP), mise en place le 17 septembre 1943 à Alger, devenue la capitale de la France libre, avait adopté, par 51 voix contre 16, l'amendement présenté par le communiste Fernand Grenier : «*les femmes seront électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes*». Le 21 avril 1944, le général de Gaulle, Président du Comité Français de Libération Nationale (CFLN), signait l'Ordonnance actant cette avancée majeure de la démocratie dont la mise en œuvre se fera à la Libération, après l'arrivée le 31 août à Paris du Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF), qui sera suivie par celle de l'ACP. Laquelle va s'élargir à 248 membres par la nomination en octobre 1944 d'un plus grand nombre de Résistant(e)s de l'Intérieur, dont une douzaine de femmes, puis en juillet 1945 par celle de 47 déporté(e)s dont quatre femmes.

De fait, sa nomination à l'A.C.P. le 20 octobre 1943, au titre des «Comités de la France libre» du Canada, avait fait de **Marthe Simard**, alors âgée de 42 ans, la première française membre d'une Assemblée parlementaire ; **Lucie Aubrac**, qui avait aussi été nommée à l'ACP d'Alger, n'avait pu s'y rendre. L'ACP sera transférée en novembre 1944 d'Alger à Paris. Marthe Simard y représentera le Comité français du Canada, Lucie Aubrac sera l'une des 6 représentant(e)s du mouvement «Libération-Sud».

Elles seront rejointes par **Gilberte Brossolette** (39 ans), journaliste, militante socialiste, épouse de Pierre Brossolette, ayant gagné Londres en juillet 1942, elle fut chargée de la liaison entre la BBC et la «France Combattante», qu'elle représentera à l'ACP, elle sera élue le 2 juin 1946

députée SFIO de la Seine à la 2<sup>e</sup> Assemblée Constituante, par **Andrée Viénot** (44 ans), adhérente à la SFIO depuis 1932, attachée au cabinet de son mari, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Gouvernement Blum, Résistante dans les Bouches-du-Rhône et le Var, elle sera élue le 2 juin 1946 députée SFIO des Ardennes à la 2<sup>e</sup> Assemblée Constituante, **Pauline Ramart-Lucas** (64 ans), chimiste, membre du «Comité de vigilance des intellectuels antifascistes» (CVIA) en 1934, révoquée par Vichy, déléguée de l'«Union des Femmes Françaises» (UFF), **Alice Delaunay** (35 ans), enseignante, déléguée du mouvement «Franc-Tireur», **Marie Couette** (47 ans), membre de la Commission exécutive de la Fédération postale de la CGT, arrêtée en juin 1943, libérée de la Petite Roquette le 17 août 1944 par l'insurrection de Paris, **Marianne Verger** (41 ans), fonctionnaire, militante radical-socialiste, qui représente «Ceux de la Libération» à l'ACP, **Andrée Defferre-Aboulker** (32 ans), médecin pédiatre, déléguée du mouvement «La France au Combat», **Madeleine Braun, Marie-Hélène Lefauchaux et Mathilde (Gabriel-)Péri** (Voir leurs biographies ci-après).

Et par **Claire Davinroy**, (48 ans), enseignante, Résistante dans un réseau de Pierre Brossolette, arrêtée le 8 octobre 1943, déportée à Ravensbrück le 31 janvier 1944, **Martha Desrumaux**, (47 ans), ouvrière textile, membre du Comité central du Pcf depuis 1927, militante syndicaliste, membre de la délégation de la CGT aux accords de Matignon en 1936, réorganisatrice du Pcf clandestin dans le Nord, arrêtée par la Gestapo le 26 août 1941 à Lille, déportée en mars 1942 à Ravensbrück, **Annie Hervé** (28 ans), étudiante communiste, membre de «Libération-Sud» arrêtée à Paris le 6 juin 1944, déportée aux camps de Ravensbrück puis Sachsenhausen, et **Marie-Claude Vaillant-Couturier** (Voir sa biographie ci-après).

L'Assemblée Consultative Provisoire achèvera sa mission par l'organisation de l'élection, le 21 octobre 1945, d'une «Assemblée Constituante», au mode de scrutin proportionnel et au suffrage universel, avec pour tâche l'élaboration d'un Projet de Constitution pour une IV<sup>e</sup> République, à soumettre au vote citoyen.

Parmi les 586 député(e)s à l'Assemblée constituante élu(e)s ce 21 octobre 1945, 33 femmes ; les premières à être élues dans une Assemblée française, toutes issues de la Résistance.



**Marthe SIMARD**

### Denise BASTIDE



Née **Eva, Marie, Denise Simon**, à Aurillac le 23 décembre 1916, fille d'un employé de commerce syndicaliste et d'une couturière, elle entama sans la terminer une formation d'infirmière.

Adhérent en 1936 au Parti communiste, elle en devint secrétaire de section, membre du

Bureau régional, sera responsable des «Amis de l'Union Soviétique» et du «Comité mondial des femmes contre la misère, le fascisme et la guerre». Elle se marie avec un ouvrier du bâtiment, Joseph Bastide, dont elle a trois enfants.

Responsable dans la Loire des «Femmes de France» de 1941 à octobre 1942, du «Secours populaire» et du «Front National pour l'indépendance de la France», elle rejoindra en 1943 les FTP de l'Allier, dont elle deviendra sous-lieutenant.

Arrêtée le 13 avril 1943 dans un garni de Montluçon, elle est emprisonnée dans cette ville, puis à Saint-Etienne et Lyon, où elle est condamnée à 6 ans de réclusion le 29 mars 1944. Livrée aux Allemands, elle est déportée le 13 mai à Ravensbrück puis à Zwodau de juillet 1944 au 7 mai 1945.

Députée communiste de la Loire à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante, réélue dans la seconde puis dans les deux premières législatures de la IV<sup>e</sup> République, elle fut aussi dirigeante départementale de l'U.F.F. de 1946 à 1950. Elle décèdera à Paris le 1<sup>er</sup> mars 1952.

### Madeleine BRAUN



Née **Madeleine Weil**, à Paris le 25 juin 1907, fille d'un directeur de société et d'une artiste peintre, elle fit des études de droit à Paris. Mariée à 23 ans à Jean Braun, homme d'affaires, son beau-père, Salomon Braun, lui demande d'organiser le service social de l'hôpital qu'il dirige, ce qui la sensibilise à l'existence des inégalités sociales.

Elle adhère au «Mouvement Amsterdam-Pleyel», dont elle sera membre du comité directeur, et – en devenant la secrétaire générale – au «Comité international de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine», y secondant Victor Basch et Paul Langevin.

Proche du Parti communiste depuis 1936, qu'elle rejoindra en 1942 dans la clandestinité, elle s'engagera dans la Résistance au sein du «Front National...», dont elle deviendra responsable en zone Sud et membre du Comité directeur national.

Elle représentera le «Front National» à l'ACP et sera élue députée communiste de la Seine à la Première Assemblée constituante, puis à la Deuxième. Elue jusqu'en 1951 à l'Assemblée nationale, elle en devient le 14 juin 1946 vice-présidente, première femme à occuper ce poste.

S'occupant par la suite de presse et d'édition (EFR), titulaire de la Légion d'honneur, Médaille de la Résistance, Croix de guerre, elle décèdera en 1980.

### Germaine DEGROND



Née **Céline, Victorine Degrand**, à Vernouillet le 3 juin 1894, fille d'un ingénieur des chemins de fer membre du Parti radical et d'une descendante de paysans bretons.

Après des études au cours complémentaire de Poissy (Seine-et-Oise), elle travaille

comme sténo-dactylo dans un cabinet d'avocats. Elle épouse en 1915 Gustave Buray, ils ont deux enfants et divorcent en 1933.

Elle collabore, à partir de 1915, au journal féministe *la Voix des femmes*, adhère en 1916 à la SFIO. Après le congrès de Tours en 1920, où se fonde le Parti communiste, elle participe à la réorganisation d'une fédération de Seine-et-Oise de la SFIO, dont elle deviendra secrétaire générale adjointe (1932-1937) puis secrétaire générale (1937-1940), entrant à la direction nationale de la SFIO (C.A.P.) pour la minorité de gauche (Zyromski). En 1934, elle avait rejoint le Comité de liaison antifasciste de la Région parisienne et fut antimunichoise.

Surveillée et perquisitionnée par la police allemande dès août 1940, liée au mouvement «Ceux de la Résistance» (CDLR), elle sera élue députée socialiste pour la Seine-et-Oise nord à la Première Constituante et sera réélue jusqu'en 1958. Chevalier de la Légion d'honneur, CVR, elle décède en 1991.

## Marie-Madeleine DIENESCH



Née **Marie-Madeleine Dienesch** le 3 avril 1914 au Caire (Egypte), fille d'un conseiller juridique, elle fut licenciée de lettres à la Sorbonne avec un D.E.S. de grec. Agrégée de lettres classiques, elle enseigna de 1939 à 1943 au collège de jeunes filles de Saint-Brieuc, puis à celui de Lisieux, et de nouveau en 1943-1944 à Saint-

Brieuc.

Membre avant-guerre du Parti Démocrate Populaire (d'inspiration démocrate-chrétienne), elle va rejoindre la Résistance au sein de Libération-Nord et adhèrera à la Libération au Mouvement Républicain Populaire (MRP, fondé fin novembre 1944), en même temps qu'elle rejoindra la CFTC, dont elle devient secrétaire du SGEN pour les Côtes-d'Armor. Elle participe aux «Etats-généraux de la Résistance française» à Paris du 10 au 14 juillet 1945, organisés par le CNR.

Elue MRP le 21 avril 1945 à la Première Assemblée Constituante, elle est la première femme à devenir secrétaire du bureau d'une Assemblée. Elle sera réélue le 2 juin 1946 à la 2<sup>e</sup> Constituante.

Députée MRP des Côtes-du-Nord le 10 novembre 1946 à la 1<sup>re</sup> Assemblée nationale de la IV<sup>e</sup> République, elle y sera constamment réélue jusqu'en 1958, puis aux Assemblées de la V<sup>e</sup> République (CD, UD V<sup>e</sup>, UDR, RPF) jusqu'en 1981.

Elle fut Secrétaire d'Etat de mai 1968 à 1974 dans les gouvernements Pompidou, Couve de Murville, Chaban-Delmas et Messmer, députée européenne (1979-1980), ambassadrice au Luxembourg de 1975 à 1978.

Elle s'est éteinte le 8 janvier 1998.

## Emilienne GALICIER



Née **Emilienne, Berthe Galicier** à Villeneuve-sur-Yonne le 11 juin 1911 dans une famille de petits vigneron. Sa scolarité arrêtée à 11 ans, elle est employée dans une famille bourgeoise, puis dans une usine de Villeneuve-sur-Yonne ; devenue chômeuse, elle travaillera dans une charcuterie.

Adhérente du syndicat des Charcutiers, elle intégrera le Conseil syndical de l'Alimentation de la Seine, dont elle deviendra secrétaire. Elle adhèrera fin 1935 au Parti communiste, aux «Amis de l'Union Soviétique».

Exclue du syndicat CGT de l'Alimentation en septembre 1939 suite à l'approbation par le Parti communiste du Pacte germano-soviétique, deux fois arrêtée sans suites au début de l'Occupation, elle partira à Mont-de-Marsan comme agent de liaison du P.C. clandestin. Blessée dans un bombardement, elle rentra ensuite à Paris. Recherchée par la Police, elle fut, après un séjour à Limoges, envoyée dans le Nord comme «inter-femme», responsable de l'Union des Femmes Françaises pour le Nord, le Pas-de-Calais, l'Aisne et les Ardennes.

Elle fut élue députée communiste le 21 octobre 1945 à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante, puis le 2 juin 1946 à la 2<sup>e</sup> Constituante. Elle sera ensuite, du 10 novembre 1946 à 1958, élue députée communiste du Nord aux trois législatures de la IV<sup>e</sup> République.

Membre du Comité fédéral du Nord du Parti communiste jusqu'en 1972, elle décéda en 2007.

## Eugénie EBOUÉ-TELL



Née **Eugénie Tell** le 23 novembre 1889 à Cayenne, fille du directeur du bague, elle fera ses études au Lycée de Montauban avant de revenir en Guyane en 1911 et y devenir institutrice.

Elle épousa le 14 juin 1922 Félix Eboué, un administrateur colonial lui aussi né en Guyane et qu'elle suivra dans ses dif-

férentes affectations, en Oubangui-Chari (Centrafrique), en Martinique, au Soudan (Mali), en Guadeloupe. En 1938, il est nommé Gouverneur du Tchad par Georges Mandel, ministre des Colonies.

C'est à ce poste que, le 26 août 1940, il décide de rallier le Tchad à la France Libre, ayant entendu l'Appel du 18 juin lancé depuis Londres par le général de Gaulle ; lequel le nomme le 12 novembre gouverneur général de l'Afrique équatoriale française.

Eugénie Eboué-Tell s'engage dans les Forces Françaises (FFL) libres féminines et sera infirmière jusqu'en 1944 à l'hôpital militaire de Brazzaville, capitale de la France Libre avant Alger ; ce qui lui vaudra la Croix de Guerre et la Médaille de la Résistance.

À la Libération, adhérente à la SFIO socialiste, Eugénie Eboué-Tell est élue le 21 octobre 1945 députée de la Guadeloupe à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante et réélue le 2 juin 1946 à la 2<sup>e</sup> Constituante. Ayant échoué à l'élection législative du 10 novembre 1946, elle sera élue au Conseil de la République (Sénat) le 15 décembre suivant et réélue (RPF) en 1948 jusqu'en 1952, devenant alors Conseillère de l'Union française.

Commandeur de la Légion d'honneur, elle décède en 1972.

## Denise GINOLLIN



Née **Eglantine, Denise Reydet** le 30 juillet 1907 à Paris, fille d'un garçon de recette, elle épousa en 1927 Robert Riquet puis, en secondes noces, le 3 septembre 1939, Frédéric Ginollin, ajusteur.

Elle travailla comme sténodactylo dans le 12<sup>e</sup> arrondissement puis, jusqu'en 1935, au magasin Paris-France et ensuite au siège des Jeunesses communistes ; elle sera une des secrétaires de la section communiste de Paris 12<sup>e</sup>.

Après l'interdiction du Parti communiste en septembre 1939, elle s'occupe de la recherche de logements pour les militants devenus illégaux, de la propagande clandestine du Parti vers les femmes, en ayant la responsabilité interrégionale en 1941. En juin 1940, elle avait été associée, avec Maurice Tréand, Jeanne Schrodt et Valentine Grunenberger, à la demande - qui tourna court - de réparation légale de l'*Humanité* faite aux autorités d'occupation.

Passée en Bretagne en 1942, arrêtée à Nantes le 23 janvier 1943, sa condamnation à mort sera commuée en déportation. A son retour en France, elle sera, du 21 octobre 1945 à 1951, députée communiste de Paris aux deux Constituantes et à la 1<sup>re</sup> Assemblée législative de la IV<sup>e</sup> République.

Installée dans le Lot-et-Garonne au début des années cinquante, elle sera un temps employée au Centre de Santé de Château Ferrière à Penne-d'Agenais, avant de regagner la Région parisienne, où elle décédera en 1961.

## Germaine FRANÇOIS



Née au Havre le 11 novembre 1908, **Germaine François**, employée, militait avant-guerre au Parti communiste comme son mari, Albert François, qui combattit en Espagne de fin 1937 à novembre 1938 comme commissaire adjoint du 2<sup>e</sup> bataillon de la 14<sup>e</sup> Brigade internationale.

Albert fut arrêté comme communiste durant la

«Drôle de Guerre» et interné à Fort-Barraux, Germaine fut arrêtée le 27 mars 1941 et un temps incarcérée. Libérés, tous deux militeront clandestinement dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Germaine, en liaison avec Claudine Michaut, s'occupant des groupes de femmes. La Police ayant arrêté Albert le 1<sup>er</sup> novembre 1943, elle perquisitionna leur domicile 61 rue des Gobelins, y interpellant Germaine qui, internée, réussira à s'évader. Albert connaîtra la torture et la déportation, dont il reviendra.

Ayant gagné la Nièvre, Germaine y dirigea l'Union des Femmes françaises clandestines, et intégrera le Comité départemental de Libération.

Elue conseillère municipale de Nevers, renouvelée lors des élections municipales de 1947 et de 1953, elle fut présentée le 21 octobre 1945 par le Parti communiste à la députation à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante, et sera réélue à la Seconde.

Tête de liste communiste dans la Nièvre, élue lors de premières élections législatives de la IV<sup>e</sup> République le 10 novembre 1946, réélue lors des législatives de 1951, elle ne se représentera pas en 1956 pour raisons de santé, continuant à militer à l'Union des Femmes Françaises (U.F.F.).

Elle décédera en 1970.

## Lucie GUERIN



Née **Lucie, Augustine Couillebault** à Graille-Saint-Honorine (76) le 11 août 1900, fille d'un ajusteur, elle devint institutrice à Rouen. Elle se maria en 1923 avec un instituteur, Roger Guérin, avec qui elle eut un garçon et une fille.

Elle adhéra en décembre 1935 au Parti communiste, dont elle deviendra trésorière de la section

d'Yvetot, membre du Bureau de celle de Maromme. Elle fut une des dirigeantes départementales du «Comité mondial contre la Guerre et le fascisme» et du Comité «Paix et Liberté».

Après l'interdiction du Parti communiste en septembre 1939, elle milita clandestinement, et devint responsable du Secours populaire dans la Région rouennaise. Arrêtée le 1<sup>er</sup> décembre 1941, condamnée à 8 ans de travaux forcés et emprisonnée successivement à Rennes, Châlons-sur-Marne et Romainville, elle fut déportée le 13 mai 1944 à Ravensbrück, où elle participa aux activités clandestines communistes. Sa fille Claudine, résistante communiste, mourut à Auschwitz en avril 1943.

À son retour en France, elle reprit son métier d'enseignante, fut élue en septembre 1945 conseillère générale, et fut élue les 21 octobre 1945 et 2 juin 1946 aux deux Assemblées constituantes puis, du 10 novembre 1946 à juin 1951, à l'Assemblée nationale.

Conseillère municipale de Rouen de 1953 à 1959, enseignante jusqu'à sa retraite, elle fut dirigeante départementale et nationale de l'UFF, vice-présidente départementale de la FNDIRP. Elle décéda en 1973.

# LE DOSSIER : LES PREMIERES FEMMES PARLEMENTAIRES

## Rose GUÉRIN



Née Rose, Eugénie, Marie, Anne Bagot le 4 février 1915 à Issou (78), fille d'un charpentier-menuisier, après son brevet élémentaire, devient sténodactylo et travaille au Crédit du Nord à Meulan et Paris, puis entre en 1936 à la SNCASO à Courbevoie.

En 1934, elle se maria avec Roger Guérin, responsable syndical CGTU dans l'industrie aéronautique, qui adhéra au Parti communiste en 1935, ce qu'elle fera aussi en 1938. Ayant pris part à la grève du 30 novembre 1938, elle sera licenciée. Elle fut secrétaire à Courbevoie du «Comité des femmes françaises contre la guerre et le fascisme».

Prenant part dès septembre 1939 à l'activité devenue illégale du Pcf, passant en septembre 1940 avec son mari dans la clandestinité, elle assura, sous les pseudonymes de «Rose», «Andrée», «Suzanne», des missions de liaison. Arrêtée à Sceaux le 30 octobre 1942, elle fut déportée «NN» fin juillet 1943 à Ravensbrück puis, ayant été transférée à Mauthausen, elle en fut libérée le 22 avril 1945.

De retour à Paris, elle devint secrétaire de Marcel Paul à la FNDIRP en création. Elle fut élue députée communiste de la Seine le 21 octobre 1945 à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante, réélue à la 2<sup>e</sup>, puis jusqu'en 1958 aux trois législatures de la IV<sup>e</sup> République.

Après 1958, elle eut des responsabilités locales et nationales, au Parti communiste, à la FNDIRP, à l'Amicale de Ravensbrück, à France-URSS.

Elle décéda le 20 septembre 1998. Homologuée lieutenant F.F.I., citée à l'ordre de l'Armée, elle reçut les honneurs militaires aux Invalides lors de ses obsèques.

## Marie-Hélène LEFAUCHEUX



Née Marie-Hélène Postel-Vinay à Paris le 26 février 1904.

En 1925, elle épouse Pierre Lefauchaux, ingénieur civil.

Dès juillet 1940, aux côtés de son frère André, elle entame une action résistante (recherche de renseignements, récupération d'armes, aide aux évadés).

En liaison avec le service social des M.U.R., elle participera à la mise en place du COSOR.

En octobre 1942, elle prend contact avec l'«Organisation Civile et militaire» (O.C.M.), et en intègre l'état-major, étant chargée des relations avec la France libre, et les autres mouvements. A partir de mars 1944, elle représente l'O.C.M. au Comité Parisien de Libération (C.P.L.).

Son mari, un des dirigeants de l'O.C.M. et responsables FFI d'Ile-de-France ayant été arrêté le 3 juin 1944, et déporté à Buchenwald, elle réussira à le faire libérer.

Elle va, au titre de l'O.C.M., être désignée à l'A.C.P., rapatriée d'Alger à Paris, et élue au Conseil municipal de Paris, dont elle deviendra vice-présidente. Elle sera le 21 octobre 1945 élue députée MRP de l'Aisne à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante (1945-1946). Puis elle fera partie (en 1946-1947) du premier Conseil de la République (Sénat) et, de 1947 à 1958, de l'Assemblée de l'Union française, dont elle assurera la vice-présidence ; elle sera ensuite, de 1959 à 1962, membre du Conseil économique et social.

De 1946 à 1959, représentante de la France, elle présidera 6 ans durant la Commission de la condition de la Femme de l'ONU.

Elle décéda le 25 février 1964 dans un accident d'avion aux USA.

## Solange LAMBLIN



Née Solange, Georgina Lamblin le 8 mars 1900 à Marçay-en-Barœul, fille d'un tailleur et d'une épicière catholique, elle fit ses études secondaires à Tourcoing et supérieure à la faculté de lettres de Lille. Après un D.E.S. en 1922, elle fut reçue en 1928 à l'agrégation d'Anglais.

Professeure aux lycées de filles de Laon et Tourcoing, elle est nommée professeure agrégée au lycée de garçons de Reims (1937), puis aux lycées parisiens du Cours de Vincennes (1937) et Fénélon (1939).

Adhérente avant-guerre du Syndicat général de l'Education nationale (SGÉN) et du Parti démocrate Populaire (démocrate-chrétien), travaillant à partir d'août 1940 un temps au service des réfugiés à Vichy, elle rejoint la Résistance en janvier 1942. Son domicile parisien, Place Paul-Painlevé, sera lieu de refuge et de passage pour des prosocrits (Juifs, Résistants, aviateurs alliés abattus, réfractaires...), pour Georges Bidault, avec qui elle travailla à partir de juillet 1943. Elle sera en 1944 membre du Comité local de Libération du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Membre de la Commission exécutive du Mouvement Républicain Populaire (MRP, démocrate-chrétien), elle fut élue Conseillère municipale de Paris le 29 avril 1945, le 21 octobre élue députée MRP à la première Assemblée constituante, puis le 10 novembre 1946 à la première législature de la IV<sup>e</sup> République (1946-1951). Elle fut aussi jurée à la Haute Cour de Justice.

Ne se représentant pas à la députation en 1951, elle reprit son poste d'enseignante au Lycée Fénélon, puis au Lycée d'Estampes (1959), prenant sa retraite en 1965.

Chevalier de la Légion d'honneur, médaillée de la Résistance avec rosette, elle décéda le 8 décembre 1984.

## Francine LEFEBVRE



Née Francine Nicolas le 15 mars 1908 à Saint-Etienne-des-Ouillères (69), dans une famille chrétienne modeste. Elle épousera un plombier chauffagiste à Paris ; ils n'auront pas d'enfant.

Ouvrière très jeune dans l'industrie du chocolat, ce qui lui vaudra le surnom de «la petite

chocolatière», elle se syndiquera à la CFTC et militera dans les milieux catholiques.

Résistante, elle sera membre du Comité de Libération du 3<sup>e</sup> arrondissement de la Seine. Se situant à l'aile gauche du MRP, membre du Bureau de sa fédération de la Seine et de sa Commission exécutive nationale, elle va être élue le 21 octobre 1945 à la Première Assemblée Constituante et nommée à sa commission du Travail et de la Sécurité sociale ; elle sera réélue en juin 1946 à la Seconde. Son activité parlementaire s'inscrira dans les orientations du programme du CNR. Membre de la Commission du Travail et de la Sécurité Sociale, elle sera l'auteur de textes sur le statut des délégués du personnel et votera en faveur des nationalisations.

En novembre 1946, elle est élue à l'Assemblée nationale, et sera réélue en 1951 et en 1956. Elle fut jurée de la Haute Cour.

Opposée à l'investiture du général de Gaulle en 1958 et au vote des pleins pouvoirs, elle sera battue lors des premières législatives de la 5<sup>e</sup> République. Renouvelant – sans succès – le fait de l'introduction du système majoritaire – sa candidature en 1962 et 1967, elle abandonnera alors toute activité politique.

Elle décéda le 21 novembre 1979.

## Irène LAURE



Née Irène Guelpa Cichetto le 18 septembre 1898 à Lausanne (Suisse), dans la famille, installée à Lausanne puis à Antibes, d'un entrepreneur piémontais du bâtiment et d'une mère suisse.

À 16 ans, elle adhère aux Jeunesses socialistes, et organise une grève des ouvriers de son père surexploités. Elle rejoint le Service de santé pendant la Première Guerre mondiale, devenant infirmière. Elle se maria en 1920 civilement avec Victor Laure, un marin socialiste, délégué comme elle en décembre au congrès de Tours de la S.F.I.O., dont ils resteront tous deux membres. Elle vivra dans un HLM à Aubagne, dont elle deviendra administratrice de l'Hôpital.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, elle et son mari s'engageront dans la solidarité avec l'Espagne républicaine et dans l'accueil des réfugiés républicains. Pendant la Guerre, elle rejoindra le Mouvement de Libération Nationale (MLN). En mai 1944, elle organisera «une marche de la faim» de 17 km d'Aubagne à Marseille, qui rassemblera Place Ferréol 4 000 femmes des deux villes devant la Préfecture. Son fils, Louis, sera arrêté et torturé par la Gestapo.

La Libération venue, figurant en 3<sup>e</sup> position sur une liste SFIO-UDSR conduite par Gaston Deferre, elle est élue le 21 octobre 1945 à l'Assemblée constituante, et est membre de la Commission du Travail et de la Sécurité sociale ; elle se prononcera pour la nationalisation du Crédit. Non réélue en 1946, elle sera Secrétaire générale du Comité national des femmes socialistes et membre – en 1946-1947 – du Comité directeur de la S.F.I.O.

Elle se consacrera par la suite à la réconciliation franco-allemande. Elle décéda le 4 juillet 1987.

## Rachel LEMPEREUR



Née Rachel, Odile Nuez le 14 février 1896 à Lille dans une famille ouvrière, ses parents décédant alors qu'elle était très jeune, elle devint, ayant obtenu le Brevet supérieur, institutrice ; métier qu'elle exercera pendant 38 ans. Elle épouse en 1923 Marcel Lempereur, dessinateur aux PTT. Ils auront deux

enfants.

Militante syndicale et socialiste S.F.I.O. dans le Nord, elle fera des conférences laïques, développera des réseaux de femmes socialistes, intégrera en 1939 le Comité national des femmes socialistes, militant aussi à la Ligue des Droits de l'Homme.

Directrice d'école dans un quartier ouvrier de Lille, elle maintiendra pendant l'Occupation les structures clandestines du syndicat des instituteurs (S.N.I.) et rendra de nombreux services à la Résistance. À la Libération, elle est élue conseiller général du canton de Lille Sud-Est, et siège au conseil municipal comme adjointe. Les 21 octobre 1945 puis le 2 juin 1946, elle est élue aux deux Assemblées Constituantes. Du 10 novembre 1946 à 1958, elle sera élue aux trois législatures de la IV<sup>e</sup> République. Experte sur les questions scolaires, elle sera élue vice-présidente de la Commission de l'Education nationale de l'Assemblée, sa présidente de 1956 à 1958.

Hostile en 1958 au retour du général de Gaulle, elle le sera aussi dans les années 1970 au Programme commun et à la stratégie d'Union de la gauche, elle sera exclue du Parti socialiste en 1973.

Elle décéda le 8 octobre 1980.

# LE DOSSIER : LES PREMIERES FEMMES PARLEMENTAIRES

## Madeleine LEO-LAGRANGE



Née **Madeleine Weiller** le 2 novembre 1900 à Saint-Dié (88), fille de médecin, qui deviendra un temps président de la Société française des praticiens, elle commença ses études secondaires au Lycée Jules-Ferry de Saint-Dié, les poursuivit au Lycée Molière de Paris, avant d'entrer à la faculté de droit de la Sorbonne. Licenciée en droit, elle s'inscrit en 1924 au barreau de Paris, devenant ainsi une des premières avocates françaises.

Ayant adhéré à la S.F.I.O., elle y rencontre un jeune étudiant en droit, Léo Lagrange, qu'elle épousera en 1924. Elu député socialiste du Nord en 1932, réélu en 1936, Léo Lagrange, désigné par Léon Blum pour prendre la tête du sous-sécretariat d'Etat à l'Organisation des loisirs et des Sports, le restera jusqu'en avril 1938. Chargée de mission au cabinet de son mari, Madeleine Lagrange prit une part importante à la mise en place des lois sur les congés payés et les quarante heures.

Volontaire à la déclaration de la Guerre en 1939, Léo Lagrange sera tué le 9 juin 1940 par un éclat d'obus.

Veuve en juin 1940, Madeleine Lagrange sera victime durant l'Occupation des lois antisémites du Régime pétainiste lui interdisant son activité professionnelle d'avocat.

À la Libération, **Madeleine dite Léo-Lagrange**, est sollicitée par Henry Frenay, ministre des prisonniers, pour diriger son cabinet, elle va être aussi élue du Nord à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante (1945-1946). Elle reviendra ensuite dans la magistrature. En 1958, en protestation contre la guerre d'Algérie, elle quittera la SFIO pour le Parti socialiste autonome puis le P.S.U.

Elle est décédée le 12 avril 1992.

## Jeanne LEVEILLE



Née **Jeanne Assassin** à Verdes (41) le 15 juin 2009, fille d'un instituteur radical-socialiste, fut elle aussi institutrice.

Le 4 août 1932, elle se maria avec Edmond Léveillé, lui aussi instituteur. Tous deux vont militer au Parti communiste dans la région de Noyon au moment du Front populaire. Cela lui vaudra la suspension de son poste à Thiescourt (Oise) avec privation de traitement, par arrêté préfectoral du 30 mars 1940.

Jeanne Léveillé entra très tôt dans la Résistance et fut particulièrement chargée du travail en direction des femmes. Quant à son mari, mobilisé en 1939 puis démobilisé en Bretagne, il rejoignit son épouse dans le Loir-et-Cher avant de rentrer dans l'Oise à la fin de juin 1940. En avril 1942, il participa à la création du journal *Le Patriote de l'Oise* et en novembre 1943, fonda et présida le Comité départemental de Libération. Arrêté le 25 avril 1944 près de la gare d'Amiens, il fut torturé avant d'être exécuté à Dury (Somme) le 25 mai 1944.

À la Libération, Jeanne Léveillé représenta l'«Union des femmes françaises» au Comité départemental de Libération et retrouva un poste à Gouvieux (Oise). Membre en 1944 du conseil syndical provisoire du SNI et en 1945 du bureau fédéral du Parti communiste, elle fut élue le 21 octobre 1945 députée à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante et ne se représenta pas à la Seconde.

Remariée le 1<sup>er</sup> juin 1946 à un jeune FTP, Remy Asselin, qui décéda le 25 mai 1948, directrice honoraire d'école, elle fut candidate suppléante sans succès aux législatives de 1962 et aux municipales de Beauvais en 1965.

Elle décéda le 5 août 2002.

## Mathilde METY



Née **Mathilde, Louise Thoinard** le 6 juin 1974 à Toulon (83), dans une famille ouvrière de six enfants, son père, travaillant à l'Arsenal des Chemins de fer à Perrache, militait à la Ligue des Droits de l'homme.

Entrée à l'Ecole normale d'Institutrices de Lyon, elle en fut diplômée en 1913.

Le 5 août 1915, elle épousa un instituteur, Arthur Mété, militant du Syndicat national des instituteurs (SNI). Ils enseigneront à Oriénas - où ils furent l'objet d'un ostracisme pour leur engagement laïc - puis à Givors. Arthur Mété décéda en 1931.

Adhérant en 1936 au Parti communiste, elle combattit jusqu'en 1939 au sein du SNI la tendance pacifiste, «munichoise» et elle figurait dans le groupe dit «pour la fermeté contre Hitler au syndicat réuniifié».

Après la défaite de 1940, elle participa à la Résistance et en dépit de menaces proférées à son endroit par un «Comité de défense antiterroriste», elle assura auprès des groupes armés des monts du Lyonnais des missions d'agent de liaison.

À la Libération, elle reprit ses activités de militante syndicale, fut élue au Comité fédéral du Rhône du Parti communiste. Le 21 octobre 1945, elle fut élue députée du Rhône à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante, et réélue le 2 juin 1946 à la 2<sup>e</sup> Constituante. Elue le 10 novembre de 1946 à la 1<sup>re</sup> législature de l'Assemblée nationale la 4<sup>e</sup> République, elle en démissionna le 18 janvier 1949. Et elle partit dans le midi auprès de sa fille unique.

Elle décéda le 6 juin 1974.

## Raymonde NEDELEC



Née **Raymonde, Marie Barbé** le 22 octobre 1915 à Puteaux (75 puis 92), orpheline de ses deux parents à cinq ans, elle vint habiter Arles chez sa sœur, mariée à un militant communiste. Après avoir milité aux Jeunesses communistes, elle adhéra en 1932 au Parti. Et se consacra à partir de 1936 à la structuration locale de la nouvelle «Union des

Jeunes Filles de France» (UJFF).

En 1936, elle épousa Charles Nédelec, secrétaire général de l'UD-CGT des Bouches-du-Rhône et membre du Comité central du Parti Communiste. Charles, fait prisonnier en 1940, rapatrié sanitaire, eut des responsabilités importantes à la CGT clandestine et au PC, interdit. Il mourut le 22 mai 1944 victime d'une hémorragie cérébrale.

Raymonde, arrêtée par la police pétainiste le 31 mars 1941 sur dénonciation, condamnée à 20 ans de travaux forcés par le Tribunal maritime de Toulon, connaîtra plusieurs prisons (Marseille, Toulon, Lyon, Rennes) avant d'être livrée en juin 1944 aux Allemands. Déportée au camp de Sarrebrück puis transférée à celui de Ravensbrück, elle s'évada de son Kommando de Leipzig le 20 avril 1945.

De retour à Marseille, elle y sera élue Conseillère générale puis députée communiste le 21 octobre 1945 et le 2 juin 1946 aux deux Assemblées constituantes.

Ayant rencontré à la Libération Charles Tillon, alors ministre et qui deviendra maire d'Aubervilliers, elle l'épousa en 1951. Elle lui fut solidaire lors de ses différends à partir de 1953 avec la direction du Parti communiste qui le conduisirent à quitter ses mandats de maire et député ; et sera, comme lui, exclue du PC en 1970.

Raymonde Tillon est décédée le 17 juillet 2016.

## Marie OYON



Née **Marie, Anastasie Tunney**, à Montoire-de-Bretagne (44) le 31 décembre 1898, orpheline très jeune, travailla dès 16 ans comme sténodactylo.

Partie dans la Sarthe, elle y rencontra et épousa le fils d'un épicier dreyfusard, Alexandre Oyon, employé de commerce, puis directeur d'une agence d'assurances et

qui fonda le syndicat des employés de commerce du Mans, dont il assura le secrétariat ; vice-président de la Fédération sarthoise de la Ligue des droits de l'Homme, militant socialiste, il entra au conseil municipal du Mans en 1928, et deviendra en 1935 maire adjoint. Marie fonda dans son quartier populaire, Abattoir-Batignolles, un foyer scolaire laïque. Alexandre et Marie eurent deux enfants.

Durant l'Occupation, fidèles à leur engagement, tous deux entrèrent en Résistance et Alexandre démissionna de son mandat. Ils furent arrêtés par la Gestapo en décembre 1943 et déportés en Allemagne : Alexandre mourut à Mauthausen le 27 mai 1945 et Marie revint de Ravensbrück.

Peu après son retour, elle fut élue conseillère générale du Mans en septembre 1945, et le 21 octobre suivant députée de la Sarthe à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante (1945-1946). Non réélue à la 2<sup>e</sup> Constituante, elle fut élue en décembre 1946 au premier Conseil de la République (Sénat), désigné par l'Assemblée nationale, et siégea jusqu'en 1948 au groupe socialiste. Elle se retira en 1949 de la vie publique.

Médaille de la Résistance, elle décéda le 11 juin 1969.

## Mathilde PERI dite GABRIEL-PERI



Née **Mathilde, Rose, Thérèse Taurinya** née le 7 juin 1902 à Canet (66) dans une famille d'ouvriers agricoles, elle fut elle-même ouvrière.

Elle épousa à Paris en 1927 Gabriel Péri, militant communiste d'origine corse, ancien secrétaire de la Fédération des Jeunesses communistes, chef du service de politique

étrangère du Journal *l'Humanité* depuis novembre 1924 ; il sera élu député de Seine-et-Oise en 1931, et réélu en 1936. L'arrestation de Gabriel Péri en 1927 pour ses articles dans *l'Humanité* et son emprisonnement un an à la prison de la Santé perturbèrent leur vie commune. Mathilde Péri fut une militante de base du PCF, domiciliée à Maureillas (66).

Gabriel Péri, membre du comité central du Pcf et député, réticent au Pacte germano-soviétique mais resté fidèle au P.c.f., passé à la clandestinité, fut recherché par la police. Arrêté sur dénonciation le 18 mai 1941, il fut fusillé le 15 décembre 1941, par les Allemands au Mont-Valérien. Mathilde, internée administrative au camp de Rieucros (Lozère), y apprit l'arrestation puis l'exécution de son mari.

Mathilde Péri fut normée représentante de l'U.F.F. à l'Assemblée consultative provisoire (ACP) en octobre 1944, députée aux deux Assemblées constituantes en 1945-1946, puis élue députée de la 1<sup>re</sup> circonscription de Seine-et-Oise (Argenteuil-Bezons) en 1946, 1951 et 1956. Elle fut vice-présidente de l'Assemblée nationale en 1946-1947 et présidente de l'Association des familles de fusillés.

Mathilde Gabriel-Péri décéda le 16 décembre 1981.

# LE DOSSIER : LES PREMIERES FEMMES PARLEMENTAIRES

## Germaine PEYROLES



Née Germaine Merlot le 22 mars 1902 à Montaigu (39) dans une famille de gauche dreyfusarde, fille d'un professeur de français, elle poursuit des études de droit qui en feront une des premières femmes inscrites au bureau de Paris. Mariée à l'avocat d'affaires Georges Peyroles, avec qui elle eut quatre enfants, dont l'écrivain Gilles Perrault, elle adhéra au Parti démocrate populaire (PDP), de sensibilité démocrate-chrétienne, dont elle devint secrétaire générale de la section féminine.

Après l'armistice, Germaine et Georges Peyroles, installés près de Reims, recueillent dans leur maison des aviateurs anglais parachutés sur le sol français, qu'ils aident à faire passer en Espagne. Ils participeront aussi pour le Special Operation Executive (S.O.E.), à des actions de sabotage, qui vaudront à Georges Peyroles de connaître les prisons pétainistes. À la Libération, Germaine Peyroles recevra la Croix de guerre et la Rosette de la Résistance.

Germaine Peyroles sera élue 21 octobre 1945 à la Première Assemblée constituante sur une liste MRP, puis réélue le 2 juin 1946 à la Seconde Constituante. Elle sera aussi élue du 10 novembre 1946 à 1951 à la 1<sup>re</sup> législature de l'Assemblée nationale de la IV<sup>e</sup> République, réélue en 1951 lors d'une élection partielle. Elle aura été - première femme à occuper ce poste - vice-présidente de l'Assemblée nationale en 1946, 1947, 1948 et 1951. Echouant à la réélection en 1956 et 1958, elle se retirera de la vie publique, mais continuera de militer pour la construction européenne au sein du Mouvement européen.

Elle décéda le 26 octobre 1979.

## Germaine POINSO-CHAPUIS



Née Germaine, Marie, Joséphine Chapuis à Marseille le 6 mars 1901 dans une famille ardéchoise, elle fit des études de droit et un D.E.S. de droit romain. Première femme lauréate à Marseille de la conférence du stage, elle s'inscrivit au barreau marseillais en 1921.

Elle adhéra très tôt au Parti démocrate populaire (démocratie chrétienne) et eut une activité sociale soutenue en faveur de l'enfance en danger et des adolescents handicapés. Elle épousa en 1937 l'avocat Henri Poinso, dont elle aura deux enfants.

Son action Résistante se développera au sein du Mouvement de libération nationale (MLN), dans le service social et l'organisation des évasions, elle gère une caisse de Résistance du Parti socialiste clandestin. Membre du Comité départemental de Libération des Bouches-du-Rhône, les Marseillais l'éisent en mai 1945 au conseil municipal ; elle y demeurera jusqu'en 1959.

Ayant adhéré dès sa fondation au Mouvement républicain populaire (MRP), elle est élue le 21 octobre 1945 députée à la 1<sup>re</sup> Assemblée nationale constituante et réélue à la Seconde, de même, elle sera de 1946 à 1956 députée aux deux premières législatures de la IV<sup>e</sup> République, étant à deux reprises élue vice-présidente de l'Assemblée nationale. Du 24 novembre 1947 au 26 juillet 1948, elle sera la première femme ministre de plein exercice, avec le portefeuille de la Santé publique et de la Population dans le 1<sup>er</sup> gouvernement Robert Schuman. Elle sera de 1977 à 1981 membre du Conseil économique et social.

Elle était officier de la Légion d'honneur, Médaille de la Résistance, Croix du Combattant volontaire.

Elle décéda le 18 février 1981.

## Renée PRÉVERT



Née Renée Prévert le 11 juillet 1912 à Dol-de-Bretagne (35), fille d'un père manoeuvre et d'une mère femme de ménage.

Après des études primaires à l'école Notre-Dame à Dol, et le certificat d'études, elle préparera et obtiendra un d'un CAP de comptabilité. Elle débutera sa carrière professionnelle dans une petite entreprise.

D'une famille très catholique, elle s'engage à 17 ans à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (J.O.C.F.), y militant jusqu'en 1939, après en avoir été la secrétaire départementale. Elle milita aussi de 1935 à 1939 à la CFTC, et y occupera la responsabilité de secrétaire départementale adjointe.

La CFTC sera comme les autres confédérations syndicales dissoute par le pouvoir pétainiste. Renée Prévert sera arrêtée et internée pour «distribution de tracts subversifs». À la Libération, elle est élue en avril 1945 au Conseil municipal de Rennes et devient adjointe aux affaires sociales. Elle conservera ce mandat jusqu'en 1953.

Le 21 octobre 1945, elle est élue députée MRP d'Ille-et-Vilaine à la Première Assemblée constituante et réélue à la Seconde le 2 juin 1946. Le 10 novembre suivant, elle est élue députée MRP à la 1<sup>re</sup> législature (1946-1951) de la IV<sup>e</sup> République. Elle sera nommée jurée à la Haute-Cour de justice (1948-1949). Pour raisons personnelles, elle ne se représentera pas en 1951 lors du renouvellement de l'Assemblée nationale. Après une interruption de six ans, elle retrouvera en 1959 le Conseil municipal de Rennes, y restant présente jusqu'en 1977.

Renée Prévert est décédée le 23 novembre 1988.

## Gilberte ROCA



Née Gilberte Cau le 18 février 1911 à Cailhau (11) dans une famille d'ouvriers agricoles, résidant à Capestang (Hérault) dans les années 1930. Elle adhéra au PCF en 1934 et en 1936 à l'Union des jeunes filles de France (UJFF), dont elle devint trésorière départementale et présida le congrès régional à

Béziers le 16 août 1936.

En 1936, elle s'installa à Nîmes, travaillant à l'UD-CGT du Gard comme sténodactylo, et épousa cette même année Edmond Roca, syndicaliste et secrétaire de la Région communiste du Gard-Hérault-Aude. En mars 1937, elle militait au comité interdépartemental pour l'aide à l'Espagne républicaine.

Edmond Roca, prisonnier de guerre en 1940, ne revint qu'en 1945. Gilberte Roca prit une part active à la Résistance dans la région de Capestang, elle dirigea l'Union des Femmes Françaises dans l'Hérault en 1943, puis à Lyon, devenant membre du Comité Départemental de Libération du Rhône.

À la Libération, Gilberte Roca fut élue le 21 octobre 1945 députée du Gard à la 1<sup>re</sup> Assemblée Nationale Constituante, et réélue le 2 juin 1946 à la Seconde Constituante. Elle fut ensuite élue le 10 novembre 1946 députée communiste du Gard dans la 1<sup>re</sup> législature de la IV<sup>e</sup> République et réélue en 1951 et 1956, elle retrouvera l'Assemblée en 1962. Elle fut conseillère générale du Gard et Conseillère municipale de Nîmes.

Elle décéda le 26 juillet 2004.

## Simone ROLLIN



Née Simone Norbert le 5 septembre 1910 à Montendre (17), fille d'Émile Norbert, viticulteur socialiste devenu ouvrier chez Renault et de Jeanne Berton, couturière.

Catholique pratiquante, elle participa en 1927 à la création de la section jociste de Meudon (Seine). Simone se maria le 26 avril 1930 à Meudon à René Rollin, un

métallurgiste militant de la J.O.C., avec qui elle aura six enfants ; ce qui lui évitera d'être mobilisée en 1939.

Avec Charles Bonnet, elle participa à la création en 1934-1935, à partir de familles de militants jocistes, de la «Ligue ouvrière chrétienne» (L.O.C.) et fit partie de son secrétariat.

Pendant l'Occupation, Simone Rollin s'engagea dans la Résistance, assurant notamment le passage de la Ligne de démarcation vers Lyon, milita au «Mouvement populaire des familles» (laïcisation de la L.O.C.), participa en 1942 à l'organisation du Centre de coordination des mouvements familiaux puis, en 1943, à la création des Travailleuses familiales.

À la Libération, le congrès constitutif du MRP en novembre 1944 la nomma responsable nationale féminine et vice-présidente.

Elue députée à la 1<sup>re</sup> Assemblée Constituante le 21 octobre 1945 et, le 8 décembre 1946, Conseillère de la République (sénatrice) elle le resta jusqu'en 1948.

En 1954, elle créa l'Association pour la diffusion des techniques ménagères (ADTM) et favoriser l'échange entre l'enseignement, la production et la consommation. L'Association, disparue en 1975, laissa la place aux associations de consommateurs.

Elle décéda le 7 février 1991.

## Marcelle RUMEAU



Née Marcelle Rumeau le 1<sup>er</sup> juin 1912 à Toulouse (31), fille d'un comptable et d'une épicière, Marcelle Rumeau, élève du lycée, puis de l'École normale d'institutrices de Toulouse, devint institutrice en 1933 à l'école des 36 ponts puis directrice de l'école maternelle Ricardie.

En 1942 elle participa à la création du premier groupe toulousain de Résistantes, affilié au Front national, et adhéra au Parti communiste en 1943.

À la Libération, elle fut élue communiste de Haute-Garonne le 21 octobre 1945 à la 1<sup>re</sup> Assemblée nationale constituante. Le 10 novembre 1946, elle fut élue à la 1<sup>re</sup> législature (1946-1951) de l'Assemblée nationale de la IV<sup>e</sup> République, elle le fut à nouveau à la 3<sup>e</sup> législature (1956-1958), durant laquelle elle donna une fille au député poujadiste de Paris... Jean-Marie Le Pen. Au Palais-Bourbon, elle fut surtout active à la Commission de l'Éducation nationale, intervenant sur les questions relatives aux maternelles, à l'instruction primaire, aux cantines et transports scolaires, aux Ecoles normales, etc.

Sous la V<sup>e</sup> République, elle fut candidate à plusieurs reprises à la députation (en 1958, 1962, 1967), au Conseil général.

En juillet 1994, elle signa la pétition d'anciens Résistants protestant contre la décision du Président de la République d'inviter des troupes allemandes au défilé sur les Champs-Élysées, le 14 juillet.

Elle décéda le 1<sup>er</sup> mars 1995.

# LE DOSSIER : LES PREMIERES FEMMES PARLEMENTAIRES

## Hélène SOLOMON-LANGEVIN



Née Hélène Langevin le 25 mai 1909 à Fontenay-aux-Roses (75 puis 92), fille du physicien Paul Langevin, professeur au Collège de France, et de Jeanne Desfosses, elle fréquente d'abord l'école parisienne de la rue Monge. À l'issue de ses études secondaires au Lycée Fénélon, elle prépare le Certificat PCN.

En 1929, elle se marie avec Jacques Solomon, licencié en Sciences physiques. Un an après son mariage, elle adhère au Parti communiste en 1935. Elle sera de 1937 à 1939 secrétaire de la branche française du «Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme». Elle fonde les «Volontaires de santé et d'assistance» (VSA) dont le but était de donner aux femmes de solides notions d'hygiène générale et de soins aux malades.

Les VSA seront dissous à l'automne 1939, englobés dans la répression visant les structures réputées proches du Parti Communiste. À l'automne 1940, Hélène Solomon entra avec son époux dans l'action clandestine. Elle participa activement à la diffusion de *L'Université libre* et joua un rôle d'agent de liaison ; elle appartient au Front national dès sa création.

Jacques Solomon fut arrêté le 2 mars 1942, il sera fusillé au Mont-Valérien, Hélène fut arrêtée le lendemain gare Saint-Lazare par la police française, et sera déportée le 24 janvier 1943 – dans le même convoi que Danielle Casanova – à Auschwitz puis Ravensbrück et Sachsenhausen. Elle sera libérée le 3 mai 1945.

Elle fut députée communiste à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante le 21 octobre 1945, et réélue à la Seconde en juin 1946, son état de santé lui fera renoncer à poursuivre une activité parlementaire. Elle se remaria en 1958 à André Pareaux, rédacteur en chef de *La Pensée*.

Elle est décédée le 16 janvier 1995.

## Marie TEXIER-LAHOULLE



Née Marie, Rosalie, Joséphine Lahouille le 22 juillet 1889 à Auray (56), elle ne fera que des études primaires.

Elle se maria à Ernest Texier un notaire installé à Vannes. Femme au foyer, mère de deux enfants «morts pour la France», elle sera une militante catholique engagée.

À la Libération, elle devient la présidente départementale pour le Morbihan de l'«Union féminine civique et sociale» qui sert de relais en direction des femmes devenues électrices du MRP, nouveau parti démocrate-chrétien en rapide développement en Bretagne en 1945, et milite également dans la délégation départementale de la puissante «Ligue féminine d'action catholique française».

Cela l'amènera à figurer sur la liste MRP du Morbihan lors des élections à la Première Assemblée Constituante, le 21 octobre 1945. Apparaissant, elle avait été élue conseillère municipale de Vannes lors des élections d'avril-mai 1945. Elle sera réélue en juin 1946 à la Seconde Constituante mais échouera aux législatives de novembre suivant.

Elle adhéra au RPF en 1950, « plus par sympathie pour le général de Gaulle que pour la doctrine de son parti, car [elle] ne cache pas qu'au point de vue social, [elle est] demeurée fidèle au programme du MRP ». Elle en démissionnera pendant les élections municipales de 1953 dans l'espoir vain de monter une liste regroupant le RPF et le MRP. Mais le maire RPF sortant, Francis Decker, préférera une alliance avec des «Indépendants». Elle quittera alors la vie politique.

Elle décéda le 10 septembre 1972.

## Alice SPORTISSE



Née Alice, Gilberte Créma-dès le 9 juillet 1909 à Lavandou (aujourd'hui Sidi Lakhdar en Algérie), fille d'un cheminot d'origine espagnole, boursière, reçue au Brevet élémentaire, elle commence à travailler comme comptable.

Adhérant en 1935 au parti communiste à Oran, elle devient responsable du «Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme». Elle se maria avec Lucien Sportisse, un instituteur, socialiste devenu communiste, qui, au congrès de création du Parti communiste algérien (PCA), en octobre 1936, en devint membre du Bureau politique alors qu'elle-même fut élue à son Comité central. En butte à l'hostilité de l'administration coloniale, Lucien Sportisse sera muté en France. Résistant, il sera abattu par des Gestapistes le 25 mars 1944.

Alice Sportisse, appelée à Paris par le PCF pour assurer la coordination des aides à l'Espagne républicaine, gagna début 1936 l'Espagne, comme déléguée auprès du Gouvernement républicain du «Comité international de coordination pour l'aide à l'Espagne républicaine». Rentrée à Paris fin mars 1939 après la Retirada, Elle devient membre de la Commission pour l'Enfance de la centrale sanitaire présidée par Joliot-Curie, puis secrétaire de l'organisme qui prend le nom de «Office international pour l'enfance». Au début de l'Occupation, elle est chargée d'une sous-direction du Comité central clandestin du PCF.

De retour en Algérie en 1942, elle est en août 1943 secrétaire générale de l'«Union démocratique des femmes». Entrée au Bureau politique du PCA en 1945, elle est élue au Conseil général à Alger en août 1945, puis députée aux deux Assemblées constituantes (1945-1946) et, de novembre 1946 à 1956, à l'Assemblée nationale.

Remariée en 1951 à Emilio Gomez-Nadal, Républicain espagnol, elle décéda le 3 juin 1996.

## Marie-Claude VAILLANT-COUTURIER



Née Marie-Claude Vogel le 3 novembre 1912 à Paris, fille aînée de Lucien Vogel, directeur de revues, socialiste partisan en 1920 de l'adhésion à la Ille Internationale, et de Cosette de Brunhoff, élève au collège Sévigné jusqu'au baccalauréat, elle étudia la photographie et travailla pour son père au magazine *VU*.

Suite à leur rencontre en 1932, l'écrivain Paul Vaillant-Couturier et elle, tombés amoureux, vécurent ensemble au printemps 1934 et s'épousèrent le 29 septembre 1937. Marie-Claude Vaillant-Couturier, devint membre de la section photographique de l'AEAR peu après la constitution de l'association. En février 1934, elle adhéra aux Jeunesses communistes. Après la mort de Paul Vaillant-Couturier (10 octobre 1937), elle fut reporter-photographe à *l'Humanité*, et participa aux côtés de Danielle Casanova à la direction des «Jeunes filles de France» (UJFF).

En 1939, elle rencontra Pierre Villon (Roger Ginsburger), qu'elle épousa en 1949, et vécut avec lui dans la clandestinité, avant d'être Résistante dans le même groupe que Georges Politzer, Jacques Solomon et Danielle Casanova, arrêtée le 9 février 1942, elle fut incarcérée à la Santé et au fort de Romainville, avant d'être déportée à Auschwitz le 24 janvier 1943. Transférée à Ravensbrück le 2 août 1944, elle revint en France le 25 juin 1945. Elle témoignera au procès de Nuremberg.

Elle fut élue communiste à la 1<sup>re</sup> Assemblée Constituante, elle fut à la Seconde puis à l'Assemblée nationale de 1945 à 1968, et de 1962 à 1973. Elle dirigea la Fédération Démocratique Internationale des Femmes (1945-1954), elle fut Présidente de la Fondation de la Déportation, de la FNDIRP, de l'UFF, membre du CC du PCF.

Commandeur de la Légion d'honneur, CVR, elle décéda en 1996.

## Hélène de SUZANNET



Née Héléne Durant de Mareuil le 20 octobre 1901 à Paris 8<sup>e</sup>. Elle se maria en 1922 avec le comte Jean de Suzannet, dont elle aura cinq enfants. Elu député de Vendée pour la Fédération républicaine en 1936, il décéda le 27 janvier 1938 des suites d'un accident.

Pendant la campagne de France de 1939-1940, Héléne de Suzannet est bénévole de la Croix-Rouge et infirmière à l'hôpital de La Roche-sur-Yon. Par la suite à Paris, elle sera assistante sociale et travaillera dans les services des internés civils et détenus politiques au Val-de-Grâce.

Elle participe activement à la Résistance à partir de 1943 (aide à l'évasion, camouflages et placements d'enfants juifs). «Agent P 2», assimilée au grade de sous-lieutenant, elle appartiendra aux réseaux «Shellburn» et «Vanneau». Arrêtée le 23 juin 1943, incarcérée à Fresnes pendant plus de 6 mois, elle dut la vie sauve à un juge d'instruction allemand, catholique rhénan hostile au nazisme. Elle sera élargie sous surveillance policière en raison de problèmes de reins aigus, conséquences de six mois de détention sans soins.

À la Libération, membre du Comité départemental de Libération (CDL), vice-présidente du mouvement «Les Françaises Libres», Héléne de Suzannet devient conseillère municipale de Chavagnes-en-Pailliers en mars 1945, puis conseillère générale. Elle est élue en octobre 1945 à la 1<sup>re</sup> Assemblée constituante sur une liste républicaine d'action agricole, maritime et sociale (PRL, droite) mais battue en 1946.

Retirée de la vie politique, Médaillée de la Résistance, Croix de Guerre 1939-1945, elle décéda le 24 décembre 1961.

## Jeannette THOREZ-VERMEERSCH



Née Julie, Marie Vermeersch le 26 novembre 1910 à Lille, fille d'une ouvrière du textile et d'un docker, dite Jeannette, elle devint servante dès onze ans. A treize ans, elle entra à l'usine textile la Madeleine. En 1927 et 1928, elle participa à ses premières grèves, adhéra à la CGTU ainsi qu'à la Jeunesse communiste (J.C.).

Membre du bureau des J.C. du Nord, elle fit partie d'une délégation ouvrière en URSS, et rencontra à Moscou Maurice Thorez, dirigeant du PC français venu assister au congrès du PC (b) de l'URSS. Rentrée en France en juillet 1930, elle fut membre du secrétariat du Nord de la J.C., avant d'en intégrer la direction nationale. Elle deviendra en 1936, aux côtés de Danielle Casanova, Marie-Claude Vaillant-Couturier et Claudine Chomat, l'une des dirigeantes fondatrices de l'«Union des jeunes filles de France» (UJFF), s'occupant d'en constituer des foyers, diffusant son journal et organisant la solidarité avec l'Espagne républicaine.

Devenue sa compagne, Jeannette Vermeersch participa, en octobre 1939, à l'opération d'évacuation, depuis son cantonnement militaire, de Maurice Thorez, député et secrétaire général du PC menacé d'arrestation, vers l'URSS ; où ils restèrent durant la guerre, revenant en France à la fin 1944.

Elle sera élue le 21 octobre 1945 à la 1<sup>re</sup> Assemblée Constituante, réélue à la Seconde puis, à partir du 10 novembre 1946 jusqu'à 1958, élue aux trois législatures de la IV<sup>e</sup> République ; et sera sénatrice communiste de la Seine de 1959 à 1968. Elle fut membre du comité central du PC depuis 1945 et membre de son Bureau Politique de 1950 à 1968.

Elle décéda le 5 novembre 2001.

## LA RESISTANCE UKRAINIENNE

L'Organisation des Nations Unies est officiellement née le 24 octobre 1945 après qu'a été signée puis ratifiée par 50 États<sup>1</sup> la **Charte des Nations Unies**.

Avec à sa tête un Conseil de Sécurité, dont sont membres permanents les grandes puissances – Chine, Etats-Unis, France Grande-Bretagne et Union soviétique – ayant conduit la coalition victorieuse de l'Allemagne nazie, du Japon militariste, de l'Italie fasciste et de leurs alliés<sup>2</sup>, l'O.N.U., a écarté à sa création de ses rangs ces puissances, ainsi que des régimes dictatoriaux subsistants, tel le régime franquiste espagnol.

Sont inclus parmi ces 51 membres fondateurs des Etats dont l'indépendance reste à affirmer voire concrétiser (Inde, Syrie, Liban, Egypte, Irak), ainsi que... deux Républiques de l'Union soviétique, les deux plus peuplées après la Fédération de Russie, la Biélorussie et l'Ukraine, dont l'existence étatique se voit ainsi de facto reconnue sur le plan international<sup>3</sup>.

## PREMIER ETAT UKRAINIEN

L'Etat ukrainien moderne est né au lendemain de la Première Guerre mondiale, dans les convulsions politiques et militaires des révolutions de février et octobre 1917 ayant précipité l'effondrement du régime tsariste, et entraîné la dislocation de l'Empire russe ; dans lequel l'essentiel du territoire actuel de l'Ukraine était inclus depuis le 18<sup>e</sup> siècle, à l'exception de la Galicie, de la Bukovine et de l'Ukraine subcarpathique<sup>4</sup>, alors intégrées dans l'Empire austro-hongrois et y restant jusqu'à sa disparition en novembre 1918.

Au sud de l'Ukraine actuelle, les rives de la mer Noire avaient abrité pendant l'Antiquité des établissements – telle la cité d'Olbia du Pont, à l'embouchure du Bug – et Etats hellénistiques, tel celui du Bosphore cimmérien en Crimée), dont les Grecs pontiques contemporains<sup>5</sup> – ils sont 285 000 en Crimée en 1939 – sont pour une large part les descendants, tandis que l'intérieur du pays était peuplé par des populations scythes, parlant des langues d'origine iraniennes.

Alors que les rives de la Mer Noire, de la fin de l'Antiquité aux premiers siècles de notre ère passeront sous l'autorité des Empires romain puis byzantin, ou en seront vassales, l'intérieur des terres connaîtra des migrations de peuples venus de la

haute vallée de la Volga, du Caucase, de l'Iran, d'Asie Centrale voire de plus loin.

Ainsi, un peuple sous influence culturelle à la fois turcophone et iranophone, originaire de la région au nord du Caucase (Ciscaucasie), les «Proto-Bulgares»<sup>6</sup> établit entre 632 et 668 sur le territoire ukrainien actuel le royaume d'«Ancienne Grande Bulgarie» ; lequel va être conquis en 668 par les Khazars<sup>7</sup>, dont l'Etat subsistera jusqu'au 11<sup>e</sup> siècle.

Parallèlement à l'expansion scandinave des *Northmen* (Normands) en mer du Nord, vers l'Islande, le Groenland et le long des côtes occidentales de l'Europe, d'autres Vikings – les Varègues – partis de Suède ont à l'Est pénétré la zone nord-ouest de ce qui deviendra la Russie et, notamment en utilisant le cours des fleuves, descendront jusqu'aux – dans l'actuelle Ukraine – rives de la mer Noire. Ils vont rencontrer le monde slave et se fondre avec lui.

Comme celles d'autres peuples d'Europe centrale, orientale et balkanique, les origines historiques, géographiques et ethno-linguistiques des différentes populations slaves actuelles sont d'autant plus difficiles à déterminer avec précision qu'elles sont, depuis plus d'un siècle, non seulement un objet de recherches mais aussi un enjeu politique ; car des nationalismes rivaux s'y réfèrent dans leurs débats – et parfois combats – contemporains.

Dès le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère, les historiens romains Pline l'Ancien et Tacite évoque des *Veneti*, au 2<sup>e</sup> siècle Claude Ptolémée parle de *Suovenoi*, d'Antes, et sous l'empereur byzantin, Justinien 1<sup>er</sup> (527-565), on parlera de *Sklavènes*, mercenaires de l'Armée impériale. Dès cette époque, les historiens s'accordent pour dire que ces différentes appellations recouvrent un même peuple ayant migré depuis les plaines asiatiques vers l'Ouest et le Sud-ouest ; jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, jusqu'aux monts de Bohême et aux rives de l'Adriatique, de la mer Egée et de la mer Noire.

Au long des siècles suivants, notamment au contact d'autres peuples, ces «Slaves», tels qu'on les appellera vont se différencier linguistiquement mais aussi religieusement, en Slaves orientaux (Russes, Ukrainiens, Biélorusses), christianisés avec le rite orthodoxe et utilisant l'alphabet cyrillique, Slaves occidentaux (Polonais, Kachoubes, Sorabes, Tchèques, Slovaques), de rite catholique et utilisant l'alphabet latin, et Slaves méridionaux soit de rite catholique et utilisant l'alphabet latin (Slovènes, Croates), soit de rite orthodoxe et utilisant l'alphabet cyrillique (Bulgares,



Macédoniens, Serbes, Monténégrins...)<sup>8</sup>.

Dans l'espace ukrainien actuel, unifiant les confédérations tribales préexistantes, va se constituer au IX<sup>e</sup> siècle, avec le rôle déterminant des Varègues dans son édification, le premier grand Etat slave, la *Rus'* de Kiev, dirigée par une dynastie d'origine scandinave slavisée les Rourikides, s'étendant de la Baltique à la Volga et dont l'apogée se situera à la charnière des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> siècles, avant de connaître un morcellement en principautés qui favorisera, à partir du 12<sup>e</sup> siècle, la différenciation progressive des populations de la *Rus'* de Kiev en Ukrainiens, Biélorusses, qui passeront pendant de longues périodes sous la domination du royaume de Pologne ou du Grand-duché de Lituanie et Russes, dont le Grand-duché de Moscovie sera le noyau formateur de l'Empire russe des Tsars, titre que porta son souverain après sa victoire sur les Mongols en 1380.

Cet empire des Tsars va s'étendre au fil des siècles vers la Baltique, en opposition aux Suédois qui en dominent les rives, à l'ouest, au dépend des Lituaniens et Polonais, au Sud et à l'est en stoppant puis refoulant les invasions tatares et ottomanes, notamment dans le sud de l'Ukraine et sur les rives de la mer Noire, dont la présence en Crimée et sur des rives environnantes de la mer Noire durera jusqu'en 1783 quand le Khanat de Crimée, édifié en 1441 par les Tatars de Crimée lors de la désagrégation du vaste Khanat mongol de la Horde d'Or et longtemps vassal de l'Empire Ottoman, sera annexé par l'Empire russe.

Avec les trois partages de la Pologne, avec la Prusse et l'Autriche-Hongrie intervenus en 1772, 1793 et 1795, l'essentiel des territoires de l'Ouest ukrainien seront annexés à la Russie.

Pendant un siècle et demi, jusqu'aux Révolutions de février et octobre 1917, l'Ukraine sera sous l'autorité du «Tsar de toutes les Russies», même si les Cosaques ukrainiens y maintiennent une certaine autonomie de leur séculaire «Hetmanat».

<sup>1</sup> Un 51<sup>e</sup>, la Pologne, qui ratifie la Charte quelques mois plus tard, est aussi considéré comme membre fondateur.

<sup>2</sup> Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Finlande, Thaïlande.

<sup>3</sup> Staline avait demandé l'admission des 16 républiques soviétiques fédérées (R.S.S.) : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Carélo-finnoise, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan, Russie (RSFS), Ukraine. Les républiques soviétiques auront un ministère des Affaires étrangères qui – à l'exception de la Biélorussie et de l'Ukraine, membres de l'ONU – n'aura pour l'essentiel – et sans autonomie diplomatique – d'autre fonction que d'accueillir les délégations officielles étrangères reçues en URSS et visitant l'une ou l'autre de ses républiques, et des relations de voisinage frontalier.

<sup>4</sup> Parfois appelée Ukraine Transcarpathique ou Ruthénie. La communauté grecque pontique actuelle est estimée à plus d'une centaine de milliers de personnes, elle est représentée au parlement ukrainien par 11 députés ; une quarantaine de villages «grecs» sont recensés.

<sup>6</sup> Les Proto-bulgares se diviseront en plusieurs branches, l'une s'établira sur la Haute Volga, y fondant la «Bulgarie de la Volga», une autre se dirigera vers le delta du Danube, adoptant progressivement des dialectes slaves, donnant naissance à l'Etat bulgare balkanique et à la langue bulgare actuelle.

<sup>7</sup> Un peuple d'origine iranienne, qui se serait converti au judaïsme pour se différencier de son environnement russe (orthodoxe), polonais (catholique) et tartare/ottoman (musulman), et dont les descendants auraient formé une part notable des communautés juives d'Europe orientale. La controverse contemporaine quant à la réalité et l'ampleur de cette conversion n'a pas que des motivations historiques.

<sup>8</sup> Les aïeux de l'histoire – c'est-à-dire des dominations extérieures se succédant – ont complexifié cette classification : ainsi les Serbes et les Monténégrins utilisent fréquemment les deux alphabets, une part notable des Ukrainiens, dans l'ouest du pays, se sont rattachés à l'église catholique romaine, ce sont les «Uniates», des Serbes, des Croates, des Macédoniens et des Bulgares se sont islamisés lors de la domination ottomane (Bosniaques, Goranes du Kosovo, Torbèches de Macédoine, Pomaks de Bulgarie)...

<sup>9</sup> Il serait anachronique d'assimiler l'expression *Rus'* de Kiev à la Russie actuelle et au peuple russe, dont la différenciation nationale dans l'ensemble linguistique slave oriental ne se fera peu à peu que deux à trois siècles plus tard. Le terme «Rus» alors employé est d'origine scandinave (Röðslagen, pays des rameurs). Les auteurs contemporains le traduiraient par Ruthénie ou Rousseinie.

<sup>10</sup> Qui en 1412 s'étendra de la Baltique à la Mer Noire.

## LA REPUBLIQUE POPULAIRE UKRAINIENNE

La désagrégation de l'Empire Tsariste voit l'émergence sur les marches extérieures de la zone de peuplement russe de structures étatiques concrétisant les aspirations nationales de populations allogènes de l'Empire : c'est le cas dans le Caucase, avec les proclamations d'indépendance arménienne et géorgienne, en Asie Centrale (Turkistan, Boukhara, Khiva), dans la zone balte (Estonie, Lettonie, Lituanie), et dans l'Ouest, sud-ouest et sud, où vont apparaître, se concurrençant ou succédant, diverses formations étatiques ukrainiennes.

Le 13 mars 1917, à Kiev, la plupart des partis politiques nationalistes et socio-démocrates ukrainiens s'accordent pour constituer une «*Rada centrale ukrainienne*», qui porte le 20 mars à sa présidence Mykhailo Hrouchevsky, avec Volodymyr Vynnychenko comme vice-président, et proclame le 10 (23) juin 1917, l'autonomie de l'Ukraine.

Le 20 novembre 1917, la Rada ukrainienne centrale proclame la **République populaire d'Ukraine**, et sa séparation d'avec la Russie. Elle est immédiatement reconnue par la France et la Grande-Bretagne, qui envoient des représentants à Kiev.

Une indépendance diplomatiquement reconnue par le 1<sup>er</sup> traité de Brest-Litovsk, signé le 9 février 1918 entre les Empires centraux – Autriche-Hongrie et Allemagne – et l'Ukraine, qui se voit accorder en Galicie des territoires encore sous administration austro-hongroise, et par le second traité de Brest-Litovsk, du 3 mars suivant, signé entre les Empires centraux et la Russie bolchevique. Pour autant, sur le terrain, en Ukraine, la situation est complexe et... évolutive.

En effet, lorsque la Rada Ukrainienne centrale signe le Traité de Brest-Litovsk, son siège est à Jitomir, où il a été transféré suite à la prise de Kiev le 9 février par les Bolcheviks ukrainiens, qui avaient installé depuis le 25 décembre 1917, à l'est du pays, à Kharkov, le Gouvernement de la «*République populaire ukrainienne des Soviets*».

L'offensive bolchevique, qui atteindra Jitomir le 12 février, conduit la Rada à solliciter – ce qui entraîne le départ des représentants anglais et français – l'aide militaire des Empires centraux, par ailleurs intéressés par les richesses agricoles, industrielles et minières ukrainiennes : tandis que les Austro-hongrois occupent au sud-ouest Odessa, les Allemands mènent l'offensive au nord et au centre, et du 18 février au 3 mars, c'est l'opération *Faustschlag* («*coup de poing*») prennent le plus grande partie de l'Ukraine avec Kiev, où la Rada se réinstalle.

L'indépendance totale de l'Ukraine, confirmée le 22 janvier 1918, a été internationalement reconnue par les traités de Brest-Litovsk. Conséquemment, Mykhailo Hrouchevsky est élu officiellement «*président de la République populaire ukrainienne*» le 29 avril 1918.

Mais, les Allemands, soucieux de contrôler le pays, appuient un coup d'Etat mené, le jour même de l'élection de Hrouchevsky, par l'Hetman<sup>11</sup> Pavlo Skoropadski, qui se proclame Hetman de l'«*Etat ukrainien*» : (*Ukrayinska Derjava*).

Malgré des réalisations telles l'installation d'écoles, de deux universités et d'une Académie des sciences ukrainienne, l'établissement de relations diplomatiques avec plusieurs pays, la signature d'un traité de paix avec la Russie soviétique, la politique sociale et agricole favorable aux grands propriétaires terriens et sa dépendance militaire à l'égard des empires centraux, qui entretiennent des contingents militaires d'occupation dans le pays, vont lui susciter une opposition grandissante, alors même que vont s'effondrer ses soutiens : l'Autriche-Hongrie, en voie de décomposition, a signé un Armistice avec les Alliés le 3 novembre à la Villa Giusti, à Mandria près de Mantoue, l'Allemagne fera de même le 11 novembre 1918 en France à Rethondes.

Trois jours plus tard, le 14 novembre, est mis en place le «*Directoire*» («*Dyrekto-riya*»), sous la présidence de Volodymyr Vynnychenko, qui représente le Parti Ouvrier social-démocrate ukrainien, et avec Simon Petlioura, Andranas Andryevsky et Andry Makarenko. Le Directoire forme un gouvernement temporaire, le «*Conseil exécutif pour les Affaires d'Etat*» et, Skoropatsky<sup>12</sup>, qui a vu ses forces armées se déliter en même temps que se retiraient ses soutiens allemands et autrichiens, va devoir se résoudre à quitter le pouvoir.

Le «*Conseil Exécutif...*» sera remplacé le 26 décembre 1918 par le «*Conseil des ministres de la République nationale ukrainienne*».

Le 14 Décembre 1918, la République populaire ukrainienne est restaurée à Kiev, sous la direction de Vynnychenko, qui sera remplacé le 11 février 1919 par Simon Petlioura.

## INTERVENTION FRANCAISE

Elle reçut au sud l'appui de la France qui envoya le 18 décembre 1918 des troupes – 3 000 hommes pour un territoire grand comme la France – qui reçoivent le renfort de troupes polonaises, tchèques, grecques et roumaines – à Odessa, où les forces alliées débarquées sont sous commandement français, puis à Sébastopol en Crimée le 26 décembre. Elles vont, avec une coopération difficile avec les troupes de la République populaire ukrainienne et les forces du général tsariste Denikine, combattre les Bolcheviks sur un territoire par ailleurs traversé par les bandes armées de l'anarchiste Makhno. Et devoir reculer : début avril, les forces alliées, à majorité française, évacuent par mer mais aussi à travers la frontière roumaine toute proche, Odessa où les Bolcheviks entrent le 7 avril. Le 16 avril, l'Armée rouge, qui a pénétré dans la péninsule de Crimée y assiège Sébastopol, dont l'évacuation se terminera les 28 et 29 avril, ayant été rendue plus complexe par les mutineries ayant affecté la flotte française de mer Noire.

En effet, le 16 avril 1919, avait éclaté sur le contre-torpilleur «*Protet*» une mutinerie dirigée par l'officier-mécanicien André Marty, qui va s'étendre aux cuirassés de la flotte française de mer Noire, «*France*» et «*Jean-Bart*», puis aux cuiras-



Soldats de l'intervention française à Odessa (1919).

sés «*Vergniaud*», «*Mirabeau*», «*Justice*», «*Waldeck-Rousseau*». Ces mutineries sont la résultante à la fois de conditions de vie sur les navires rendues plus difficiles par un hiver particulièrement rigoureux sur la mer Noire, par la lassitude qu'entraîne la poursuite d'opérations de guerre loin de la France et conséquemment l'absence de permissions, alors que le conflit de la Première Guerre mondiale vient à peine de cesser, avec les armistices de novembre 1918, et de la diffusion des idées révolutionnaires portées par les Bolcheviks ukrainiens influents dans la ville, qui avaient proclamé le 31 janvier 1918 une «*République Soviétique d'Odessa*»<sup>13</sup>, laquelle avait duré jusqu'à l'intervention militaire des Austro-hongrois et des Allemands.

Après le départ des Alliés, les combats se poursuivront entre l'Armée rouge et les forces conjuguées de la République populaire ukrainienne, dirigée par Petlioura, et «*les Forces Armées du Sud de la Russie*» tsaristes de Denikine, qui se rendirent coupables de nombreux pogromes anti-sémites et qui, après des succès initiaux durent se replier à l'automne 1919. Les combats contre l'Armée rouge se poursuivirent en 1920, avec la participation de troupes polonaises, ayant aussi pour objectif l'annexion par la Pologne de vastes territoires de l'Ouest de l'Ukraine où, du 19 octobre 1918 à 1923, exista en Galicie une «*République populaire d'Ukraine occidentale*» autonome. Ces forces polono-ukrainiennes prirent Kiev le 7 mai 1920, mais durent s'en retirer en juin, et la Pologne conclura un armistice le 12 octobre 1920.

Petlioura continua seul pendant quelques semaines la guerre contre les Bolcheviks, mais ses troupes durent le 21 novembre 1920 se réfugier en Pologne, où elles furent internées, et lui-même partit en exil : un exil qui, après Varsovie puis Budapest, Vienne, Zurich et Genève, le conduisit à Paris, où il sera assassiné le 25 mai 1926, rue Racine, par Samuel Schwartzbart, un anarchiste juif de Bes-sarabie, qui déclara avoir voulu venger les Juifs ukrainiens victimes des pogromes perpétrés par les forces de Petlioura. Il sera acquitté par les jurés d'assises françaises le 26 octobre 1927.

<sup>11</sup> Hetman ou ataman, chef militaire élu, notamment chez les Cosaques ukrainiens.

<sup>12</sup> Exilé en Allemagne, il y restera durant la période nazie, et sera mortellement blessé le 26 avril 1945 en Bavière par une bombe alliée.

<sup>13</sup> Dans l'est de l'Ukraine avait été mise en place à Kharkov le 12 février 1918 une «*République soviétique du Donets*», qui fut elle aussi abolie en mai 1918 par une intervention allemande.

# RESISTANTS DE TOUS PAYS...

## REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE

À la veille du second conflit mondial, selon le recensement soviétique publié début 1939, les Ukrainiens étaient alors, avec 28 070 404 d'habitants, sur une population totale de 169 519 127 recensés en URSS, après les Russes (99 019 929), la 2<sup>e</sup> nationalité de la population soviétique ; devant les Biélorusses ou Blanc-Russiens (5 267 431)... C'est dire son importance au sein de la Fédération soviétique, dans laquelle elle se situait depuis près de 17 ans, une période qui ne fut pas sans vicissitudes.

La République Socialiste Soviétique d'Ukraine avait été proclamée le 10 mars 1919, comme gouvernement autonome, au 3<sup>e</sup> congrès des soviets d'Ukraine réuni du 6 au 10 mars à Kharkov ; et elle était devenue l'une des composantes fondatrices le 30 décembre 1922 de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (U.R.S.S.), avec la Biélorussie et la Fédération de Transcaucasie.

Elle ne rassemblait pas toute la population ukrainienne, les traités – notamment celui de Riga en 1921 – qui ont mis fin aux conflits opposant en Europe orientale les Etats successeurs des Empires austro-hongrois et tsariste russe, ayant placé l'ouest du territoire de population ukrainienne hors des frontières de l'Ukraine soviétique.

Ainsi, la Galicie, avec la ville de Lvov (Lviv), où de juillet à septembre 1920 avait été organisée une République socialiste soviétique de Galicie, a été placée – comme plus au nord la Biélorussie occidentale – à l'intérieur des frontières polonaises. De même, la Ruthénie – ou Ukraine Transcarpathique – à été intégrée comme composante orientale de la nouvelle Tchécoslovaquie ; une autre partie de la population ukrainienne étant en Bucovine devenue roumaine. Une réalité qui sera dans les deux décennies suivantes source de difficultés intérieures pour les pays concernés, et dans leurs rapports avec l'Ukraine Soviétique.

Le mouvement national ukrainien, en premier lieu sur le plan culturel et linguistique, mais prenant rapidement une dimension politique, était né au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la formation, pour échapper à la répression de la police politique tsariste, de sociétés secrètes, les *Hromadas*. En réaction, le gouvernement tsariste avait en 1876, par un oukase (décret) impérial interdit, l'emploi de la langue ukrainienne.

De ce fait, le mouvement révolutionnaire ukrainien aura, parallèlement à la revendication sociale avancée principalement par la branche ukrainienne du Parti Ouvrier Social-Démocrate de Russie (POSDR), été porteur de la revendication nationale ukrainienne.

<sup>1</sup> En Pologne existèrent des partis spécifiques aux minorités, notamment biélorusse et ukrainienne, tel le Parti Communiste d'Ukraine occidentale (KZPU), défenseur de l'autonomie de l'Ukraine occidentale, et à terme favorable à l'unification avec l'Ukraine soviétique. Ce qui sera fait en octobre 1939, consécutivement à l'entrée des troupes soviétiques en Ukraine occidentale, dans le contexte du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale suite à l'agression de la Pologne par l'Allemagne nazie. En Tchécoslovaquie, l'Ukraine Transcarpathique, à l'autonomie rognée par le gouvernement de Prague, sera annexée en 1939 par la Hongrie fasciste. En 1945, suite à un traité soviéto-tchécoslovaque, elle rejoignit l'Ukraine soviétique.

Elle avait ainsi été présente lors des événements révolutionnaires que connut l'Empire tsariste, en 1905 et lors des révolutions de février puis octobre 1917. Elle traversa aussi le parti bolchevik en Ukraine, qu'elle divisa en partisans d'un Parti Communiste Ukrainien indépendant (UKP) et d'un Parti Communiste Ukrainien (bolchevik) étroitement lié au Parti communiste russe (b).

Ainsi, Mykola Skrypnyk, ancien de la *Hromada* puis du POSDR, élu en décembre 1917 au premier gouvernement bolchevik d'Ukraine (*Respublika Rad Ukrayiny*), à Kharkov, et qui en mars 1918 en prit la tête, était favorable à une République soviétique indépendante de Moscou.

Les partisans de liens étroits avec la Russie l'emportèrent, d'autant plus que la menace constituée par les armées blanches, polonaise et les interventions étrangères en nécessitèrent l'appui.

La question nationale, avec la politique d'«Ukrainisation» induite (promotion de l'usage de la langue, dans la presse, dans l'enseignement, de cadres ukrainiens) et mise en œuvre par le gouvernement ukrainien, va être au cœur de la vie politique du pays entre 1920 et 1930. Mais, en 1933-1934, Staline dénonça le «nationalisme local» dans les Républiques fédérées et autonomes de l'URSS, et ordonna l'arrêt de la politique d'ukrainisation.

Ce tournant s'accompagna – en Ukraine comme dans d'autres Républiques de l'URSS – de purges dont furent, dans les cinq à six ans qui suivirent, victimes le plus grand nombre des dirigeants qui avaient été, entre 1918 et 1922, les promoteurs de l'établissement du pouvoir bolchevique. Ainsi se suicidèrent, furent arrêtés et exécutés en Ukraine des dirigeants bolcheviques tels Skrypnyk, Knyring, Kossior, Piatakov, Thoubar... Plusieurs dizaines de milliers de membres du Pk ukrainien en furent expulsés.

Le début de cette purge avait été concomitants de la grande famine de 1932-1933, née pour une grande part des conséquences de la politique de collectivisation des terres agricoles et de l'ampleur des réquisitions de leurs productions au profit des zones urbaines. Ce qui toucha une grande partie de l'URSS, mais qui prit une ampleur particulière en Ukraine, où elle fit des centaines de milliers – voire selon certaines sources controversées, millions – de victimes.

L'Ukraine allait bientôt connaître une autre dramatique épreuve...

## L'OPERATION BARBAROSSA

Le 22 juin 1941, à 3h15, le Reich nazi déclencha l'«Opération Barbarossa» : la Wehrmacht, depuis la Prusse-Orientale, la Pologne occupée en 1939, la Hongrie et la Roumanie où des divisions allemandes sont stationnées, passa à l'offensive avec 3,2 millions d'hommes regroupés en 133 divisions d'infanterie disposant de 3 600 chars, depuis l'embouchure du Niémen sur la Baltique au delta du Danube sur la mer Noire ; tandis que la *Luftwaffe* – 5 *Luftflotten* équipées de 1 160 bombardiers et 720 chasseurs – pilonne sur ses aérodromes l'aviation soviétique. De plus 14 divisions

roumaines, 2 hongroises, 2 slovaques et 3 italiennes participeront à l'agression.

Attaquée par surprise, l'Armée rouge disposait le 22 juin 1941 – dans 118 divisions d'infanterie et 40 blindées et motorisées – de 2,5 millions d'hommes à proximité des frontières occidentales du pays. Malgré une Résistance souvent héroïque, comme à Brest-Litovsk du 22 au 29 juin et à Odessa, du 8 août au 16 octobre 1941, elle va être contrainte à des reculs importants sur l'ensemble des fronts. Elle a été affaiblie par les purges stalinienne ayant décimé son encadrement dans l'immédiat avant-guerre, ses blindées – dont cependant plusieurs types surclassent leurs équivalents allemands – comme l'avaient été les blindés français en mai-juin 1940, étant en appui dispersé des unités d'infanterie et non regroupés en unités blindées telles les divisions de panzers allemandes de la *blitzkrieg*.

Toutefois, l'offensive des forces de l'Axe, qui visait avant la fin de l'année 1941 la prise de Leningrad et de Moscou, sera dans son objectif mis en échec. Mais, dans le sud, en Ukraine, l'encerclement des forces soviétiques dans sa capitale Kiev, réalisé du 7 août au 26 septembre 1941, sera un désastre pour l'Armée rouge, qui perdra 616 000 tués, capturés ou disparus dans les combats. Elle sera suivie plus à l'Est, du 20 au 24 octobre, par la bataille de Kharkov, ville d'1 million d'habitants qui sera prise par la 6<sup>e</sup> Armée allemande mais d'où les installations industrielles de 70 grandes usines avaient été auparavant évacuées par 320 trains...

Cependant, à la fin 1941, l'ordre nazi règne sur l'essentiel du territoire ukrainien avec la complicité des Nationalistes ukrainiens de l'O.U.N. qui, surmontant leur déception de ne pas avoir vu reconnaître l'indépendance qu'ils s'étaient précipités, sous la direction de Stepan Bandera, à proclamer à Lvov (Lviv) dès le 30 juin, après l'arrivée des Allemands, fourniront les cadres administratifs et policiers nécessaires au *Reichkommissariat Ukraine*, qu'ils installent le 1<sup>er</sup> septembre 1941, avec à sa

<sup>2</sup> La Roumanie entre dès le 22 juin en Guerre contre l'URSS, son armée franchissant la frontière en Moldavie, en traversant le Prout, et en Bukovine, l'Italie fera de même mais n'enverra de troupes sur le Front Est qu'en juillet. La Slovaquie déclare la Guerre à l'URSS le 23 juin, ainsi que le 26 juin la Finlande, qui passera à l'offensive au nord sur un front allant de Leningrad à Mourmansk, puis la Hongrie le 27 juin.

<sup>3</sup> Staline n'a pas tenu compte de l'information : «l'attaque commencera le 22 juin», transmise le 14 juin 1941 par le «maître-espion» soviétique Richard Sorge, journaliste communiste allemand infiltré à Tokyo dans l'entourage de l'ambassadeur nazi au Japon et qui, dès mars 1941, avait alerté Moscou sur la préparation de «Barbarossa». Arrêté par les Japonais le 18 octobre 1941, Sorge sera pendu à Tokyo le 7 novembre 1944. Staline n'ayant pas donné suite aux propositions japonaises d'échange de prisonniers.

Par ailleurs, le 21 juin 1941, à 21 heures, mobilisé dans la Wehrmacht au 222<sup>e</sup> régiment de la 7<sup>e</sup> division, Alfred Liskow, communiste allemand ancien membre du Rote Front, déserta, traversa le Bug à la nage pour prévenir les Soviétiques de l'imminence de l'attaque six heures plus tard ; sans que cela entraîne une mise en alerte des forces soviétiques.

<sup>4</sup> Entre juin 1937 et juillet 1938 furent exécutés 3 maréchaux sur 5 (Toukhatchevski, Blücher, Iégorov), 8 amiraux... sur 8, 14 généraux d'armée sur 16, 60 généraux de corps d'armée sur 67, 136 généraux de division sur 199, 11 commissaires politiques d'armée sur... 11, ainsi que 11 commissaires adjoints à la Défense 98, des 108 membres du soviet militaire suprême, plusieurs dizaines de milliers d'officiers et sous-officiers.

tête Eric Koch, qui sera de fait une véritable colonie ; dont toutes les ressources humaines et économiques seront mobilisées pour le Reich.

Dès l'arrivée des troupes allemandes et roumaines, des exactions criminelles massives, qui se dérouleront avec la complicité de nationalistes ukrainiens, vont viser les membres du Parti communiste et du Komsomol, les commissaires politiques de l'Armée rouge, et les Juifs, victimes de pogromes de masse. Comme ceux, à partir du 22 octobre 1941 d'Odessa (entre 25 000 et 30 000 morts) et de sa région (115 000 victimes juives et Tsiganes) ou du ravin de Babi Yar, près de Kiev, où, les 29 et 30 septembre 1941, furent assassinés 33 771 Juifs. Tout au long de l'occupation allemande et roumaine, de tels massacres se répétèrent à travers toute l'Ukraine, ils y firent de 900 000 à 1 600 000 morts.

Ces crimes, et bien d'autres dont fut victime toute la population ukrainienne, le pillage du pays, le travail obligatoire, l'enrôlement forcé ne pouvaient que conduire au développement de la Résistance à l'occupant et à ses complices.

## LE MOUVEMENT PARTISAN

Dès la fin juin 1941, immédiatement après le début de la pénétration de la Wehrmacht sur le territoire soviétique, le comité central du Parti communiste (bolchevik) avait ordonné aux membres du Parti la mise en place de structures clandestines dans les territoires occupés.

Le 6 juillet 1941, le comité central du Parti communiste ukrainien, le Présidium du Soviet suprême et le Conseil des Commissaires du peuple de la R.S.S. d'Ukraine appelèrent la population à intensifier la guerre populaire dans le dos de l'ennemi, à faire sauter les ponts et les routes, à brûler les dépôts, etc.

À Odessa, 100 000 hommes participèrent à la défense de la ville, 7 500 membres du Parti communiste et 20 000 Komsomols partirent volontaires au front et quant, au bout de 69 jours de siège, la ville dut être abandonnée, des structures clandestines du PCU (b) et du Komsomol y furent maintenues.

De telles cellules souterraines virent le jour dans d'autres villes quand elles furent occupées comme Kiev, Kharkov, Tchernigov, Rovno et Nikolaev. Par ailleurs, 644 organisations clandestines furent créées en 1941 (23 comités régionaux, 63 comités municipaux et 564 comités de district), encadrant le travail clandestin de 33 000 personnes. Pour autant nombre d'entre elles, manquant de formation, d'armes et de soutiens suffisants dans la population, furent démantelées au début de l'Occupation.

Les premiers détachements partisans apparurent dans les zones boisées du nord de l'Ukraine, dans les oblasts de Tchernihiv et de Soumy, à partir des groupes clandestins de Nikolai Popudrenko et Sydir

Kovpak, rejoints par de petites unités de l'armée ayant rompu l'encerclement allemand des forces soviétiques.

Certaines de ces unités partisans furent, pour combler ses pertes, intégrées dans l'Armée rouge en retraite mais faisant face pour contrer l'avance allemande, parfois victorieusement. Ainsi le détachement partisan «Victoire ou Mort», fort de 150 membres, participa à la défense de Kiev le 9 août 1941.



Les commandants partisans Popudrenko et Sydir Kovpak

Deux détachements partisans, de 400 à 500 hommes chacun, verront le jour fin 1941, dans la région de Nikopol et Kryvyi-Rih et dans celle de Dniepropetrovsk ; ils seront rapidement anéantis par les Allemands.

Au printemps 1942, les partisans ukrainiens – 36 000, auxquels il faut joindre 3 600 autres opérant dans 13 détachements ukrainiens opérant en Biélorussie, vont établir une liaison radio avec Moscou et recevoir des renforts par parachute, ce qui va leur permettre de développer une activité notable.

Le 30 mai 1942, un état-major central du mouvement partisan de l'URSS (dans les territoires baltes, biélorusses, russes, ukrainiens et moldaves occupés) fut installé à Moscou, sous la direction du premier secrétaire du P.C. biélorusse.

Le 20 juin, le comité central du Parti communiste ukrainien installe un état-major du mouvement partisan ukrainien à Voroshylvhrad, ayant pour chef nominal le Premier secrétaire du Parti, Nikita Khrouchtchev, mais dont le chef opérationnel est le général-major Tymofii Strokach, commissaire adjoint du NKVD de la RSS d'Ukraine. Sur ses ordres, Sydir Kovpak et A. Saburov ont mené un raid prolongé, d'octobre 1942 à mars 1943, depuis les forêts de Briansk jusqu'au nord de l'Ukraine.

En mai 1943, un secrétaire du Comité central du Parti, Demian Korotchenko, fut envoyé en zone partisane pour y organiser une réunion du Comité central du Parti communiste ukrainien avec les commandants et commissaires de sept grandes formations de détachement de partisans.

Et en mai 1943, l'un d'entre eux, Kovpak fut envoyé mener un long raid de Putyvl – à travers la Volhynie – aux Carpates, afin de couper les lignes d'approvisionnement allemandes et pour manifester la présence soviétique en Volhynie et en Galicie, région intégrées à l'URSS en 1939, et où les forces ultra-nationalistes de l'Armée insurrectionnelle ukrainienne (UPA) se développaient.

Malgré des pertes importantes, du fait des Allemands, mais aussi de l'UPA, le raid eut un effet psychologique important sur la population ukrainienne, détruisant sa croyance en l'invincibilité allemande. Les survivants ont à leur retour ont été affectés

à la première division partisane ukrainienne, sous le commandement de Petr Vershigora qui, en janvier-juillet 1944, mena un raid depuis la Volhynie à travers le nord-ouest de la Galicie, la région de Kholm, la Podlachie et la Biélorussie.

En 1943, d'autres raids partisans – dirigés par M. Naumov dans le sud de l'Ukraine et Ya. Melnyk et Oleksii Fedorov en Ukraine de la rive droite et Volhynie – étaient moins significatifs. Dans l'Ouest ukrainien, Semyon Roudnev, membre du comité central du PC ukrainien fut tué au combat le 4 août 1943.

Les unités soviétiques de V. Behma et du colonel D. Medvedev étaient basées en Volhynie, mais leurs opérations s'étendirent aux régions adjacentes. Au fur et à mesure que l'Armée rouge avançait à travers l'Ukraine, à l'automne 1943 et en 1944, le mouvement partisan se développa rapidement. Selon des sources soviétiques, il y avait en janvier 1943 dans 7 unités de guérilla et 155 détachements plus de 13 300 partisans en Ukraine et 43 500 au 1<sup>er</sup> décembre 1943. Ils seront 47 800 début 1944 ; soit environ 10 pour cent du total de l'URSS.

En se déplaçant vers l'ouest avant l'Armée rouge, les partisans ont assumé le rôle d'avant-garde. Les principales unités partisans soviétiques en Ukraine étaient dirigées par Petr Vershigora, M. Naumov, I. Artiukhov, V. Shangin et M. Shukaev.



Commandants partisans : Petr Vershigora et Semyon Rudnev

Les historiens militaires soviétiques estimèrent que 2 145 détachements et formations de partisans ukrainiens, regroupant 220 000 femmes et hommes, dont 15 000 communistes et 26 000 komsomols, participèrent à la lutte contre l'ennemi, contribuant à mettre hors de combat plus de 400 000 militaires allemands, roumains, hongrois, italiens.

Opèrent dans l'Ouest du pays des détachements de partisans polonais, slovaques, tandis qu'à partir d'octobre 1944, des partisans ukrainiens combattirent en territoire hongrois, tchécoslovaque et roumain. Et jusqu'en France où des Ukrainiens, prisonniers évadés ou s'échappant de la mobilisation dans l'armée allemande, rejoignirent, notamment en 1944, la Résistance française ; comme d'autres le firent en Yougoslavie, en Italie et d'autres pays qui furent occupés par les nazis.

Les partisans ukrainiens poursuivirent les Allemands en Pologne, où la division Vershigora se distingua, et jusqu'en et en Tchécoslovaquie. L'état-major ukrainien dirigea le mouvement partisan soviétique jusqu'à sa dissolution le 1<sup>er</sup> juin 1945.

La guerre finie, l'Ukraine honora ses héros et pleura ses morts, victimes des combats mais surtout de la barbarie du fascisme : l'occupation nazie y fit 4 000 000 de victimes.

↑ Ainsi, créée par Hitler à la mi-août 1941, la Police auxiliaire ukrainienne (Ukrains ka dopomizhna politsiia) fut formée à partir de la milice de l'O.U.N. et eut des effectifs qui s'élevèrent à plus de 35 000 hommes.

En avril 1943 fut formée une division de S.S. ukrainiens de 27 000 hommes, la division Galizien, qui combattit en Ukraine occidentale, en Pologne, en Slovaquie et en Slovénie, et dont les survivants se rendirent en 1945 aux Américains et aux Anglais en Autriche.

## NOS DEUILS

**Chaque mois, les Comités ANACR ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguèrent dans les combats de la Résistance et de la Libération, celui d'Ami(e)s de la Résistance qui consacrèrent leurs efforts**

**à faire vivre la mémoire et les valeurs de la Résistance. La Direction Nationale de l'Association et son journal adressent aux familles et amis des disparus leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.**

### Fernand IBANEZ (Jura / Aube)

Fernando (dit Fernand) Ibanez naît le 16 octobre 1919 à Sainte-Andrès-dès-Laëra (Espagne) dans une famille ouvrière de huit enfants. Son père, agriculteur, s'installe en France, d'abord à Paris puis dans l'Aube à Saint-Mards-en-Othe, dans une ferme à la Lisière des Bois. La famille Ibanez sera sensibilisée à la guerre d'Espagne, et se préoccupe du sort des Républicains espagnols accueillis – plutôt parqués – dans les camps de rétention de réfugiés installés en France. Fernando s'engage le 26 juin 1939 dans un bataillon de l'Armée de l'Air, à Dijon ; puis son unité sera envoyée en décembre au Liban, d'où il reviendra pour une permission en mai 1940. L'invasion de la France par les armées nazies l'empêchera de regagner son unité. Se trouvant de ce fait dans une situation irrégulière au regard des autorités d'occupation et de l'administration pétainiste, il s'établira en toute discrétion comme exploitant agricole et forestier à Vaucouard, hameau de Saint-Mards-en-Othe. Ses premiers actes de Résistance de Fernand consisteront à créer des obstacles au rassemblement par les Allemands – pour les transférer en Allemagne – des Prisonniers de guerre français dispersés dans des fermes de l'Aube et, avec le concours d'amis, à les inciter et les aider à s'évader. C'est ainsi qu'il tissera un réseau de compagnons sûrs et fiables – Edouard Baudiot, Gabriel Couillard, Gaston Courtalon, et Georges Barré... – avec lesquels, sous le pseudo de *Nando*, il organisera la Résistance en Pays d'Othe : des terrains de parachutage d'armes, d'argent et même d'hommes, sont localisés avec chacun un message secret à la Lisière des Bois, au Champion et au Vaucouard. Fernand choisira les patriotes constituant des équipes d'une vingtaine d'hommes chacune et disposant de chevaux et de charrettes pour le transport des armes parachutées lors des opérations organisées avec le concours du Bureau des Opérations Aériennes (B.O.A.). Il va animer avec Edouard Baudiot (Marius) et Gabriel Couillard (Bihel) le maquis constitué à cet effet à Saint-Mards-en-Othe, qui deviendra essentiel à la libération du département et de la France : les armes parachutées en forêt d'Othe sont aussitôt convoyées vers Paris pour sa libération. Le maquis sera attaqué le 20 juin 1944 (27 maquisards sont tués, mutilés et trois personnes sont assassinées à La Rue-Chèvre). À la tête d'une centaine de maquisards, Fernand Ibanez échappera aux nazis en trouvant une issue vers Eaux-Puiseaux. Un monument se dresse à la Mivoie, qui symbolise le courage des «gars du maquis» qui se sont battus avec leurs faibles moyens contre une division SS. Nommé lieutenant en juin 1944 par l'état-major FTPF dirigé par Charles Tillon, il forme et prend le commandement de la «compagnie Pellerin», formée notamment par des anciens du maquis de Saint-Mards et regroupant, dès les premiers jours de juillet 1944, 200 hommes, avec laquelle il libère Aix-en-Othe, et bien des villages sur la route qui mène à Troyes. Cette compagnie, intégrée au 102<sup>e</sup> R.I., et rattachée aux unités de l'armée Patton, brillera dans les combats à Nancy (Meurthe-et-Moselle), Metz, Thionville, Forbach, Sarreguemines (Moselle) et Bingen (Allemagne). Démobilisé le 12 mai 1946 après avoir participé à l'occupation de la région de Bingen, Fernand, de retour en

France, va s'engager associativement (France-URSS...) et politiquement (Parti communiste), assumant des responsabilités départementales et nationales. Il va aussi s'investir dans la transmission de la mémoire et des valeurs de la Résistance ; c'est dans ce but qu'il fut l'initiateur, avec Gilbert Couillard, du Chemin de mémoire du maquis des bois de Maraye. Ayant adhéré à son retour en France à l'Association des anciens FTPF créée à la Libération, il rejoindra l'ANACR à sa formation en 1952-1954. Il en sera élu en 1996 membre du Conseil National au congrès de Châteauroux, le restant jusqu'à 2012, accédant alors au congrès de Lons-le-Saunier à l'honorariat. Il fut membre de la Présidence départementale de l'ANACR de l'Aube, Président du Comité du Pays d'Othe, il devint aussi président du Comité ANACR du Jura-Nord, puis co-Président départemental avec Roger Pernot et Jean Machuron. Il était depuis 2015 chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur, Combattant volontaire de la Résistance, cité à l'ordre de l'armée pour faits de Résistance.

### Odette SABATE-LOISEAU (Pyrénées-Orientales)

Disparue le 20 août 2020, Odette Sabaté, née le 2 août 1924 à Thuir (Pyrénées-Orientales), était fille cadette de Pierre Sabaté, engagé dans l'armée à la veille de la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale, lors de laquelle il sera gravement blessé et fait prisonnier, et de Joséphine Rézat, institutrice à Joch, qui abandonnera son métier d'enseignante après son mariage. Le couple s'établira, à Ria, à Thuir puis à Perpignan, où il tiendra une petite épicerie. Pierre Sabaté décédera en 1931 des suites lointaines de ses blessures de guerre, laissant orphelines de père Odette et sa sœur ainée Francine ; toutes deux et leur mère Joséphine obtiendront difficilement la reconnaissance de leur statut de veuve et orphelines de guerre. Se rapprochant du Parti communiste, toutes trois apporteront leur aide en 1939 aux Espagnols républicains qui se réfugieront par dizaines et dizaines de milliers dans les Pyrénées-Orientales lors de la *Retirada* après la prise de la Catalogne par les franquistes. Joséphine sera en décembre 1939 condamnée à 1 mois de prison ferme pour hébergement d'Espagnols. L'expérience de l'action illégale et clandestine acquise lors de cette période, sera quelques mois plus tard précieuse, après l'interdiction du Parti communiste, des Jeunesses communistes, de l'Union des Jeunes filles de France (U.J.F.F.). Elles rentreront toutes trois en Résistance contre le régime pétainiste collaborateur de l'Allemagne nazie. Odette travaille à la Poste, Francine à la Préfecture. Le groupe fabrique des faux papiers, grâce à un tampon subtilisé à la Préfecture par Francine. Des tracts, des journaux clandestins sont rédigés, se joindra à cette activité à partir de la fin 1942 la participation à des actions de sabotage. Le 15 juin 1943, Joséphine, Francine et Odette seront toutes trois interpellées par la «section spéciale» de la police pétainiste. Odette réussira à s'évader le lendemain. Joséphine et Francine, emprisonnées à Perpignan, jugées à Montpellier le 31 janvier 1944 avec une vingtaine d'autres Résistants, livrées aux Allemands le 2 mai 1944, seront déportées le 14 mai à Ravensbrück, d'où elles ne reviendront pas. Odette poursuivra la lutte, rejoignant

Montpellier puis Lyon, devenant agent de liaison pour les réseaux de Résistance communiste de Zone sud. Arrêtée le 16 août 1944 à Lyon par des agents français de la Gestapo, torturée, elle est emprisonnée au Fort Montluc d'où elle sera libérée par un groupe de FTP-MOI «Carmagnole-Liberté» lors de l'insurrection de Villeurbanne (24 au 26 août). Venue à Paris après sa Libération, elle se marie le 5 juin 1948 avec Peter Radvanyi, qui sera le père de son fils Jean. Divorcée en 1955, elle se remariera le 24 juin 1961 avec Pierre Loiseau, Militant du Parti communiste, y assumant successivement diverses responsabilités, Odette Sabaté fut aussi membre des instances de direction de l'UJFF puis de l'UFF. Militante aussi de la mémoire des combats de la Résistance avec l'ANACR, elle en fut, de retour à sa retraite avec son mari à Ria, présidente du comité des Pyrénées-Orientales. Elle fut faite Chevalier de la Légion d'honneur en novembre 2000.

### Carla Frederica NESPOLO (A.N.P.I. – Italie)

Née le 4 mars 1943 à Novara (Piémont) dans une famille de «Partisans» (Résistants) antifascistes italiens, son oncle maternel, Amino Pizzorno («Attilio») était commandant en second de la VI<sup>e</sup> zone partisane (confins du Piémont et de la Ligurie), Carla Nespolo, après des études la diplômante en pédagogie, fut enseignante d'histoire. Ayant adhéré au Parti communiste italien (P.C.I.), conseillère provinciale de la Province d'Alessandria (Piémont) de 1970 à 1975, conseillère pédagogique en 1975-1976, elle fut élue députée de 1976 à 1983 puis sénatrice de 1983 à 1992. Elle fut tant à la Chambre qu'au Sénat vice-présidente de la commission de l'Enseignement, elle fut aussi rapporteur d'une loi sur la réforme du lycée, rapporteur ou signataire de nombreux projets de loi sur les droits des femmes, contre les violences sexuelles, sur l'environnement. Depuis 2011 Vice-présidente nationale de l'«Associazione Nazionale Partigiani d'Italia» (A.N.P.I.), l'équivalent italien de l'ANACR et qui à son sein d'anciens Résistants italiens en France, elle en avait, le 3 novembre 2017, été élue à l'unanimité présidente, première femme, et non ancienne Résistante à accéder à ce poste. Depuis 2004, elle était aussi Présidente de l'Institut pour l'histoire de la Résistance et de la Société Contemporaine dans la province d'Alessandria.

### Norbert LAGOUTTE (Indre)

Né le 4 juillet 1926, disparu à 93 ans, Norbert Lagoutte intègre le 6 juin 1944 le maquis Indre-Sud des FTPF commandé par le capitaine Gillet et le Commandant Lathière (*Tito*), avec lequel il participera à différentes opérations jusqu'au 10 septembre 1944, jour de la Libération de l'Indre, avec la reddition de la Colonne Elster à la sous-préfecture d'Issoudun. Il s'engagera ensuite dans l'armée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1944 étant ensuite appelé avec son contingent jusqu'au 15 février 1947. Militant communiste, attaché à perpétuer les valeurs de la Résistance, adhérent de l'ANACR depuis sa création, au comité local de Saint-Benoît-du-Sault, dont il devint président, il fut membre de son comité directeur de l'Indre.

Je recherche des renseignements sur Anna BOURGEOIS, née CHAMPEAU le 1<sup>er</sup> mai 1890 à Saint-Anne-Saint-Priest (87). Elle tenait un café-hôtel à Aubervilliers (93), 12, rue Solferino. Début août 1944, elle a été arrêtée par la Gestapo, sur dénonciation de son employé, car elle hébergeait, selon son petit-fils, des Résistants belges ou des aviateurs alliés en route vers l'Espagne. Elle est décédée à Ravensbrück en octobre 1944.

Qui pourrait m'aiguiller dans mes recherches ? J'ai déjà consulté les archives Avolsen, mais j'aimerais savoir s'il existe des traces en France soit de son arrestation, soit de ce réseau d'évasion.

Contacteur Michèle QUERRIOUX  
La Nadalie 87260 - SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE  
Tél : 05 55 31 26 41 / 06 85 49 00 25  
E-mail : [michele.querrioux@orange.fr](mailto:michele.querrioux@orange.fr)

\*\*\*

Je recherche des informations sur une dame grecque, Polymnia CAMARA, d'une famille riche et puissante ayant des liens forts avec la France. Polymnia rejoignit la Résistance française, fut arrêtée, incarcérée dans les prisons allemandes de Geilenkirchen et Cottbus, et finalement au camp de concentration de Ravensbrück ; où elle mourut en mars 1945.

Je n'ai que très peu de renseignements sur son activité résistante en France. Selon une information - non confirmée - elle aurait été en contact avec une autre Résistante grecque de la Résistance française, Hélène Vagliano, qui sera parmi les «fusillés de l'Ariane» à Nice le 15 août 1944.

Qui pourrait m'en dire plus sur elle ?

Contacteur : Annita PANARETOU  
95, Vas. Sofias Aven., ATHÈNES 11521. GRÈCE  
Tél : 0030 6977897678  
E-mail : [annitapanaretou@hotmail.com](mailto:annitapanaretou@hotmail.com)

\*\*\*

Je recherche des renseignements sur mon arrière-grand-père, Charles MAZERON, né le 2 janvier 1883 (pas sûr de la date) et marié à Saint-Ouen ; j'ai une carte à son nom d'appartenance au mouvement «Ceux de la Libération - Vengeance», matricule 1307 ; son adresse étant alors 64 rue Arago, Saint-Ouen, il a dû adhérer au moins jusqu'en 1947, car il y a les tampons. Je cherche son acte de naissance, de mariage, de décès, car sur les sites de généalogies, c'est comme s'il n'existait pas.

Merci à qui pourra m'aider.

Contacteur Catherine PHISTER  
13 la grande Genete,  
Tél : 06 70 69 00 62  
E-mail : [ajl17cati@gmail.com](mailto:ajl17cati@gmail.com)

\*\*\*

J'ai trouvé une carte/diplôme de la «Fédération Nationale des Anciens de la Résistance» (F.N.A.R.) de mon grand-père, M. Albert Valentin Charles DONATH, datée du 21 septembre 1948. Ancien soldat de la guerre de 1914-1918 et Résistant en de 1939-1945 (Résistance) en Alsace. Je serai très reconnaissant envers qui pourrait me dire quelque chose sur cette carte ou sur mon grand-père.

Contacteur Karin KOOPMAN  
Tél : +31681087601  
E-mail : [k.koopman15@gmail.com](mailto:k.koopman15@gmail.com)  
PAYS-BAS

\*\*\*

Enseignant de français en Angleterre, je cherche livre/site/web/forum... etc., qui puisse me renseigner sur la signification de messages secrets codés, diffusés pendant la Seconde Guerre, à l'intention des Résistants français.

Je sais qu'il existe quelques pages par-ci par-là ; cependant, je cherche une documentation quasi-exhaustive... Si une telle ressource devait exister.

Contacteur Glenn SAMPSON  
19 Warden Road / Rochester / Kent /  
Angleterre ME1 2JL GRANDE-BRETAGNE  
Tél : 00 44 78 25 16 63 69  
E-mail : [glennsampsom@gmail.com](mailto:glennsampsom@gmail.com)

Je fais des recherches au sujet de mon arrière-grand-père, Victor BOUCHON, déporté en mai 1944 en Allemagne, où il est décédé lors d'une marche de la mort en avril 1945.

Résistant, chef responsable du mouvement «Combat» dans le canton de Saint-Pourcain-sur-Sioule (03), où il avait fondé le premier groupe de Résistants en décembre 1942.

Le 21 mars 1944, il fut arrêté par la Gestapo, incarcéré à la prison militaire à Moulins (La Mal Coiffée) puis transféré au camp de regroupement de Compiègne ; d'où il fut déporté à Buchenwald par le convoi du 12 mai 1944. Puis, en juin, il fut transféré à Ellrich et y resta jusqu'à l'évacuation du camp début avril. D'après nos informations, il aurait été fusillé entre Mieste et Gardelegen le 11 avril.

Tout le long de son périple et depuis son arrestation, Victor était accompagné de son ami (et camarade résistant) saint-pourcinois François PELLETIER (et son fils Arsène PELLETIER). Tous trois auraient été fusillés en même temps. Depuis plusieurs années, je monte un dossier sur son parcours de résistant et de déporté, mais mes informations restent incomplètes.

Quelqu'un aurait-il des informations à son sujet ou bien même des conseils me permettant d'approfondir mes recherches ? Merci par avance pour toute aide.

Contacteur Danielle RANSOME  
164 Eiderfield Road, Londres, E5 0AZ,  
ROYAUME-UNI  
Tél : +44 (0)7909542488  
E-mail : [daniellehorn.88@gmail.com](mailto:daniellehorn.88@gmail.com)

\*\*\*

Je cherche des renseignements sur Miguel MARIN, grand-père de mon épouse, Résistant à Toulouse et membre de L'ANACR-Brest, sans doute jusqu'en 2002. J'ai retrouvé une copie d'article peut-être découpé dans une publication de l'ANACR Je cherche donc l'original de l'article, une version haute-définition de la photo de l'article, qui le montre en compagnie de son groupe à Toulouse.

Qui pourrait m'aider dans ma recherche, et aussi me donner tout autre renseignement sur Miguel.

Contacteur Alain PEL  
35630-SAINT-SYMPHORIEN  
Tél : 06 07 24 23 01  
E-mail : [alain.pellen61@gmail.com](mailto:alain.pellen61@gmail.com)

\*\*\*

Docteur en sciences humaines et sociales à l'Université Sorbonne Paris 13, spécialisée sur la question de l'enfermement et son histoire, je vous sollicite concernant le château du Sabliou (sur Fanlac, près de la commune de Montignac, Dordogne), domaine privé réquisitionné

en 1940 par le préfet et transformé en «un camp pour indésirables français».

Afin de pouvoir terminer mon article scientifique, je suis à la recherche de tous documents écrits, illustrations et photos sur les personnes internées et celles qui ont participé à des faits de Résistance pendant cette période, tels : Roger RANOUX, pseudo *Hercule*, Louis RAVIDAT, pseudo le *Biral*, Eugène RAYMOND, le docteur de Montignac, Léo PEYRAT, artisan-menuisier Montignac, André MOINE, pseudo *Boulogne Marcel*, ajusteur ; responsable des Jeunesses communistes, interné au Sabliou, à Charles LAHOUSSE, communiste interné au Sabliou, Jean GATINEL, le boulanger de Montignac, Paul CAILLAUD, pseudonyme *Paul d'Hérans*, interné au Sabliou...

Contacteur Marie-Hélène VERNERIS  
lieu-dit les Oiseaux, 18260-BARLIEU  
Tél : 06 89 29 30 94  
E-mail : [verneris.petigny@gmail.fr](mailto:verneris.petigny@gmail.fr)

\*\*\*

Je suis à la recherche d'informations au sujet des réseaux de Résistance à Verdaches et Seyne. Je suis en train d'écrire la biographie de mon père, Gilbert SILBERSTEIN, et de constituer un dossier pour que Paul TROTABAS et sa sœur Juliette TRUC-VALLAURIS née Trotabas, ainsi que son mari, Jean TRUC-VALLAURIS, soient reconnus comme «Justes». Car je pense que Juliette et son mari Jean, qui tenaient un hôtel à Beauvezer et y sont pour quelque chose mais sans aucun indice concret.

Et Paul Trotabas ? Enseignant au collège de Seyne, il devait bien savoir quelque chose... En effet, la famille de mon père était juive. Logements, faux papiers (carte d'identité, et aussi d'identité...) : Qui ? Comment ? Mon oncle, Raymond SILBERSTEIN était dans les FFI.

La question de mon père a toujours été : comment se fait-il que nous soyons arrivés à Verdache et à Seyne ? Merci m'aider dans mes recherches.

Contacteur Martine SILBERSTEIN  
14 lotissement des Gruizards. 69520-GRIGNY  
Tél : 06 44 29 64 44  
E-mail : [martine.silberstein@callipalabra.fr](mailto:martine.silberstein@callipalabra.fr)

\*\*\*

Je recherche des informations sur Arthur CARTON, qui fut l'époux d'une cousine germaine de ma mère et qui figure sur le Monument aux morts de Cannes comme Résistant.

J'aimerais retrouver des traces de sa vie.  
Contacteur Martine LALLEMANT  
382 chemin de Riquebonne. 06220 -VALLAURIS  
Tél : 06 73 97 27 58. E-mail : [mlallemant@yahoo.fr](mailto:mlallemant@yahoo.fr)

## SOUSCRIPTION NATIONALE

Depuis la mi-mars 2020, la pandémie de Covid-19 a bouleversé notre vie familiale, notre vie professionnelle, notre vie sociale Elle a hélas entraîné - et continue à entraîner - la disparition de parents, d'amis, de collègues de travail, elle a conduit à la prise de mesures sanitaires restrictives qui ont affecté notre vie personnelle et collective.

Ainsi, en a-t-il été de la vie associative dans la période de confinement total, de restrictions de déplacement, de limitation de réunion. Cela a conduit à la décision obligée de reporter à octobre 2021 le congrès de l'ANACR prévu initialement à octobre 2020. Il en a été de même pour nombre de comités locaux et départementaux de l'ANACR qui n'ont pu se réunir, sauf parfois dans des conditions très restreintes, tout en assurant la représentation aux cérémonies (27 mai, 8 mai, 18 juin Libération...).

Cela a retardé la collecte des cotisations annuelles, et leur transmission - avec les abonnements au *Journal de la Résistance* - à la Direction nationale de l'ANACR, qui de ce fait - elle ne reçoit aucune subvention - est confrontée à des difficultés financières inhérentes.

C'est pourquoi est extrêmement précieuse l'aide apportée, en participant à la souscription nationale, par plusieurs comités locaux et départementaux de l'ANACR, ainsi que personnellement par plusieurs camarades, que nous remercions tous chaleureusement, tels :

Comité départemental de l'Aisne : 100 € ; Comité départemental de l'Ariège : 200 € ; Comité départemental de l'Aude : 200 € ; Comité départemental de Corse-du-Sud : 150 € ; Comité départemental de la Creuse : 50 € ; Comité Creuse/Fursac : 50 € ; Comité Dordogne / Montignac : 200 € ; Annie Pez (Drôme) : 150 € ; Comité départemental du Loir-et-Cher : 500 € ; Jacques Chantre (Lot-et-Garonne) : 100 € ; Comité départemental des Hautes-Pyrénées : 1 000 € ; Comité départemental de Savoie : 500 € ; Comité départemental de Haute-Savoie : 1 000 € ; Comité départemental du Tarn : 300 € ; Comité départemental des Hauts-de-Seine : 100 €.

**Total : 4 600 €**

## LES LIVRES

### RETRACER LE PARCOURS D'UN RESISTANT Guide d'orientation dans les fonds d'archives Par Fabrice BOURRÉE

Les historiens, étudiant la Résistance dans sa globalité nationale de mais aussi dans ses aspects régionaux ou sectoriels, professionnels, les journalistes des médias nationaux ou locaux publiant sur l'histoire locale et régionale, les anciens Résistants, leurs proches et descendants, souvent de la deuxième voire de la troisième génération, effectuant des recherches pour des raisons de mémoire familiale, sont fréquemment confrontés au problème de l'accès à des sources leur permettant de retracer «le parcours d'un Résistant», ou, car c'est aussi fréquemment le cas, d'une Résistante, le plus souvent en liaison avec son appartenance à un réseau, un mouvement, un maquis.

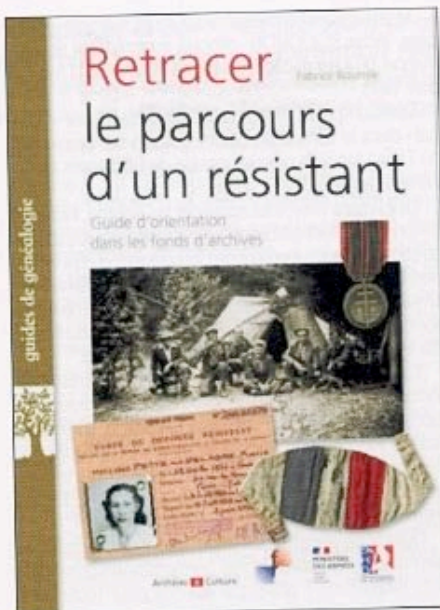
Des ouvrages et sites offrent depuis plusieurs années des outils utiles, tels *Le Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social* (le Maitron) avec ses 4<sup>e</sup> (1914-1939) et 5<sup>e</sup> (1940-1968) périodes, et ses annexes spécialisées, *Maitron des fusillés* et *Maitron des Déportés*, périodes et annexes disponibles en ligne ou *Les réseaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique*, publié en 2013 (Service historique de la Défense).

Avec *Retracer le parcours d'un Résistant*, que publie, sous le patronage du Service Historique de la Défense et de la Fondation de la Résistance, Fabrice Bourrée, met à la disposition de celle ou celui - particulier, chercheur, journaliste, élu municipal, etc. - à la recherche de la biographie d'un(e) Résistant(e), du mouvement auquel il a appartenu, des actions auxquelles il a participé, du sort qui fut le sien (éventuelles arrestation, condamnation, exécution, déportation, engagement dans l'armée à la Libération), un vaste ensemble de sources, avec leur localisation, leur contenu, leurs coordonnées informatiques, etc.

Ainsi, concernant les «Services dans la Résistance», sont détaillés les fonds du Service Historique de la Défense (SHD) localisés à Vincennes, Pau et Caen, conservant 600 000 dossiers individuels, dont les cotes sont disponibles via les sites internet du SHD, du «Musée de la Résistance en ligne» et de «Mémoire des hommes».

Ils incluent les F.F.I. (maquis, corps francs, groupes de combat, 260 000 dossiers...), la Résistance intérieure française (R.I.F. : Mouvements et organisations de Résistance, 22 000 dossiers...), les Forces françaises combattantes (F.F.C. : réseaux d'évasion, de renseignement, d'action, B.C.R.A., 109 000 dossiers) ainsi que les Forces Françaises Libres (F.F.L., avec les FNFL, les F.A.F.L., les Volontaires françaises, 52 000 dossiers) et les Déportés et Internés Résistants).

Ces fonds, incluant massivement les dossiers d'homologation, proviennent à la fois des services officiels mais aussi de sources dites «privées», telles des archives de mouvements de Résistance, de réseaux, d'Associations éteintes (d'Anciens Résistants et Français libres).



Les dossiers de Résistants victimes de la répression (notamment D.I.R.) sont conservés à l'annexe du SHD à Caen (DAVCC), ceux des militaires à Pau (CPAM, Caserne Bernadotte).

Le SHD de Vincennes conserve aussi des dossiers d'officier de l'Armée, tel celui d'Henri Rol-Tanguy, dont, précise le livre, les archives privées sont conservées aux Archives nationales.

Car les archives concernant les Résistants sont disséminées dans une multitude de lieux de dépôt que recense, en donnant leurs coordonnées, l'ouvrage de Fabrice Bourrée : Archives nationales, départementales, musées nationaux, tel le MRN de Champigny ou le CHRD à Lyon, musées départementaux et locaux, Bibliothèques, fondations et archives étrangères, archives d'entreprises (telle la SNCF), archives des organismes et lieux de répression, de la justice répressive française et allemande, des camps d'internement et de déportation, archives de l'épuration...

Le chercheur n'oubliera pas le dépouillement de la presse nationale, départementale et locale, notamment à la Libération et dans les années l'ayant suivie.

**RETRACER LE PARCOURS D'UN RESISTANT, Guide d'orientation dans les fonds d'archives**, par Fabrice Bourrée, avec la collaboration de Frédéric Quéguineur ; préface de Fabrice Grenard. 112 pages, Éditions Archives et culture, octobre 2020. Paris 13 €.

#### PLAQUE-SOUVENIR

rappelle l'appartenance à la Résistance et à l'ANACR  
Contacter STRATI - LUX, Gilles OPPIZI  
11, lotissement Pré Colin, Chalet le Boréon 01460- PORT  
Tél : 06 08 99 46 60 ou 04 74 76 14 77 (de 12 à 14 h)  
E-mail : contact@stratilux.fr - site : http://www.stratilux.fr

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne au *Journal de la Résistance* (4 n°s par an, 15 €)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Remplir très lisiblement en lettres capitales, en précisant n° de rue, et - si nécessaire - d'immeuble, d'escalier et d'appartement, code postal et localité.

Renvoyer avec votre règlement par chèque de 15 €  
à l'ordre de la SARL France d'Abord

A : ANACR-Journal de la Résistance, 79 rue Saint-Blaise, 75020-PARIS

### 75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CNR



JEAN MOULIN - LA REUNION DU 27 MAI - LES MEMBRES DU CNR - SES STRUCTURES - LA GENESE DU PROGRAMME DU CNR - LE TEXTE DU PROGRAMME - SA MISE EN ŒUVRE - LA MEMOIRE ET LES VALEURS (48 PAGES)

L'EXEMPLAIRE : 6 €. PAR 50 : L'UNITE 5 € ; PAR 100 : L'UNITE : 4 € ; PAR 200 ET PLUS : L'UNITE 3 € (PORT EN SUS)

A L'ANACR : 79 RUE SAINT-BLAISE, 75020-PARIS

CHRONOLOGIE DE LA RÉSISTANCE,  
DE LA FRANCE LIBRE, DE LA GUERRE

repères  
pour aborder la Résistance



Association Nationale des Anciens  
Combattants et Ami(e)s de la Résistance

L'exemplaire : 3€  
Par 50 : 2,5€ l'exemplaire  
Par 100 : 2€ l'exemplaire  
à l'ANACR, 79 rue St Blaise 75020 PARIS

### LE JOURNAL DE LA RÉSISTANCE

FRANCE D'ABORD Rédaction - Administration  
79, rue St-Blaise, 75020 Paris

Directeur de Publication : Pierre MARTIN

REDACTION - ADMINISTRATION  
79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS  
Tél. : 01 44 64 90 08 - LCL : 5236 S  
e.mail : journaldelaresistance@wanadoo.fr

#### ABONNEMENTS

France ..... 15 €  
Etranger ..... 17 €  
Abonnement de soutien ..... 30 €  
Le numéro ..... 4 €

#### CHANGEMENTS D'ADRESSE

Prière de joindre la bande du dernier  
numéro reçu et deux timbres-poste pour frais

Édité par la S.A.R.L. FRANCE-D'ABORD  
Le gérant : Charles SANCET  
Commission paritaire des Publications  
et Agences de Presse - N° 0521A06405

Imprimerie Multi Incoipo Photo  
3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris  
Tél. : 01.40.03.96.60